

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours – politique des bibliothèques et de la documentation

## **Les bibliothèques des quartiers prioritaires dans les enjeux de la politique de la ville**

**Raphaëlle BILLY**

Sous la direction de Raphaëlle Bats  
Chargée de mission relations internationales –  
École nationale supérieure en science de l'information et des bibliothèques



## ***Remerciements***

*Je remercie tout d'abord ma directrice de mémoire, Raphaëlle Bats, pour sa grande disponibilité, ses remarques et ses conseils tout au long de ce mémoire.*

*Merci à toutes les personnes qui ont pris du temps et accepté de me répondre notamment dans la situation exceptionnelle que nous avons tous traversés.*

*Je remercie également mon compagnon Clément pour ses relectures attentives et sa grande patience à mon égard.*

*Merci à Tennessee pour ses commentaires et réflexions pertinentes.*

### **Résumé :**

*Ce mémoire s'intéresse aux bibliothèques de quartiers situées dans les territoires couverts par la politique de la ville. En retraçant l'histoire de cette politique publique, il est possible de soulever les enjeux qui lui sont attachés notamment la cohésion sociale, le lien social, la mixité sociale ou encore la participation et l'émancipation. L'intérêt se porte sur l'articulation qui existe entre ces enjeux ainsi que ceux des bibliothèques de quartiers. Il ressort des questionnements auprès des professionnels de bibliothèques un fort engagement social de ces établissements ce qui tendrait à compliquer la nature de ce service public. Dans ce contexte de fortes difficultés économiques et sociales, cette recherche examine la place de ces bibliothèques sur ces territoires et propose de se saisir d'outils porteurs tels que l'advocacy et les droits culturels afin que ces établissements y trouvent toute leur place.*

### **Descripteurs :**

*Bibliothèques -- Politique publique*

*Bibliothèques publiques -- Administration*

*Bibliothèques -- Politique de la ville*

*Quartiers populaires -- Bibliothèques*

*Bibliothèques -- Droits culturels -- Participation*

**Abstract :**

*This thesis revolves around district public libraries situated in areas falling under urban social policy jurisdiction. Studying the history of these public policies - and its most salient goals such as social cohesion, diversity, participation and emancipation - highlights the relationship between said policies and the district libraries's own endeavours. Through the interviewing of a number of district public library professionals, appears a strong social engagement that may complicate the nature of the public service itself. In a context of important socioeconomic difficulties, this study analyses the role of these public libraries in those areas and suggests the use of strategic tools such as Advocacy and Cultural Rights in order for these institutions to find a meaningful place.*

**Keywords :**

*Libraries -- Public policy*

*Public Libraries -- Administration*

*Libraries -- urban policy*

*Inner cities -- libraries*

*Libraries -- Cultural Rights -- Participation*

## *Droits d'auteurs*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.frou>  
par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San  
Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

<i>Sigles et abréviations</i> .....	9
<b>INTRODUCTION</b> .....	10
<b>LES BIBLIOTHEQUES DE QUARTIERS PRIORITAIRES ET LA POLITIQUE DE LA VILLE</b> .....	12
<b>1.1 La politique de la ville : développements et articulation</b> .....	12
1.1.1. Les habitants des quartiers populaires.....	12
1.1.2. Les représentations des quartiers prioritaires et les prémices de la politique de la ville .....	13
Les quartiers populaires, une définition par les « manques » et les « peurs » .....	13
La vision de l'État ou la dissonance républicaine.....	15
1.1.3. Concepts clés, axes forts et outils de la politique de la ville.....	17
Cohésion sociale et lien social .....	18
Mixité sociale .....	21
Participation et citoyenneté.....	22
Injonction à la participation des classes populaires .....	23
<b>1.2. Les bibliothèques de quartiers populaires</b> .....	24
1.2.1. Les politiques publiques culturelles dans les quartiers prioritaires.....	25
L'intégration des enjeux culturels dans les contrats de ville.....	25
Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) et Éducation Artistique et Culturelle (EAC) .....	25
Les contrats territoire lecture (CTL) .....	26
Comprendre la place de la culture et des politiques culturelles dans les quartiers .....	27
1.2.2. Les bibliothèques et la politique de la ville.....	28
Un lieu... ..	28
...Avec des collections et des services.....	29
Participation en bibliothèque.....	31
<b>A LA RENCONTRE DES BIBLIOTHEQUES DE QUARTIER</b> .....	33
<b>2.1. Méthodologie et données sur les bibliothèques étudiées</b> .....	33
2.1.1. Méthodologie d'enquête .....	33
2.1.2. Présentation des bibliothèques interrogées .....	35
Bibliothèque municipale de Rillieux-la-Pape .....	35
Bibliothèques municipales de Vénissieux.....	36
Bibliothèque municipale François Mitterrand de Chenôve .....	36
Bibliothèque municipale Vaclav Havel, Paris 18 .....	37
Bibliothèque départementale Pierresvives, Montpellier .....	38
Bibliothèque municipale Georges Perec, Vaulx-en-Velin.....	38
<b>2.2. Les réponses des bibliothèques de quartier situées en quartier politique de la ville</b> .....	39
2.2.1. L'accueil des publics.....	40
2.2.2. L'accompagnement des publics .....	41
2.2.3. Une réponse par le lieu ?.....	43

Vers des bibliothèques hybrides ? L'exemple de la future Médiathèque- maison de quartier (MMQ).....	44
Les limites des modèles axés sur le lieu.....	46
2.2.4. Quelle réponse documentaire ? .....	47
2.2.5. Une réponse par la participation ?.....	48
Les difficultés à mettre en place de la participation.....	48
Lorsque la participation est au cœur du projet d'établissement.....	49
2.2.6. Pas ou peu de Contrat Territoire Lecture .....	50
<b><i>TERRITOIRE ET PERSPECTIVES</i></b> .....	<b>53</b>
<b>3.1. La bibliothèque dans le territoire</b> .....	<b>53</b>
L'advocacy pour les bibliothèques de quartiers.....	53
Le Contrat territoire lecture pour renforcer sa place dans le territoire.....	57
<b>3.2. Le territoire dans la bibliothèque</b> .....	<b>59</b>
Les droits culturels dans les politiques publiques et la politique de la ville .	59
Quelle légitimité pour les bibliothèques de quartier ? .....	61
La participation outil des droits culturels.....	63
<b><i>Conclusion</i></b> .....	<b>66</b>
<b><i>Sources</i></b> .....	<b>68</b>
<b><i>Bibliographie</i></b> .....	<b>71</b>
<b><i>Annexes</i></b> .....	<b>78</b>
<b><i>Table des matières</i></b> .....	<b>89</b>



## *Sigles et abréviations*

ABF : Association des bibliothécaires de France

BBF : Bulletin des bibliothécaires de France

BPI : Bibliothèque publique d'information

CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CTL : Contrat territoire lecture

EAC : Éducation artistique et culturelle

EMI : Éducation aux médias et à l'information

MMQ : Médiathèque-maison de quartier

PNRU : Programme national de rénovation urbaine

QPV : Quartier politique de la ville

ZUP : Zone à urbaniser en priorité

ZUS : Zone urbaine sensible

# INTRODUCTION

---

Les bibliothèques, à l’instar des autres structures de la société, modifient leur fonctionnement à la mesure de l’évolution des modes de communication, des transformations sociales et des recompositions politiques successives. Elles étendent leur champ d’action et redéfinissent constamment le périmètre des éventualités par rapport à de nouveaux enjeux. La bibliothéconomie n’échappe à la règle de « l’ancien et du nouveau », « de l’offre et de la demande ». Dans une interview datant de 2000 pour le BBF (Bulletin des bibliothécaires de France), le président du réseau Plaine Commune de l’époque, Patrick Braouezec précise à ce propos :

« La bibliothèque municipale, comme beaucoup d’autres services municipaux, doit franchir des étapes décisives pour continuer à remplir ses missions. Elle ne peut continuer à fonctionner de manière traditionnelle. Le temps où, dans une société homogène, elle assurait des services de base auprès d’usagers satisfaits, habitués au monde de l’imprimé, est bien terminé (...) De l’école obligatoire à l’autoformation, la bibliothèque a su, dans le passé, se mettre au service des citoyens. Il s’agit maintenant de construire de nouvelles voies qui prennent en compte les besoins d’habitants très différents les uns des autres, et surtout de construire avec eux : plus les difficultés de la population sont grandes, et plus les services d’éducation et de culture doivent être développés. Il y a urgence »<sup>1</sup>.

L’urgence sociale qui est ici mentionnée porte notre attention sur les bibliothèques qui se situent dans les quartiers populaires, ces grands ensembles qui sont l’objet de fantasmes et de représentations historiquement construites et qui sont couverts par la politique publique nommée « politique de la ville ». Patrick Braouezec parlait en 2000 d’une « urgence », qu’en est-il vingt ans après ? Les bibliothèques ont-elles trouvé ces nouvelles voies pour répondre aux exigences du quartier ? Interroger la nature des bibliothèques de quartier, leurs missions, leurs services est un débat présent dans le milieu des bibliothécaires mais aussi pour d’autres institutions, politiques et administratives, comme en témoigne la journée d’étude organisée par le Commissariat général à l’égalité des territoires (CGET), le ministère de la Culture avec l’ABF et la Bpi, en juillet 2019 à Paris. Cette journée proposait d’interroger la relation entre bibliothèques et politique de la ville, deux grands points y ont été abordés :

- Rendre davantage convergente l’action des bibliothèques avec la politique de la ville et développer ainsi l’offre culturelle et de services à destination des habitants des quartiers prioritaires ;
- Favoriser les synergies entre lecture publique et politique de la ville en associant professionnels des bibliothèques, acteurs de la politique de la ville et élus<sup>2</sup>.

Ainsi, il existe entre la politique de la ville et la bibliothéconomie un aller-retour, une dialectique qui donne naissance à la redéfinition et à la modification du fonctionnement des bibliothèques présentes dans les quartiers couverts par cette politique publique. Observer l’adaptation des positionnements et des enjeux présents dans les politiques publiques par les bibliothèques demande de tenir compte de

---

<sup>1</sup> BRAOUEZEC, Patrick, Luc, DELOULE, MATRAY, Madeleine et 2000. Bibliothèque et citoyenneté. In : *Bulletin des bibliothécaires de France* [en ligne]. 1 janvier 2000. n° 5, p. 62-65. [Consulté le 17 mars 2020]. Disponible à l’adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0062-005>. ISSN : 1292-8399

<sup>2</sup> ADBS, 2019. Journée d’étude « Bibliothèques et politique de la ville ». In : [en ligne]. 2019. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l’adresse : <https://www.adbs.fr/agenda/journee-detude-bibliotheques-285687>.

plusieurs éléments. D'une part comment les bibliothèques et la politique de la ville envisagent les quartiers prioritaires et leurs actions sur ceux-ci. D'autres part, analyser la manière dont ces bibliothèques s'adaptent vis-à-vis de cette politique en fonction de la taille et nature de l'équipement qu'elles proposent aux habitants. Enfin, prendre en compte le va-et-vient entre d'un côté les élus qui établissent les politiques municipales et de l'autre, les professionnels qui les appliquent pour orienter l'offre de service. Ces dynamiques alimentent les conceptions du rôle de la bibliothèque sur le territoire. Dès lors, étudier l'action et le devenir des bibliothèques de quartiers nous demandera de tenir compte de ces différents éléments de compréhension, de cette dialectique entre politique de la ville et bibliothéconomie. Par conséquent notre étude nous amènera à observer quels enjeux de la politique de la ville sont également des enjeux pour les bibliothèques de quartiers, comment celles-ci parviennent à matérialiser ces questionnements dans leurs offres de services, et dans quelle mesure cette dynamique a un impact sur la définition de leur place sur le territoire.

C'est pourquoi, afin de circonscrire correctement nos interrogations, nous reviendrons dans une première partie sur les conditions d'existence de la politique de la ville par l'histoire des représentations des quartiers populaires au fur et à mesure des changements socioéconomiques et politiques. Ainsi, nous précisons quel paradigme guide l'action des politiques publiques vers la territorialisation. Tandis que nous discuterons les termes de *mixité sociale*, de *lien social*, de *cohésion sociale* issus de la politique de la ville et associés aux enjeux actuels de *participation*, *d'émancipation* qui intéressent les bibliothèques, nous dresserons un état des lieux des dispositifs qui existent actuellement. Pour cela, nous avons utilisé de la littérature scientifique (sociologie), de la littérature professionnelle ainsi que des rapports d'institutions gouvernementales.

Pour faire suite à cette enquête théorique, nous avons réalisé une enquête auprès des bibliothécaires pour savoir quelles actions sont menées dans les quartiers prioritaires en réponse aux enjeux de la politique de la ville. En plus de sept entretiens semi-directifs conduits auprès de sept établissements différents, nous avons réalisé lors d'un stage, de mars à juin 2020, à la bibliothèque Georges Perec de Vaulx-en-Velin plusieurs observations. Le développement et les résultats de notre enquête seront présentés dans la deuxième partie de ce mémoire.

Enfin, dans une troisième partie, en nous appuyant sur les conclusions de la partie précédente, il nous sera possible de faire advenir une véritable dialectique entre la politique de la ville et la bibliothèque. Pour consolider la place de cette dernière sur le territoire, nous proposerons deux angles d'approche avec d'un part un travail de plaidoyer et d'évaluation de la bibliothèque pour intégrer davantage ces politiques. D'autre part, une attention plus forte à porter au reflet des cultures et savoirs des habitants de ces quartiers.

# LES BIBLIOTHEQUES DE QUARTIERS PRIORITAIRES ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

---

*« Les banlieues occupaient l'imaginaire sous forme confuse de blocs en béton et de terrain boueux au bout des lignes de bus et de RER vers le nord, de cages d'escaliers puant l'urine, de vitres cassées et d'ascenseurs en panne, de seringues dans les caves. Les « jeunes de banlieues » constituaient une catégorie à part des autres jeunes, non civilisée, vaguement redoutable, très peu française même s'ils étaient nés là, que des profs admirables, des flics et des pompiers allaient « affronter » courageusement sur leur territoire. Le « dialogue des cultures » se résumait à s'approprier leur parler et à singer leur accent, à inverser les lettres et les syllabes comme eux, dire une meuf et un tarpé. Ils avaient reçu un nom collectif qui signifiait tout à la fois leur origine, leur couleur de peau et leur façon de parler : les Beurs. Par dérision on leur attribuait un je parle la France. Ils étaient nombreux, on ne les connaissait pas »*

Annie Ernaux, *Les années*, Edition Folio (2009)

## 1.1 LA POLITIQUE DE LA VILLE : DEVELOPPEMENTS ET ARTICULATION

Les enjeux actuels qui se posent aux bibliothèques présentes dans les quartiers qui sont couverts par la politique de la ville découlent directement des changements, des axes et des évolutions qui lui sont rapportés. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être compris en dehors du développement historique de la politique de la ville. En effet, il est nécessaire de se pencher sur la manière qu'ont les pouvoirs publics de concevoir les problèmes connectés aux inégalités dans ces territoires. Ainsi, il sera possible par la suite de comparer la dynamique générale de la politique de la ville avec celle qui s'exerce dans les bibliothèques.

Nous procéderons dans un premier temps à la définition et au choix dans la typologie de classification des habitants des quartiers populaires afin de dégager une méthodologie. Puis nous verrons, avec l'appui de la littérature scientifique sur le sujet, comment la politique de la ville s'est développée et quels enjeux elle fixe pour définir son action. Enfin, nous nous concentrerons sur les bibliothèques en lien avec la politique de la ville pour voir comment elles se saisissent des enjeux.

### 1.1.1. Les habitants des quartiers populaires

Pour pouvoir distinguer les publics qui fréquentent les bibliothèques des quartiers populaires, il est nécessaire d'établir un profil sociologique aux quartiers concernés. Les politiques publiques ont tendance à « territorialiser » la population et à segmenter les couches sociales en fonction des catégories socioprofessionnelles (CSP), notamment dans l'usage des statistiques. Toutefois, cette méthodologie ne fait pas figurer le développement historique des couches sociales en question et n'apporte pas suffisamment d'éléments pour rendre compte des dimensions culturelles et économiques.

Aujourd'hui, ces grands ensembles urbains sont habités par une multiplicité de groupes et d'individus qui partagent cependant le point commun de disposer de faibles revenus. Ainsi de nombreux chercheurs ont réhabilité le terme de classes populaires délaissé depuis les années 1980-1990. Cette typologie de classification est plus adéquate à notre propos dans le sens où elle contient, au sens d'Olivier Schwartz « l'avantage de

permettre de désigner, dans toute sa diversité, l'éventail des catégories les moins dotées d'une société »<sup>3</sup>.

Conséquences des faibles ressources financières, les classes populaires se distinguent par une position professionnelle basse par rapport aux autres classes et par la fragilité de leur capital culturel. Bernard Lahire montre d'ailleurs que « ces deux grands principes – économiques et culturels – de structuration des comportements manifestent l'importance centrale dans l'organisation des formations sociales contemporaines, marchandes et scolarisées, des ressources économiques et culturelles »<sup>4</sup>. Ainsi, parler des classes populaires présente une cohérence par rapport à notre propos sur les bibliothèques situées dans les « Quartiers Politique de la Ville » (QPV).

Également, ces vastes zones HLM que l'on trouve dans et proche des grandes villes cristallisent la question des inégalités sociales et celle de la jeunesse. Les institutions scolaires et culturelles présentes dans ces zones font l'objet de controverses et d'enjeux spécifiques. En effet, ce qui ressort le plus souvent des études sur les inégalités culturelles est le rapport à l'écrit, à la lecture. Par exemple, dans son étude sur les incendies de bibliothèques, Denis Merklen relève que « le livre continue à être vu comme l'emblème des groupes « lettrés » (...) »<sup>5</sup>. Le contexte social et culturel interroge donc la place et le rôle des bibliothèques dans les quartiers où vivent les classes populaires.

Enfin, il semble judicieux de préciser que le terme de classes populaires ne désigne pas une réalité figée. Toutes les villes ne se valent pas. Le communisme municipal, par exemple, a par le passé mis en place d'importants moyens pour le développement de structures publiques éducatives, sportives et culturelles des quartiers alors que d'autres municipalités préféreraient le maillage associatif et l'introduction de fonds privés. Ainsi, les classes populaires ont suivi et contribué à ces développements en fonction des villes et des changements politiques et économiques, véhiculant des représentations dans l'opinion publique à propos de ces quartiers.

### 1.1.2. Les représentations des quartiers prioritaires et les prémices de la politique de la ville

#### *Les quartiers populaires, une définition par les « manques » et les « peurs »*

Les quartiers populaires sont un objet difficile à appréhender tant ils cristallisent des phantasmes et des peurs inscrites sur le temps long. Une étude de l'historienne Annie Fourcaut montre cette « confusion sémantique » autour du mot *banlieue*<sup>6</sup>. En effet, en France, lorsque l'on entend le mot « banlieue » celui-ci fait appel à une diversité d'images en grande partie négatives. L'historienne nous invite à nous pencher sur l'étymologie du mot, qui remonte au XII<sup>ème</sup> siècle, les banlieues ou faubourgs étaient des quartiers défavorisés périphériques où se concentraient les pauvres. Au fil du

<sup>3</sup> SCHWARTZ, Olivier, 2011. *Peut-on parler des classes populaires ?* In : La Vie des idées [en ligne]. 13 septembre 2011. [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html>.

<sup>4</sup> LAHIRE Bernard, 2019. La fabrique sociale des enfants. In : BERNARD Lahire, *Enfances de classe, de l'inégalité parmi les enfants*. Paris : Seuil. p. 930.

<sup>5</sup> MERKLEN, Denis, 2013. *Pourquoi Brule-t-on des Bibliothèques ?* Villeurbanne : École Nationale Supérieure Sciences Information Et Bibliothèques. ISBN 979-10-91281-14-0. p17.

<sup>6</sup> FOURCAUT, Annie, 2000. Pour en finir avec la banlieue. / Ending the use of the term « suburb ». In : Géocarrefour [en ligne]. 2000. Vol. 75, n° 2, p. 101-105. [Consulté le 3 février 2020]. DOI 10.3406/geoca.2000.2518. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/geoca\\_1627-4873\\_2000\\_num\\_75\\_2\\_2518](https://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2000_num_75_2_2518).

temps l'usage du mot évolue notamment en devenant un objet médiatique, un champ d'étude des sciences sociales mais aussi un enjeu de politique publique pour l'État. Les premières études sociologiques, géographiques commencent dans les années 1930 et s'interrogent sur les conséquences sociales et d'urbanisme des grands ensembles, elles sont vues « comme un désordre qu'il faut planifier et encadrer socialement »<sup>7</sup>. A partir des années 1950 les recherches s'ancrent dans l'approche marxiste et la banlieue « devient le terrain privilégié de l'analyse des conséquences spatiales de la concentration capitaliste »<sup>8</sup>. En effet, les banlieues comme nous les connaissons aujourd'hui sont liées à la classe ouvrière, à l'industrialisation, parallèlement à l'immigration (intérieure et extérieure) qui s'y concentrait. En découle la naissance des représentations au sein de la société et en particulier à partir des années 1960 avec les blousons noirs, la crise des jeunes de cités etc. Comme nous l'explique Annie Fourcaut, ces images sont alimentées par des personnes extérieures à ces quartiers (journalistes, chercheurs, artistes...). Nourrie donc depuis des décennies comme le lieu à éviter ou à corriger, cette image des banlieues a évidemment des conséquences directes sur le traitement politique qui en est fait ou encore sur la manière dont les habitants s'envisagent eux-mêmes en tant que résidents.

En 2017, une étude du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)<sup>9</sup> révélait que « sur de nombreux aspects de leur vie, les habitants des quartiers prioritaires sont moins satisfaits que les autres populations »<sup>10</sup>. Seulement 6% des habitants de ces quartiers seraient très satisfaits de leur cadre de vie. En effet, les préoccupations principales sont la santé et le chômage. Une autre étude réalisée en 2019 par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) sur la vision que portent les Français sur ces quartiers révèle que la majorité pensent qu'ils se sont dégradés ces dernières années et que l'insécurité y est forte (criminalité, trafic de drogue...) <sup>11</sup>. Cette image négative est notamment véhiculée par les médias et en particulier par la télévision. Le Conseil National de la Ville avait même dénoncé cette image dévalorisante disant que celle-ci « ne rend pas compte de la réalité et constitue un handicap majeur pour les quartiers prioritaires et leurs habitants : « l'image de violence de dégradation et d'étrangeté des quartiers est une composante de leurs difficultés »<sup>12</sup>.

<sup>7</sup> FOURCAUT, Annie, 2000. Pour en finir avec la banlieue. / Ending the use of the term « suburb ». In : Géocarrefour [en ligne]. 2000. Vol. 75, n° 2, p. 101 [Consulté le 3 février 2020]. DOI 10.3406/geoca.2000.2518. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/geoca\\_1627-4873\\_2000\\_num\\_75\\_2\\_2518](https://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2000_num_75_2_2518).

<sup>8</sup> FOURCAUT, Annie, 2000. Pour en finir avec la banlieue. / Ending the use of the term « suburb ». In : Géocarrefour [en ligne]. 2000. Vol. 75, n° 2, p. 102 [Consulté le 17 août 2020]. DOI 10.3406/geoca.2000.2518. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/geoca\\_1627-4873\\_2000\\_num\\_75\\_2\\_2518](https://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2000_num_75_2_2518).

<sup>9</sup> CGET : Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il appuie le Gouvernement dans la lutte contre les inégalités territoriales et le soutien aux dynamiques territoriales, en concevant et animant les politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens. Disponible sur : <https://cget.gouv.fr/le-cget/>

<sup>10</sup> BACCAÏNI, Brigitte, 2017. Perception des conditions de vie [en ligne]. CGET. In : Cadre de vie et renouvellement urbain. Disponible à l'adresse : <http://www.onpv.fr/theme/qualite-vie> p1.

<sup>11</sup> GUISSÉ Nelly, JORG Müller, 2019. *Les Français portent un regard sombre sur les quartiers «sensibles»* [en ligne]. CGET, ONPV. [Consulté le 21 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://cget.gouv.fr/ressources/publications/les-francais-portent-un-regard-sombre-sur-les-quartiers-sensibles>.

<sup>12</sup> GUISSÉ Nelly, JORG Müller, 2019. *Les Français portent un regard sombre sur les quartiers «sensibles»* [en ligne]. CGET, ONPV. [Consulté le 21 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://cget.gouv.fr/ressources/publications/les-francais-portent-un-regard-sombre-sur-les-quartiers-sensibles>. p9.



D'autres chercheurs reviennent sur l'abondance de termes qui existent pour désigner cette « banlieue ». Thomas Kirszbaum<sup>13</sup> explique dans son ouvrage sur les banlieues que ce « problème des banlieues » est d'abord un « fait de langage » exprimant une « stigmatisation sociale » envers un certain type d'habitation (HLM). Il explique que ce mot de banlieue est interchangeable avec une diversité d'autres : cités, ghettos, zones, quartiers sensibles, à problèmes... Il dit à ce propos que « ce vocabulaire protéiforme désigne une même réalité : la visibilité spatiale de l'altérité sociale, et, plus encore, de l'altérité ethnique, soit ce qui s'écarte de la norme majoritaire »<sup>14</sup>. De notre côté, nous parlerons dans notre étude de « bibliothèques de quartiers » car c'est souvent ainsi qu'elles se définissent.

En effet, ces quartiers et leurs habitants sont d'abord décrits avec une diversité de handicaps (économiques, culturels, éducatifs...) qu'il faut corriger. Ce regard est le fruit de plusieurs dynamiques notamment celle de la politique de la ville, politique publique qui définit et classe les quartiers et notamment ceux dits « prioritaires », « sensibles »... La politique de la ville fonctionne sur une territorialisation des problèmes économiques et sociaux. Territorialisation qui ancre de ce fait physiquement la création d'une « catégorie générique des problèmes sociaux qui s'imposent à tous les quartiers avec une part de mythe, au sens de représentations collectives qui structurent la société »<sup>15</sup>. Ainsi, les quartiers sont les lieux de toutes les « peurs » pour le reste de la société, la matérialisation des craintes d'une supposée défaite économique et sociale. Dans cette logique, les problèmes ne viennent pas du fait d'inégalités sociales structurelles mais bien du territoire et du fait de la concentration de populations en situation « d'échec » par rapport au reste des individus.

Cette image des quartiers résulte de plusieurs éléments nourris par les politiques publiques, les images médiatiques qui perdurent depuis plusieurs décennies, entraînant chez les habitants eux-mêmes un fort sentiment de dépréciation. Ainsi, la paupérisation de ces quartiers ouvriers et le déclin progressif des « banlieues rouges » a donné lieu à un sentiment de relégation chez ses habitants, favorisant l'image d'un État qui fait défection d'une partie de sa population. De plus, les actions entreprises par l'État ont véhiculé des représentations qui trouvent en partie leurs origines dans les politiques publiques.

### *La vision de l'État ou la dissonance républicaine*

Pour comprendre les prémices de la mise en place de la politique de la ville, il est nécessaire de commencer par la vision que porte l'État sur les quartiers populaires. L'article 1<sup>er</sup> de la constitution de la V<sup>ème</sup> République du 4 octobre 1958 dit « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». La notion d'indivisibilité entre en opposition avec ce que nous venons de soulever sur la définition des quartiers en tant que territoire spécifique. On touche ici une contradiction, effectivement, la pauvreté conduit ces espaces à repenser leur mode d'existence ce qui inquiète l'État d'une situation qui pourrait être capable de briser l'indivisibilité de la

<sup>13</sup> KIRSZBAUM, Thomas, 2015. « La politique de la ville ou les infortunes de l'égalité républicaine ». In : *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville* [en ligne]. S.l. : Éditions de l'Aube. [Consulté le 17 août 2020]. ISBN 978-2-8159-1001-9. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01100701>. p3.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> AVENEL, Cyprien, 2016. La question des quartiers dits « sensibles » à l'épreuve du ghetto. In : *Revue économique* [en ligne]. 18 mai 2016. Vol. Vol. 67, n° 3, p. 415-441. [Consulté le 19 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-economique-2016-3-page-415.htm>.

nation. En disant qu'il faut « réparer » les quartiers, il entretient la marginalisation de ces espaces du reste du territoire national.

Par ailleurs, un autre « principe fondateur de la République française résulte dans son caractère social, c'est-à-dire l'affirmation du principe d'égalité. Il s'agit de contribuer à la cohésion sociale et de favoriser l'amélioration de la condition des plus démunis »<sup>16</sup>. Finalement, l'État demande à ce que ces quartiers soient comme les autres tout en faisant des distinctions dans leur traitement, c'est d'ailleurs la raison de la création de la « politique de la ville » pour répondre à des problématiques existantes dans ces espaces. L'État voit dans les quartiers une défaillance républicaine puisque ces espaces urbains concentrent justement pauvreté et populations fragilisées.

Ainsi, l'État voit en grande partie ces quartiers comme des ghettos. En effet, « relativement tôt dans les années 1970, la question du ghetto a été posée dans le contexte français, soit dans la formulation d'un problème de « l'habitat », soit dans celle d'un problème de « l'immigration »<sup>17</sup>. La loi du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville se désignait directement comme une loi « anti-ghetto ». Quelques mois avant, durant les assises nationales de la politique de la ville qui se déroulaient à Bron, le Président François Mitterrand faisait un discours intitulé « pour en finir avec les grands ensembles ». Il « annonce une véritable organisation de l'État pour répondre à ce qu'on nomme le « problème des quartiers ». Une loi « anti-ghettos » [qui] entend « faire disparaître les phénomènes de ségrégation » et remettre l'État au cœur des quartiers »<sup>18</sup>. Cette désignation métaphorique associée à la volonté de priorité de la part du décideur public en parlant des milieux ouvriers-populaires a gravé un peu plus profond dans le marbre le caractère idéologique de la « ségrégation » et la « mise à l'écart » de ces quartiers.

Parallèlement, un autre élément à mettre en lumière est le « modèle français d'intégration ». Dans un de ses articles, Thomas Kirszbaum explique comment la politique de la ville s'est construite sur l'idée d'un « retour à la normale », donc en partant du principe que les quartiers sont anormaux, « ainsi les quartiers spécialisés dans l'accueil de populations à revenus faibles ou modestes, souvent issues des minorités ethniques, vivraient-ils en deçà d'un seuil de normalité et en périphérie de l'espace commun de la République »<sup>19</sup>. Cette analyse entraîne un aveuglement de la part de l'État sur des problèmes plus structurels et permanent des inégalités. Kirszbaum explique que cette conception résulte d'un débat entre deux visions, d'une part le quartier comme ghetto, où l'État devrait reprendre le pouvoir puisqu'il est le seul en mesure et en droit d'édicter les règles et d'autre part la vision « quartiers populaires » qui réclame l'action publique dans la reconnaissance des différences sociales et ethniques. Au fil du temps « l'histoire de la politique de la ville française peut se lire comme l'hégémonie progressive de la conception descendante – dite républicaine – de

<sup>16</sup> REPUBLIQUE FRANÇAISE, 2018. Quels sont les principes fondamentaux de la République française ? | Vie publique.fr. In : [en ligne]. [Consulté le 17 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/fiches/19562-principes-fondamentaux-de-la-republique-francaise>.

<sup>17</sup> BOISSON Marine, 2010. Note de Veille n° 178 (Juin 2010) : « Des « ghettos » français : abus de langage ou réalité ? Le débat sur la ségrégation à l'heure de la réforme de la politique de la ville ». In : [en ligne]. [Consulté le 8 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <http://archives.strategie.gouv.fr/cas/content/note-de-veille-n%C2%B0178-juin-2010-des-%C2%AB-ghettos-%C2%BB-francais-abus-de-langage-ou-realite-le-debat.html>.

<sup>18</sup> MAGOS Isabelle, « Des quartiers pas comme les autres », L'école des parents, 2015/2 (N° 613), p. 19. DOI : 10.3917/epar.613.0018. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-ecole-des-parents-2015-2-page-18.htm>

<sup>19</sup> KIRSZBAUM, Thomas, 2015. « La politique de la ville ou les infortunes de l'égalité républicaine ». In : *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville* [en ligne]. S.l. : Éditions de l'Aube. [Consulté le 17 août 2020]. ISBN 978-2-8159-1001-9. Disponible à l'adresse : [https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01100701\\_p2](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01100701_p2).



l'égalité urbaine »<sup>20</sup>. C'est dans l'affirmation de cette controverse qu'est né ce modèle français d'intégration, la vision « ghetto » gagne pour abandonner toutes références multiculturelles, à partir des années 2000 on parle même du « modèle républicain d'intégration ».

Le choix des mots a son importance et c'est ce que met en lumière Danièle Lochak, juriste et professeure de droit, lorsqu'elle revient justement sur ce terme *d'intégration*. Cette notion est liée à la question de l'immigration. Dans les quartiers dont il est question on trouve une forte présence des populations issues de l'immigration en comparaison à d'autres espaces du territoire national. Lochak explique que depuis le début des années 1970, l'intégration a été un objectif incessant des politiques d'immigration<sup>21</sup>. Si à cette époque chaque force politique utilise son propre terme (le PS parle d'insertion et la droite d'intégration), celui d'intégration va commencer à faire unanimité à partir de 1989 lors de la première affaire du « foulard islamique ». Cette affaire entraîne la création d'un Comité interministériel à l'intégration ainsi que le Haut Conseil à l'intégration. Ce sont ces instances qui vont lier les termes *d'intégration* et de *République*<sup>22</sup>. On aperçoit donc déjà comment ce terme d'intégration se fonde sur une dynamique de différenciation. Concernant les quartiers et la politique de la ville, les politiques d'intégration ne ciblent pas directement les populations immigrées mais privilégient une « intégration globale » avec par exemple les zones d'éducation prioritaires (ZEP), la politique de développement social des quartiers (DSQ)... Ainsi, ces quartiers sont devenus des « zones d'exception » qui sont l'objet d'un plan de développement spécifique.

Les premières politiques de la ville sont apparues après les émeutes de 1981 à Vénissieux au quartier des Minguettes. L'État se voit dans l'obligation de répondre à cette crise inédite à l'époque. Au vu des premiers éléments que nous venons d'exposer on saisit comment cette vision étatique s'est fondée autour d'une forme de dissonance entre réalité des quartiers et idéologie républicaine. D'un côté une vision des quartiers divisés et de l'autre un besoin régalien de réaffirmer la puissance publique. Cette manière d'appréhender les choses a donc entraîné des politiques spécifiques dans tous les secteurs qui touchent à cette partie des villes.

Ainsi, la politique de la ville dispose de notions établies et discutées pour envisager son action. Nous allons voir que les expériences menées se justifient par ces notions polysémiques.

### 1.1.3. Concepts clés, axes forts et outils de la politique de la ville

Le « problème des quartiers » est d'abord posé dès les années 1970 et 1980 comme un problème urbanistique<sup>23</sup>. Ce sont les grands ensembles auxquels il faut mettre fin. Pour que ces politiques soient efficaces et acceptées des habitants, l'État mobilise des outils et un vocabulaire particulier où l'on retrouve de manière continue cette idée de *social*. En nous plaçant dans les réformes récentes et en faisant – quand

<sup>20</sup> KIRSZBAUM, Thomas, 2015. « La politique de la ville ou les infortunes de l'égalité républicaine ». In : *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville* [en ligne]. S.l. : Éditions de l'Aube. [Consulté le 17 août 2020]. ISBN 978-2-8159-1001-9. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01100701>. p2.

<sup>21</sup> Danièle Lochak, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures & Conflits* [En ligne], 64 | hiver 2006, mis en ligne le 06 mars 2007, consulté le 07 avril 2020. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/2136> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.2136>

<sup>22</sup> Ibid.

cela est nécessaire – des retours historiques, nous allons voir quelles intentions se trouvent derrière ces nouvelles réformes et quels outils et concepts l'État et les collectivités territoriales mobilisent pour mettre en place la politique de la ville. Se pencher sur ces concepts nous permettra de voir si les bibliothèques s'en saisissent elles aussi et de quelle manière.

### *Cohésion sociale et lien social*

Sur le site internet du gouvernement de la *cohésion des territoires* sur les quartiers politiques de la ville, dans les « domaines d'actions de la politique de la ville », un des points principaux est « renforcement du lien social »<sup>24</sup>.

Actuellement, la nouvelle loi qui régit la politique de la ville est la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Cette politique s'appuie en particulier sur les *contrats de ville*, « Succédant aux contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), les contrats de ville 2014-2020 s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale »<sup>25</sup>. Comme il est expliqué sur le site officiel, les contrats de ville reposent sur trois piliers dont le premier est la *cohésion sociale* « le contrat de ville prévoit les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire ».

Mais que signifient ces termes de cohésion sociale et de lien social présents presque systématiquement dans la politique de la ville et les politiques publiques en matière d'urbanisme en général ? Partons d'abord des définitions et des enjeux sous-jacents qui en ressortent.

Caroline Guibet-Lafaye, sociologue et directrice de recherche au CNRS, explique que la cohésion sociale à tous les niveaux (national, européen, international) est devenue une forte inquiétude. Elle dit que « la préoccupation croissante pour la cohésion sociale signifierait que l'unité de la société française est aujourd'hui problématique »<sup>26</sup>, cette préoccupation viendrait de plusieurs dynamiques : déconversion sociale, individualisme négatif, vulnérabilité de masse, désaffiliation, dissociation, crise de la socialisation, crise du lien social, anomie... Le personnel politique ferait référence à un « âge d'or » en comparaison à la situation actuelle, notamment les Trente glorieuses, où la cohésion sociale était supposée harmonieuse.

La chercheuse oppose deux théories sur l'anomie<sup>27</sup>, celle de Durkheim et de Merton. Ces deux thèses sont révélatrices de ce qui se joue en termes d'analyse lorsqu'on parle de cohésion sociale. En effet, pour Durkheim l'anomie se mesure à l'échelle globale de la société, c'est-à-dire que les déviations viendraient du fait que l'on ne donne pas les moyens à certains individus d'atteindre les buts recherchés par l'ensemble de la société. En revanche, pour Merton, elle se mesure à l'échelle de l'acteur individuel. Aujourd'hui lorsqu'on parle de cohésion sociale la politique de la ville a plutôt tendance à se placer du côté de ce dernier, ce sont ces individus qui ne

<sup>24</sup> CGET, 2019. Quartiers de la politique de la ville. In : *Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales* [en ligne]. 2019. [Consulté le 19 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville>.

<sup>25</sup> CGET, 2015. Les contrats de ville. In : *Agence nationale de la cohésion des territoires* [en ligne]. 2015. [Consulté le 29 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://cget.gouv.fr/dossiers/contrats-de-ville>.

<sup>26</sup> GUIBET-LAFAYE, Caroline, 2012. Anomie, exclusion, désaffiliation : dissolution de la cohésion sociale ou du lien social ? In : *Pensée plurielle* [en ligne]. 1 août 2012. Vol. n° 29, n° 1, p. 11-35. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2012-1-page-11.htm>.

<sup>27</sup> L'anomie décrit une situation de dérèglement social qui induit des caractères psychologiques défavorables à l'équilibre de la société. L'anomie est présentée comme une déviance. Nous débattons ici de ses causes.

veulent pas s'intégrer dans la société ou utilisent des moyens illégitimes voire illicites pour y arriver.

Actuellement, la sociologie française a surtout tendance à parler d'exclusion pour justifier cette supposée crise de la cohésion sociale. L'exclusion supposerait qu'il y aurait un dedans (intégré) et un dehors (exclu) avec une séparation entre les deux. La chercheuse réfute cette idée, pour elle, on n'est jamais complètement exclu de la société dans son intégralité, l'exclusion se réfère plutôt à l'exclusion aux « sphères principales de la vie socio-économique, politique, aux sphères de pouvoir et de décision »<sup>28</sup>. En d'autres termes « la non-participation ou la moindre participation subie à l'une ou l'autre de ces sphères témoigne d'un relâchement de la cohésion sociale (...) cela ne relève pas des individus mais de mécanismes sociaux identifiables »<sup>29</sup>. En plus du phénomène de chômage de masse où une grande partie des travailleurs sont exclus du système de production, l'auteure parle ici d'un obstacle à la *participation* à la vie publique – notion à laquelle nous reviendrons par la suite.

Finalement, elle reprend aussi les thèses de la « fracture sociale » qui est souvent utilisé dans les discours politiques : « Cette image est également convoquée en sociologie urbaine ou scolaire puisque l'on parle de fracture territoriale, de fracture scolaire. Elle trouve sa formulation la plus radicale lorsqu'elle vise à rendre compte de phénomènes urbains. On évoque ainsi des « quartiers d'exil » (Dubet et Lapeyronnie, 1992), des zones de relégation ou de sécession (Delarue, 1991; Donzelot, 1999), les quartiers ghettoïsés ou des « zones de non-droit » (Bacqué et Sintomer, 2001, p.218). Pourtant on peut douter que cette image ait une réelle pertinence pour l'analyse rigoureuse des phénomènes qu'elle souhaite décrire »<sup>30</sup>. Cette idée selon laquelle il y aurait une « fracture » ou une « rupture » signifierait qu'avant il y avait cohésion or, les conflits ont toujours existé au sein de la société. Remarquons par ailleurs que la politique de la ville conçoit l'enjeu du *lien social* dans une dimension spatiale.

Les analyses de Philippe Genestier, chercheur au CNRS spécialisé dans l'urbanisme et les politiques publiques éclairent plus en profondeur cette expression de « lien social »<sup>31</sup>. A l'aide d'un logiciel d'analyse de corpus de textes (ici prises de paroles gouvernementale, rapport parlementaires, articles de presse) sur la période 1997-2002, il montre comment le lien social est devenu un problème social, politique, économique et culturel. Sa thèse est que le terme de « lien social » est dans la majeure partie du temps mis en lien avec le « lieu », cela va nous permettre de comprendre pourquoi ces termes sont si présents dans la politique de la ville. Genestier souligne lui aussi l'appel qui est fait aux Trente glorieuses de la part des différents acteurs pour en parler en termes de « haute époque de l'intégration sociale ». Il explique que dans les discours, lorsque les termes lien et lieu sont mis ensemble cela se réfère largement au sujet de la pauvreté, de l'absence de capital culturel, symbolique et relationnel.

Pourtant, les occurrences au *lien social* à propos des quartiers populaires indiquent une double nature. Ce terme peut désigner à la fois la formulation d'un problème (thématique) que l'énonciation d'une solution ou d'un objectif (rhématique).

<sup>28</sup> Ibid. p21.

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Ibid.

<sup>31</sup> GENESTIER, Philippe, 2006. L'expression « lien social » : un syntagme omniprésent, révélateur d'une évolution paradigmatique. In : *Espaces et sociétés* [en ligne]. 2006. Vol. no 126, n° 3, p. 24. [Consulté le 18 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-3-page-19.htm>.

C'est pourquoi l'usage de ce terme ne peut pas être considéré séparément du discours prédominant dans les politiques de la ville. Il s'accompagne de volontés de combler, dans une considération spatiale, des manques dans la participation et d'établir des logiques de « co-construction », de « concertation » pour remédier à l'anomie constatée<sup>32</sup>.

Se placer du côté du territoire pour parler de lien social permet de voir le changement qui a été opéré. Le discours de « communauté de destin » où la nation devait œuvrer ensemble, se décline aujourd'hui dans une vision territorialisée où les individus doivent maintenant œuvrer pour leur quartier. En ce sens, les écarts entre les populations ne se font plus sur la base des différences de classes sociales mais sur la manière d'habiter son quartier. Cette notion de lien social vise surtout les populations défavorisées. Lorsque l'on parle maintenant de ségrégation cela se fait sur les thèmes de l'urbanité, de l'espace public et même de la citoyenneté. Cela couplé avec la volonté de « psychologiser » les populations. Le chercheur s'inquiète d'ailleurs que ce terme soit aussi bien utilisé en sciences sociales que dans les discours institutionnels sans jamais être réellement contestés, ainsi, ces discours permettent de justifier les politiques publiques qui sont mises en place (notamment sociales et urbaines).

A la lumière de ces deux analyses critiques sur les termes de lien social et cohésion sociale on peut déjà comprendre comment ils sont mobilisés. Premièrement, pour faire appel à un supposé âge d'or de la cohésion sociale auquel il faudrait revenir, âge d'or dans lequel les conflits n'existaient pas. Dans un second temps, ils permettent de justifier les politiques sociales, économiques, culturelles, urbanistiques dans les quartiers à destination d'une partie de la population qui serait finalement jugée « déviante » par rapport à la norme, voire responsable de sa condition ne sachant pas s'adapter au reste de la société (pour reprendre la thèse de Merton). Ainsi, dans cette perspective, la cohésion sociale et le lien social ne seraient pas l'affaire de l'ensemble du territoire national mais une manière consensuelle de désigner les quartiers prioritaires.

Voyons à présent comment la politique de la ville et les collectivités territoriales se saisissent de ces concepts. Le chercheur Cyprien Avenel a particulièrement étudié cette notion de cohésion sociale, ce sont ses analyses que nous mobiliserons ici.

La ville et les collectivités territoriales sont principalement concernées par la cohésion et ce, en particulier depuis la « décentralisation » qui a débuté dans les années 1980 et a placé les agglomérations urbaines et les grandes villes comme des acteurs politiques et économiques à part entière. Les villes et les élus locaux ont dû repenser leurs territoires et rendre les villes attractives pour donner aux individus l'envie de venir y vivre ou d'y rester. Ces démarches reposent sur le « *projet urbain* » qui est, comme le dit Avenel « le socle de base de l'action des municipalités »<sup>33</sup>. Il explique que *toutes* les grandes villes ont subi le phénomène d'exclusion et de paupérisation de certains de leurs quartiers, phénomènes qui contribueraient donc à l'effritement du lien social. En ce sens, les villes œuvrent pour le « vivre ensemble ». Pour réaliser cet objectif, les villes doivent maintenant mettre en place également un « *projet social* », Avenel explique que celui-ci doit avoir une vision globale des actions que mènent les municipalités. Cependant, il souligne qu'il est – et la question sociale en général –

<sup>32</sup> Ibid.

<sup>33</sup> AVENEL, Cyprien, 2013. Les villes et la fabrique de la cohésion sociale : la montée d'un nouveau paradigme de l'action municipale. In : *Informations sociales* [en ligne]. 2013. Vol. n° 179, n° 5, p. 49 [Consulté le 18 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-5-page-48.htm>.

encore trop tourné vers les quartiers défavorisés et ne permet pas cette réelle « cohésion sociale ».

Concernant la politique de la ville, celle-ci a même créé une Agence de la cohésion sociale en 2005. Avenel explique que depuis les années 1990 on a progressivement remplacé le terme de cohésion sociale par celui de solidarité et d'action sociale<sup>34</sup>.

Dans un article pour *Informations sociales*, la revue de la Caisse d'Allocation familiales, Avenel produit une sorte de plaidoyer et d'analyse pour la future réforme de la politique de la ville, celle qui a donné la loi de 2014 (cité ci-dessus)<sup>35</sup>. Il se demande si cette nouvelle réforme réussira à joindre les questions de développement social et de traitement urbain. De son point de vue, ces deux éléments (social et urbain) ne peuvent plus être pris séparément si l'on veut résoudre les problèmes des quartiers défavorisés. Pour que cela fonctionne il faut que les demandes viennent du bas et non plus du haut, l'État devrait seulement être là pour appuyer les impulsions locales.

En effet, la politique de la ville entend diriger ses actions principalement dans les quartiers à « compenser » en termes de culture, d'éducation, etc. Le traitement spécifique de certains territoires par rapport à d'autres, et donc la vision territoriale du problème, empêche l'intervention publique de considérer de façon globale le « faire société ». La politique de la ville est donc, selon Avenel, « enfermée » dans une optique curative incapable d'agir de façon préventive. L'auteur critique donc l'approche idéaliste de la politique de la ville, dans le sens où les difficultés rencontrées sont prises séparément les unes des autres et corrigées au moment où elles se manifestent, sans volonté de rechercher les causes réelles qui proviennent d'une situation globale<sup>36</sup>.

Finalement c'est un changement radical dans la manière de produire et de penser la politique de la ville qui est demandé par Avenel. Au-delà de la normalisation, c'est une vision plus englobante qui est souhaitée afin de ne plus stigmatiser ces espaces urbains et leurs habitants.

### *Mixité sociale*

Un autre terme fortement mobilisé est celui de « mixité sociale » il est utilisé dans la même logique que ceux de cohésion sociale ou lien social que nous venons de discuter, même s'il contient une dimension en plus. Présent dans les discours sur la ville idéale depuis les années 1970/1980, c'est dans la période des années 1990 que les décideurs politiques commencent à parler de ségrégation sociale et de « fracture sociale » et utilisent la mixité sociale pour répondre à ces problématiques.

Cette notion vient historiquement accompagner les mesures « anti-ghettos » prises notamment en direction des ensembles HLM<sup>37</sup>. La *mixité sociale* engage les grands travaux de rénovation, de démolition et de transformation des quartiers en lien étroit avec la politique de la ville puisque les quartiers HLM sont sous sa couverture.

<sup>34</sup> AVENEL, Cyprien, 2014. *La « cohésion sociale » : de quoi parle-t-on ? Clarifier le concept pour consolider un nouveau modèle d'action* [en ligne]. Dunod. S.l. : s.n. [Consulté le 18 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/1-annee-de-l-action-sociale-2015-Objectif--9782100716449-page-119.htm>.

<sup>35</sup> AVENEL, Cyprien, 2013. La réforme de la politique de la Ville à l'épreuve du développement social territorial. In : *Informations sociales* [en ligne]. 2013. Vol. n° 179, n° 5, p. 98-106. [Consulté le 18 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-5-page-98.htm>.

<sup>36</sup> Ibid. p26.

<sup>37</sup> HOUARD, Noémie, 2012. *Au nom de la mixité sociale* [en ligne]. S.l. : Presses Universitaires de France. [Consulté le 20 mars 2020]. ISBN 978-2-13-058148-2. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/a-quoi-sert-la-renovation-urbaine--9782130581482-page-25.htm>.



Pourtant, les résultats des politiques de *mixité sociale* sont à nuancer. En effet, comme l'explique Christine Lelévrier, depuis trente ans les politiques d'habitat menées en faveur de la *mixité sociale* n'ont pas produit les effets attendus.

En effet, depuis 2003, la loi de Programmation nationale de rénovation urbaine (PNRU) de Jean-Louis Borloo défend l'idée de *mixité sociale* à travers la pénétration des classes moyennes dans les grands ensembles pour réduire la part des foyers pauvres et immigrés dans ces zones. Ces classes moyennes nouvellement installées devraient enrayer l'échec scolaire et faire figure « d'exemple ». En fait, loin de procurer de tels résultats, cette politique concorde avec la dynamique de vente des logements sociaux et d'accession à la propriété aux petits ménages salariés et les programmes de relogement des habitants locataires ainsi déplacés ne se font qu'à l'intérieur des territoires ZUS.

Pour illustrer cette absence de résultats, une étude ethnographique de Joanie Cayouette-Remblière, chargée de recherche à l'INED<sup>38</sup> et notamment spécialiste des questions de mixité sociale et cohabitation entre groupes sociaux, nous renseigne. Effectivement, celle-ci parle de « quartiers de mixité sociale programmée », ce sont ces nouvelles formes urbaines dont nous parlions plus haut, de nouveaux quartiers censés répondre aux exigences de la mixité sociale. L'auteure a étudié deux de ces quartiers construits en banlieue parisienne entre 2006 et 2013. La mixité sociale programmée, est envisagée comme l'idée consistant à « fixer par avance un objectif en ce qui concerne la composition sociale du peuplement, à l'échelle de la ville ou bien dans un cadre résidentiel plus restreint » (Dansereau et al., 2002, p. 49)<sup>39</sup>. Les arguments mobilisés concernent l'harmonie entre les classes sociales qui abolirait la délinquance et l'échec scolaire. Mais la chercheuse conclut l'étude en démontrant, malgré cette politique, une faiblesse de connexion et d'interaction entre les classes de ces quartiers.

Ces concepts mobilisés par la politique de la ville n'ont pour l'instant pas permis d'application concrète ni de succès mesurables. Si les termes de cohésion sociale, de lien social et de mixité sociale existent bien dans les programmes, ils restent avant tout des mots clés qui permettent de désigner et de résoudre les problèmes que rencontre la politique de la ville. En ayant cette double nature d'enjeu et de solution, ce vocabulaire peine à montrer d'autres résultats que l'effet d'annonce. C'est pourquoi la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 a tenté de se saisir des appels et des critiques émises sur la politique de la ville. Un des enjeux notamment pour retrouver du lien social et de la cohésion sociale était de remettre de la participation, de recréer de la citoyenneté. Cependant, nous allons voir que ces nouveaux processus et nouvelles réglementations n'ont pas forcément été à la hauteur des attentes de ceux qui ont milité pour une « réforme radicale de la politique de la ville »<sup>40</sup>.

### ***Participation et citoyenneté***

Cette question de la participation a commencé avec le rapport Dubedout en 1982, le gouvernement avait demandé à ce qu'on lui fasse des propositions pour améliorer les quartiers d'habitat social. Le rapport souhaitait « *faire des habitants des acteurs du*

<sup>38</sup> INED : Institut national d'études démographiques (Disponible à l'adresse : <https://www.ined.fr/>)

<sup>39</sup> CAYOUILLE-REMBLIÈRE, Joanie, 2020. Les rapports sociaux dans les quartiers de mixité sociale programmée. In : *Sociologie* [en ligne]. 18 mars 2020. Vol. 11, n° 1, p. 2. [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2020-1-page-1.htm>.

<sup>40</sup> C'est le titre du rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache sur la participation et les enjeux d'empowerment, remis au Ministre délégué chargé de la ville en juillet 2013.

*changement* »<sup>41</sup> : responsabiliser les individus et favoriser leur pouvoir décisionnel. La participation envisage donc la question de la « citoyenneté » de certains groupes sociaux, notamment les étrangers et les jeunes.

Avant le départ des classes moyennes dans les quartiers de grands ensembles dans les années 1960/1970, plusieurs mobilisations collectives y ont eu lieu, entraînant la création d'associations de quartier pour lutter contre la dégradation des immeubles et améliorer la vie dans les quartiers en général. Le rapport Dubedout voulait recréer ces types de mobilisations mais les décideurs politiques constatent rapidement que cela ne fonctionne pas, c'est le moment où l'on commence à s'intéresser à l'implication des associations, où on leur donne des financements pour permettre à la démocratie locale de se développer. Mais à partir de 1986, force est de constater que la participation des populations visées (classes populaires) est un échec car « les formes spontanées de parole et d'action collective, non formalisées, n'apparaissent pas aux institutions comme des demandes de participation »<sup>42</sup>.

Néanmoins, malgré ces insuccès répétés de la participation dans les quartiers d'habitat social, elle est restée une dimension très importante de la politique de la ville, nous allons voir qu'elle prend la forme d'une injonction à la participation et donne une place centrale aux associations dans sa mise en œuvre.

### ***Injonction à la participation des classes populaires***

Si la participation est aujourd'hui présente dans une grande partie des politiques publiques, elle est surtout dirigée en premier lieu vers les classes populaires. Marion Carrel, chercheuse en sociologie et spécialiste de la politique de la ville et des mouvements sociaux a publié l'ouvrage, *Faire participer les habitants ? Pauvreté, citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires* centré sur cette question de la participation dans la politique de la ville. La chercheuse revient sur cette longue histoire participative et met en lumière les problèmes et les freins de celle-ci. Selon elle, dès le départ, la pauvreté a été envisagée comme un empêchement à l'exercice de la citoyenneté. Historiquement, être pauvre ne permettait pas d'avoir le statut de citoyen par exemple.

Aujourd'hui, on trouve deux visions différentes concernant la participation. La première se place du côté des acteurs de la politique de la ville qui voient dans la participation une manière de remédier à l'anomie par l'exercice de la citoyenneté. La deuxième analyse se place du côté de l'*empowerment* des populations pauvres, où la participation devrait faciliter l'ascendance décisionnelle dans une dimension collective. Carrel montre que le problème majeur réside du côté des décideurs. En effet, la participation est en réalité une notion floue dans les textes, sans référence clairement établie à quoi et comment les habitants peuvent participer. Pour les acteurs politiques, « faire participer les habitants » est devenu davantage un objectif d'éducation des populations plutôt qu'une manière concrète d'intégrer les habitants à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent.

La mise en place des conseils citoyens (CC) en est un exemple récent. En 2013, Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mehmache publient un rapport intitulé, *Pour une*

<sup>41</sup> CARREL, Marion, 2015. *Faire participer les habitants ? : Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires* [en ligne]. Lyon : ENS Éditions. [Consulté le 23 mars 2020]. Gouvernement en question(s). ISBN 978-2-84788-770-9. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/enseditions/5236>. p37.

<sup>42</sup> CARREL, Marion, 2015. *Faire participer les habitants ? : Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires* [en ligne]. Lyon : ENS Éditions. [Consulté le 23 mars 2020]. Gouvernement en question(s). ISBN 978-2-84788-770-9. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/enseditions/5236>. p39.

*réforme radicale de la politique de la ville*<sup>43</sup>, ce rapport fait un état des lieux de la participation dans ces quartiers en interrogeant une multitude d'acteurs associatifs, d'élus locaux, de professionnels etc. Pour eux, la participation ne doit pas être contrainte mais doit émaner directement des habitants. Ils montrent que les espaces qui ont été ouverts par les décideurs au fil des années comme les conseils de quartier n'ont pas porté leurs fruits étant justement trop artificiels, bloquant la parole des individus issus des couches sociales les plus fragiles. Dans ce rapport les chercheurs font une série de propositions pour améliorer la participation et la rendre effective comme par exemple avec la création des conseils citoyens. En 2014 avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, les CC sont créés et rendus obligatoires. Mais dans un article récent<sup>44</sup>, Marie-Hélène Bacqué et Jeanne Demoulin reviennent sur leur mise en place. En effet, elles expliquent que leur institutionnalisation ne répond pas aux préconisations qui avaient été faites. Le rapport préconisait des « tables de quartier, non obligatoires, créées à l'initiative des habitants, vues comme une forme de pouvoir à l'échelle du quartier, lieu à la fois d'interpellation, de contestation, de proposition, de co-construction (...) »<sup>45</sup>. En effet, même si les CC sont novateurs en différents points : ouverture à de nouveaux publics avec le tirage au sort, indépendance vis-à-vis des pouvoirs locaux, logique de co-construction du contrat de ville et projet de rénovation urbaine, cet exemple montre comment les décideurs politiques ont rendu obligatoire la participation créant une logique d'injonction participative. Ainsi, les décideurs s'appuient notamment sur les associations pour mettre en place cette participation.

Nous l'avons vu, les concepts mobilisés pour répondre aux enjeux des quartiers de grands ensembles sont protéiformes et la politique de la ville mobilise une diversité de notions pour répondre aux différentes problématiques des habitants. Pourtant, ces politiques, dans la majorité des cas les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Il nous faut à présent nous poser la question de la place des politiques culturelles dans ces quartiers et voir si les bibliothèques en particulier se saisissent des enjeux de la politique de la ville.

## 1.2. LES BIBLIOTHEQUES DE QUARTIERS POPULAIRES

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme compte en 2018 que 10% des personnes illettrées vivent dans les quartiers couverts par la politique de la ville. De plus, comme nous l'avons déjà évoqué, les classes populaires sont sujettes à l'éloignement par rapport à l'accès à la culture et au savoir.

Premier équipement culturel de proximité des français, les bibliothèques construites dans les zones où se concentrent les classes populaires sont donc au cœur des enjeux de lecture publique et d'émancipation culturelle. Pourtant, la place qu'elles occupent, en tant qu'institution publique (et donc politique) dans ces quartiers est aussi l'objet de contradictions.

<sup>43</sup> BACQUÉ Marie-Hélène, MECHMACHE Mohamed, 2013. *Pour une réforme radicale de la politique de la ville* [en ligne]. S.I. [Consulté le 1 avril 2020]. Pouvoir d'agir. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/rapport/33298-pour-une-reforme-radical-de-la-politique-de-la-ville>.

<sup>44</sup> DEMOULIN, Jeanne et BACQUÉ, Marie-Hélène, 2019. Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? In : *Participations* [en ligne]. 4 octobre 2019. Vol. N° 24, n° 2, p. 5-25. [Consulté le 1 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-participations-2019-2-page-5.htm>.

<sup>45</sup> DEMOULIN, Jeanne et BACQUÉ, Marie-Hélène, 2019. Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? In : *Participations* [en ligne]. 4 octobre 2019. Vol. N° 24, n° 2, p. 8 [Consulté le 1 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-participations-2019-2-page-5.htm>.



### **1.2.1. Les politiques publiques culturelles dans les quartiers prioritaires**

La bibliothèque, en tant qu'acteur culturel dans une zone définie et en tant qu'équipement public de proximité dispose donc de ce double caractère qui fait d'elle d'une part le socle des politiques culturelles et d'autre part une pierre angulaire dans le recoupement entre la ville, l'État et d'autres acteurs présents dans le territoire.

Son fonctionnement et son rayon d'action doivent donc être adaptés pour répondre aux besoins de la population en termes d'accès à la lecture et à la culture. Ainsi, l'État a mis en place de nombreux dispositifs en direction des bibliothèques. Le développement des dispositifs fait notamment partie intégrante d'une dimension éducative, centrée sur la jeunesse.

#### *L'intégration des enjeux culturels dans les contrats de ville*

Les contrats de ville déjà évoqués précédemment sont le socle de la politique de la ville. Suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, une circulaire « relative à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats des villes » de mai 2015 est venue renforcer les premières attentes en matière culturelle.

Le but est d'intégrer chaque fois que cela est possible les équipements culturels pour qu'ils appuient les objectifs de la politique de la ville. On trouve notamment comme attentes

« Les actions d'éducation aux médias, à l'information et au numérique (EMI). Il est en effet nécessaire d'initier et d'accompagner les démarches visant à permettre aux jeunes de connaître, de lire, de comprendre et d'apprécier les représentations et les messages issus de différents types de médias auxquels ils sont quotidiennement confrontés. Ces démarches, en stimulant le regard critique des jeunes, doivent viser à une meilleure maîtrise des langages et à l'appropriation des valeurs citoyennes »<sup>46</sup>.

De plus, au niveau financier, les équipements culturels qui reçoivent du public issu des quartiers prioritaires peuvent bénéficier de crédits issus de la politique de la ville. Il nous faut énoncer quels sont les dispositifs phares des bibliothèques.

#### *Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) et Éducation Artistique et Culturelle (EAC)*

L'EMI, dispositif récent, est défini par le Ministère de la Culture comme :

« Dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information, et en complément des propositions de loi actuellement en débat au Parlement, le ministère de la Culture a lancé au printemps dernier un plan ambitieux d'éducation aux médias et à l'information. Il s'agit d'accompagner la jeunesse dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux, compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée »<sup>47</sup>.

<sup>46</sup> MINISTERE DE LA CULTURE, [sans date]. Éducation aux médias. In : [en ligne]. [Consulté le 4 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Education-aux-medias>.

<sup>47</sup> Ibid.

Les bibliothèques, notamment en partenariat avec l'Éducation Nationale, sont encouragées à œuvrer pour l'EMI. En effet, dans le contexte du développement des moyens de communication numériques, l'EMI dispose aujourd'hui d'une grande considération dans la bibliothéconomie.

Un autre dispositif, plus ancien, est l'EAC :

« L'EAC s'adresse en particulier aux enfants et aux jeunes entre 0 et 18 ans, avec une ambition de continuité entre les temps éducatifs (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et tout au long du cursus éducatif (...) L'EAC se distingue donc d'autres notions proches comme l'action culturelle en bibliothèque (...) On retrouve donc la dimension sociale de la bibliothèque qui, en établissant une politique de médiation assure la démocratisation culturelle »<sup>48</sup>.

Ces deux dispositifs démontrent l'importance de l'offre de service en direction des publics jeunes et la volonté politique de lier la bibliothèque avec l'éducation nationale.

### *Les contrats territoire lecture (CTL)*

Il s'agit du dispositif le plus important pour favoriser la lecture publique et l'action des bibliothèques dans une dynamique de partenariats. On trouve comme explication sur le site du gouvernement :

« Mis en place en 2010, les contrats territoire-lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Le cadre souple des contrats lui permet de s'adapter à des contextes territoriaux divers et de mettre en œuvre des projets variés, portés par les bibliothèques des collectivités territoriales. Le CTL a vocation à répondre aux besoins identifiés par la collectivité lors d'une phase d'état des lieux, tout en s'inscrivant dans les grandes orientations du ministère de la Culture en matière de politiques de lecture »<sup>49</sup>.

Concrètement, le CTL est un plan d'action d'environ trois ans décidé entre les collectivités territoriale et l'État via la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Il se matérialise par la réunion des états des lieux des acteurs publics locaux dans l'optique de les faire fonctionner ensemble dans une logique partenariale.

Le CTL présente un « cadre souple » pour s'adapter aux spécificités territoriales. Un des points les plus important concerne surtout la mise en place de partenariats entre divers acteurs : culturels, sociaux, éducatifs etc. toujours dans cette logique de toucher le plus grand nombre. Les CTL se fixent des objectifs propres à leur territoire et à l'évaluation qu'ils en font : lutte contre l'illettrisme, action hors les murs, développement de réseau de lecture publique intercommunal...

Ainsi les CTL vont constituer un support majeur dans l'élaboration et le renforcement des réseaux des bibliothèques. De plus, ceux-ci vont intégrer la bibliothèque comme institution politique sur un territoire donné. Dans un article dédié

<sup>48</sup> DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE, 2015. *Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)* [en ligne]. S.I. [Consulté le 7 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-l-Education-artistique-et-culturelle-en-bibliotheque>. p5.

<sup>49</sup> MINISTERE DE LA CULTURE, [sans date]. Les contrats territoire-lecture (CTL). In : [en ligne]. [Consulté le 7 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-contrats-territoire-lecture-CTL>.

aux CTL dans le dossier de l'ABF *Inégalités territoriales* cité précédemment, il est dit que « dans un contexte politique où la question de l'identité est souvent posée, la lecture semble perçue comme un facteur de cohésion sociale et de construction d'une culture commune »<sup>50</sup>.

### *Comprendre la place de la culture et des politiques culturelles dans les quartiers*

Pourquoi soutenir la culture, la lecture ou encore les bibliothèques dans les quartiers ? Un dossier du magazine *Informations sociales* intitulé « Arts, culture et cohésion sociale »<sup>51</sup>, revient sur l'origine des politiques culturelles en France et discute les nouveaux dispositifs à l'œuvre dans les quartiers populaires. La culture y est vue comme un vecteur des enjeux de la politique de la ville, elle permet de soulever des questions sociales (discrimination, précarité, différence hommes/femmes etc.) d'une manière différente et aussi de légitimer les axes et outils cités précédemment.

Cécile Rabot<sup>52</sup> explique que l'investissement de l'État dans l'art et la culture est envisagé comme une « attention à l'autre, éléments pour l'émancipation de chacun mais aussi de démocratie et de cohésion sociale ». Au début des politiques culturelles, les plans de *démocratisation culturelle* avaient pour but de « donner accès aux grandes œuvres et au patrimoine classique ». Toutefois, l'échec de ces politiques a progressivement amené la *démocratie culturelle*, insistant plus sur la pratique que sur le contenu « intégrant en particulier des arts dits mineurs et des productions plus contemporaines, moins strictement nationales et surtout jugées plus « populaires ». Beaucoup d'institutions culturelles se sont mobilisées pour

« favoriser la diffusion des pratiques culturelles et artistiques au plus grand nombre. Médiathèques, écoles de musique et théâtres travaillent de concert avec l'Éducation nationale aussi bien qu'avec les centres sociaux, les missions locales et d'autres instances tournées vers l'action socioculturelle, malgré les divergences de vue et de fonctionnement qui surgissent parfois, lorsque les temporalités ou des priorités des institutions divergent »<sup>53</sup>.

L'offre culturelle « classique » qui prescrit un contenu à la population, s'est assujettie à des politiques culturelles qui rajoutent en leur sein une dimension sociale dépendante des enjeux de la politique de la ville. Pour les villes, la culture est un moyen de traiter une pluralité d'objectifs : cohésion sociale, développement économique, développement urbain, tourisme, éducation, santé etc. Dans cette logique, on apprend aussi que les partenariats sont fortement encouragés et développés afin d'attirer de nouveaux publics et faire participer tout le monde aux activités culturelles. La culture n'est donc plus du seul ressort des institutions dédiées comme les musées mais les projets culturels sont aussi portés par des associations, des centres sociaux etc.

<sup>50</sup> CLAIRE, MONIOT. « Les contrats territoire lecture, un dispositif efficace pour l'égalité d'accès à la lecture et à la culture ». In : *Bibliothèque(s)*. ABF. 2017. n° 88/89, p. 65.

<sup>51</sup> 2015. « Arts, culture et cohésion sociale ». *Informations sociales* 2015/4 (n° 190). In : *Cairn.info* [en ligne]. [Consulté le 22 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-4.htm>.

<sup>52</sup> RABOT, Cécile, 2015. Introduction. In : *Informations sociales* [en ligne]. 2015. Vol. n° 190, n° 4, p. 4-7. [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-4-page-4.htm>.

<sup>53</sup> RABOT, Cécile, 2015. Introduction. In : *Informations sociales* [en ligne]. 2015. Vol. n° 190, n° 4, p. 5 [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-4-page-4.htm>.

Ainsi, les nouvelles politiques culturelles ont conduit vers « l'ouverture » (CGET, 2018) pour soutenir la « cohésion sociale » dans les quartiers prioritaires, incorporant progressivement les bibliothèques vers des logiques d'accompagnement des publics, ce dont nous reparlerons.

### 1.2.2. Les bibliothèques et la politique de la ville

La bibliothèque est, du point de vue de l'État et des collectivités territoriales, d'abord une institution politique « dans le lien qu'elle entretient ne serait-ce que sur le plan administratif avec les politiques publiques, est donc non seulement un lieu dans lequel celles-ci s'exercent, mais aussi un lieu où elles sont représentées »<sup>54</sup>.

Pourtant, les bibliothèques ne sont régies par aucune loi qui définit leurs missions et « la définition de celles-ci relève finalement des stratégies de chaque direction, qui va pencher plutôt vers un rôle social, culturel, de conservation, d'émancipation etc. tout en restant dans le cadre des textes clés des bibliothèques, à savoir le Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques publiques, qui est un texte international utilisé comme cadre universel par les bibliothécaires, et les chartes et codes de déontologie des associations nationales »<sup>55</sup>. Elles articulent leurs activités par rapport à la position choisie par leur direction vis-à-vis d'une part du consensus national et international et d'autre part de la volonté de leur autorité de tutelle. Ainsi, leur fonctionnement ne dépend pas d'une logique prescriptive mais s'inscrit dans une démarche incitative et adaptative.

Cette démarche est bien illustrée dans le numéro de l'ABF intitulé *Bibliothèque et inclusion*, où Sophie Rat, secrétaire nationale de l'association rappelle dans l'édito que

« Les bibliothèques jouent un rôle essentiel dans l'appropriation de la culture, de la connaissance et de l'information tout au long de la vie, dans le débat citoyen et constituent des espaces publics irremplaçables pour faire société dans la vie aujourd'hui. Elles sont des portes locales d'accès aux savoirs et savoir-faire »<sup>56</sup>.

De cette façon, l'attention est portée sur le *rôle* et la dimension contextuelle de la bibliothèque.

Depuis les années 1980, la bibliothèque « traditionnelle » est remise en cause par la modernité et les transformations successives qui ont bouleversé la publication documentaire et artistique. Acteur politique, culturel et éducatif en lien avec les publics qui la fréquente, l'exemple des bibliothèques des quartiers populaires a fait émerger des controverses et des ambitions de métamorphoses.

#### *Un lieu...*

Les bibliothécaires constatent les lacunes et les déséquilibres qui existent dans les différences sociales entre les publics en matière de consommation culturelle et de capital social. C'est pourquoi, en plus de garantir aux publics l'accès aux fonds documentaires et aux collections, les bibliothèques tendent aujourd'hui à s'imprégner du concept de *tiers-lieu* élaboré par l'américain Ray Oldenburg en 1989 pour valoriser

<sup>54</sup> BATS, Raphaëlle, 2019. *De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique* [en ligne]. Université Paris Diderot. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02465951>. p15.

<sup>55</sup> BATS, Raphaëlle, 2019. *De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique* [en ligne]. Université Paris Diderot. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02465951>. p23.

<sup>56</sup> RAT, Sophie. « Éditorial ». In : *Bibliothèque(s)*. ABF. 2015. n° 88/89, p. 3

l'espace dont elles disposent et (re)créer du lien social chez les usagers. Ainsi la *bibliothèque troisième lieu* a réellement fait surface en France en 2010 avec le travail de Mathilde Servet<sup>57</sup> qui en a dressé les principaux contours. L'objectif est de créer, en modifiant l'espace documentaire disponible, une bibliothéconomie orientée vers la fréquentation et l'interaction entre les publics. L'aménagement des locaux, l'accueil et les activités doivent répondre à des critères de convivialité et de confort.

Toutefois, au-delà du *tiers-lieu*, les efforts des politiques de la ville sont dirigés pour « réconcilier » les communautés et les individus, notamment dans les quartiers populaires, tout en valorisant la bibliothèque comme *lieu de ressources* où la question du *rôle social* est présentée à travers la *citoyenneté* ou le rétablissement du *lien social*. Par exemple, en 2008 s'est tenu un colloque intitulé « La bibliothèque, outil du lien social » et a réuni des professionnels et des élus. Également, une journée de 2017 organisée par l'Association des Bibliothécaires de France avait pour titre « Bibliothèques et citoyenneté » et rendait compte des moyens possibles pour les bibliothèques de se saisir de cet enjeu<sup>58</sup>. Il ressort de ces actions des volontés de reconcevoir les modèles bibliothéconomiques pour rendre les établissements plus prompts à se saisir des réalités locales. Ainsi, il est évoqué des « projets de création et de restructurations des bibliothèques »<sup>59</sup>.

Mais le *rôle social*, dans son caractère composite et le *lieu* sont étroitement connectés. Raphaëlle Bats indique à ce sujet que :

« La bibliothèque a donc un rôle social, car elle est un lieu de sociabilité, qui permet à la fois de garder actifs ses réseaux de relations existants mais également de participer à de nouveaux réseaux qui ne sont pas contraints par nos groupes sociaux originaires (familles, travail, lieu d'habitation) »<sup>60</sup>.

Aussi, Denis Merklen propose de considérer la bibliothèque comme un *espace* dans le territoire intervenant dans la dimension multiple des usages et des usagers<sup>61</sup>. La question de l'interaction des publics dans l'espace documentaire est donc de plus en plus soulevée à travers la bibliothéconomie et cristallise même un enjeu architectural<sup>62</sup>.

### ...Avec des collections et des services

Si les bibliothèques se définissent aujourd'hui beaucoup par le lieu même, leur offre de services et collections ont elles aussi évolué. En effet, les bibliothèques, centrées sur leurs publics, cherchent à adapter leur offre en répondant à des demandes et des problématiques spécifiques comme celles des quartiers populaires.

<sup>57</sup> SERVET, Mathilde. Les bibliothèques troisième lieu [en ligne]. Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2009.

<sup>58</sup> De Souza, Isabelle. « Bibliothèques et citoyenneté ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2017, n° 11, p. -. Disponible en ligne : <[http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliothèques-et-citoyenneté\\_67524](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliothèques-et-citoyenneté_67524)>. ISSN 1292-8399.

<sup>59</sup> CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE et CIBLE 95, 2008. La bibliothèque outil du lien social. In : *Bibliothèque outil du lien social*. S.l. : s.n. 2008. p7.

<sup>60</sup> BATS, Raphaëlle, 2019. *De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique* [en ligne]. Université Paris Diderot. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-024465951>. p131.

<sup>61</sup> MERKLEN Denis, « Conclusion : les trois portes de la bibliothèque », dans : Isabelle Antonutti éd., *Migrations et bibliothèques*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, « Bibliothèques », 2017, p. 159-165. DOI :10.3917/elec.anto.2017.01.0159. URL : <https://www.cairn.info/migrations-et-bibliothèques--9782765415428-page-159.htm>

<sup>62</sup> PETIT, Christelle (éd.), 2017. *Architecture et bibliothèque : 20 ans de constructions* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib. [Consulté le 18 août 2020]. Enssib 2012. ISBN 978-2-37546-022-1. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesenssib/1206>.

Dans un chapitre de l'ouvrage *Quel modèle de bibliothèque ?* Valérie Tesnière interroge la place des collections par rapport au fonctionnement et à l'offre de services en bibliothèque. A propos du *tiers-lieu*, elle insiste « sur les dangers d'une survalorisation de la convivialité des lieux. Si la bibliothèque « physique » joue ce rôle dans certaines villes ou sur certains campus, cela reste un peu court pour asseoir la pérennité de la fonction (...) Toutes les situations ne sont pas égales : il y a des effets de taille, il y a des risques réels de désaffection. Le lieu ne répond pas à tout »<sup>63</sup> puis un peu plus loin, « si le rôle d'une bibliothèque est d'offrir des services documentaires comme des services culturels très composites, sans collection, n'importe quelle MJC pourrait faire l'affaire. Celles-ci, dans leur vocation composite, n'ont d'ailleurs pas survécu »<sup>64</sup>. Ici, Valérie Tesnière mitige l'argument de la *bibliothèque troisième lieu* et avance l'idée que l'usage et la mise à disposition des collections et les fonds documentaires disponibles dans la bibliothèque prévalent sur la fréquentation en soi de l'établissement. Pour la conservatrice, perdre de vue l'usage des collections au profit de l'usage du lieu aliénerait la nature des bibliothèques et par extension le métier de bibliothécaire.

Cependant, depuis l'arrivée du numérique en bibliothèques, la question de la place des collections, notamment matérielles, est posée par les professionnels. En effet, une partie des usages s'est transformée et certains usagers recherchent seulement un lieu confortable dans lequel ils peuvent utiliser une connexion internet, c'est par exemple le cas des étudiants. Bertrand Calenge fait part en 2010 de ses réflexions sur la place des collections et indique que « les citoyens continuent d'avoir d'intenses besoins d'information, que ce soit pour se cultiver, trouver un emploi, se former, découvrir de nouveaux univers, se renseigner sur leurs droits, être à même de faire des choix politiques, se tenir au courant de l'évolution du monde, etc. »<sup>65</sup>.

Si internet est un canal d'information important, les bibliothèques continuent d'avoir un rôle à jouer pour faire découvrir ou susciter l'intérêt des lecteurs vers des documents qu'ils ne connaissent pas. De plus, l'État a débloqué des fonds en direction des services et des collections au contenu numérique dans les bibliothèques<sup>66</sup> indiquant que de très nombreuses acquisitions dans ce domaine ont vu le jour en parallèle des collections papier. Enfin, le numérique joue aussi un rôle dans la formation et l'autoformation en proposant des collections qui vont dans ce sens avec par exemple des ouvrages d'aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, également des ressources numériques pour préparer l'examen du code de la route, se former à de nouveaux outils, etc.

Les « effets de taille » et les inégalités de situations dont nous parle Valérie Tesnière précédemment rappellent que l'organisation et la bibliothéconomie restent dépendantes du contexte dans laquelle la bibliothèque se trouve. Dans les zones couvertes par la politique de la ville, les bibliothèques tendent à disposer d'une offre de

<sup>63</sup> TESNIÈRE, Valérie, 2017. Une bibliothèque sans collection ? Des collections sans bibliothèque ? In : *Quel modèle de bibliothèque ?* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib. Papiers. p. 140-151. [Consulté le 25 avril 2020]. ISBN 978-2-37546-039-9. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesenssib/757>.

<sup>64</sup> Ibid.

<sup>65</sup> CALENGE, Bertrand, 2010. Le nouveau visage des collections. In : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2010. Vol. Le concept des collections, n° 3, p. 6-12. [Consulté le 10 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0006-001>.

<sup>66</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE [sans date]. Numérique et bibliothèques. In : [en ligne]. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliothèques/Numerique-et-bibliothèques>.



services qui laisse une place majeure à la formation et à l'autoformation. En effet, ces services existent pour lutter contre la précarité (chômage, exclusion, pauvreté) des publics issus des couches sociales les plus fragiles et ainsi répondre à leurs besoins. S'il ne s'agit pas d'une prescription résultant d'une décision de l'État, les collectivités territoriales et une grande partie des professionnels des bibliothèques des quartiers populaires encouragent ce type de projets<sup>67</sup>. Le rôle social des bibliothèques se matérialise donc par la présence de cette offre de services et s'inscrit bien dans un enjeu de politique publique, en témoignent par exemple les CTL des Yvelines<sup>68</sup> et de Rennes<sup>69</sup>.

Pour Claude Poissenot, maître de conférences en sociologie, la démocratisation des bibliothèques passe par les services qu'elle rend justement pour attirer de nouveaux publics comme ceux issus des classes populaires qui ne viendraient pas à la bibliothèque. Il dit que « les services que la bibliothèque peut nous rendre dépendent largement du contexte dans lequel nous sommes placés. Il s'agit de le comprendre et de le traduire dans une offre à même d'améliorer la vie de nos contemporains. Rendre service à chacun par un service public c'est déjà inscrire les citoyens dans le cadre de la collectivité »<sup>70</sup>. L'accueil, la médiation, la disponibilité des bibliothécaires peuvent être entendu comme ce types de services allant au-delà des collections.

Un autre élément important des bibliothèques qui s'est développé depuis quelques années est la participation des usagers. Ainsi, il nous faut aussi appréhender cette dimension pour comprendre comment les bibliothèques cherchent à inclure les publics.

### *Participation en bibliothèque*

Depuis un peu moins de dix ans, la participation a pris de la place en bibliothèque. Comme nous l'avons vu elle est aussi un axe fort de la politique de la ville depuis les années 1980. Elizabeth Auclair a étudié les politiques culturelles dans les quartiers populaires, dans un de ses articles elle montre que la participation des habitants aux projets culturels est une dimension très importante de ces politiques. Elle explique que la participation est un outil pour promouvoir la démocratie participative « l'enjeu est donc de parvenir à impliquer des personnes ou des catégories de populations perçues *a priori* comme difficiles à mobiliser »<sup>71</sup>. L'art et la culture auraient cet avantage de travailler d'une autre manière avec les habitants, ils permettraient de nouvelles formes d'échanges moins contraintes que celles des travailleurs sociaux par exemple. De plus, les projets culturels participatifs permettraient de lutter contre les problèmes de « fragmentation » de la population des quartiers (différences garçons/filles, différences entre groupes ethniques etc.). Ils seraient un formidable outil de mixité et d'intégration.

Raphaëlle Bats que nous avons déjà citée précédemment, a fait de la participation en bibliothèque son principal sujet d'étude. Elle explique d'ailleurs dans sa thèse que

<sup>67</sup> BATS, Raphaëlle, 2019. *De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique* [en ligne]. Université Paris Diderot. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02465951>.

<sup>68</sup> DEPARTEMENT DES YVELINES, 2014. Contrat Territoire Lecture 2013-2016. In : *Conseil départemental des Yvelines* [en ligne]. 25 juillet 2014. [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.yvelines.fr/loisirs/culture/la-culture-dans-les-yvelines/le-departement-soutient-la-lecture-publique/contrat-territoire-lecture-2013-2016/>.

<sup>69</sup> BIBLIOTHEQUES DE RENNES [sans date]. Contrat territoire lecture. In : *Bibliothèques de Rennes* [en ligne]. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliotheques.rennes.fr/actu/contrat-territoire-lecture/>.

<sup>70</sup> POISSENOT, Claude, 2017. Repenser l'égalité d'accès aux bibliothèques. In : *Bibliothèque(s)*. n° 88/89, p. 29.

<sup>71</sup> AUCLAIR, Elizabeth, 2007. La culture et les quartiers populaires. In : *Diversité* [en ligne]. 2007. n°148. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.educ-revues.fr/DVST/AffichageDocument.aspx?iddoc=38189>.

son ouvrage *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*<sup>72</sup> a été l'un des plus vendus de la collection « La boîte à outils » des Presses de l'Enssib, ce qui témoigne d'un réel engouement de la part des bibliothécaires. Dans cet ouvrage, elle considère que « pour ces bibliothèques qui intègrent une approche participative, celles-ci accompagnent leur insertion dans leur territoire et l'affirmation de leur nécessaire rôle social et politique »<sup>73</sup>. La participation renvoie donc à d'autres concepts et enjeux notamment ceux d'inclusion, de citoyenneté, de démocratie ou encore d'égalité.

Interroger la participation et les pratiques participatives en bibliothèques renforce donc leur dimension démocratique, un service public qui permet une réelle expression ainsi que des débats. Les événements participatifs sont révélateurs de ce que peut produire la bibliothèque en termes de liens sociaux. Dans le dossier de l'ABF *Bibliothèque et inclusion*, un article présente le projet de la bibliothèque de Toulouse<sup>74</sup>. Celle-ci a inscrit la participation dans son projet d'établissement pour rendre la bibliothèque plus inclusive. Le but est d'inclure *tous* les publics et travailler *avec* eux et non pour eux. En effet, de plus en plus de bibliothèques se saisissent de la participation comme outil d'inclusion et d'émancipation. La participation est aussi mobilisée pour repenser les projets des bibliothèques comme avec les BiblioRemix<sup>75</sup>. Dans les projets de rénovation urbaine, les habitants sont aussi invités à venir discuter les futurs espaces et services de la nouvelle médiathèque comme c'est par exemple le cas à Vaulx-en-Velin, dont nous aurons l'occasion de rediscuter.

A travers les différents éléments historiques et politiques que nous venons de soulever, on comprend que les territoires conduits par la politique de la ville sont des espaces difficiles à appréhender. En effet, du fait des inégalités sociales et culturelles qui y persistent les pouvoirs publics tentent d'apporter des réponses qui ne sont pas toujours en cohérence avec la réalité des quartiers.

Les bibliothèques de manière générale et les bibliothèques de quartiers en particulier se trouvent elles aussi mêlés à ces enjeux de politique publique puisqu'elles agissent au sein de ces espaces. Les enjeux de lien social, mixité sociale et cohésion sociale se joueraient notamment au sein du *lieu* de la bibliothèque. Ces bibliothèques sont notamment traversées par la question du *rôle social* qui prend beaucoup de place dans ces quartiers et se retranscrit à travers les collections et services qu'elles offrent aux habitants. Nous allons à présent, grâce à notre enquête de terrain, voir comment ces enjeux se matérialisent concrètement dans les bibliothèques de quartier, comment la politique de la ville pénètre directement ou indirectement ces établissements et saisir quels problématiques cela soulève-t-il.

<sup>72</sup> BATS, Raphaëlle, 2019. *De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique* [en ligne]. Université Paris Diderot. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02465951>.

<sup>73</sup> BATS, Raphaëlle, 2015. *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques* [en ligne]. S.l. : Enssib (Presses de l'). [Consulté le 18 février 2020]. La boîte à outils. ISBN 979-10-91281-58-4. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/lectures/18928>.

<sup>74</sup> ANDISSAC, Marie-Noëlle, RENAUDIN, Coline, HERNARD, Charlotte, 2015. Favoriser des pratiques professionnelles inclusives. In : *Bibliothèque(s)*, n°80. ISSN : 1623-9201. p13.

<sup>75</sup> BIBLIOREMIX, 2013. Le projet. In : *Biblio Remix* [en ligne]. 26 avril 2013. [Consulté le 16 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://biblioremix.wordpress.com/le-projet/>.



# A LA RENCONTRE DES BIBLIOTHEQUES DE QUARTIER

---

*« Toutes les interactions qu'une bibliothèque rend possibles, toutes les pratiques auxquelles elle convie, mais également celles que les usagers inventent, détournant quelquefois la vocation initiale du lieu, sont donc à prendre en compte. Qu'il s'agisse de celles qui sont « socialisantes », souvent mises en avant par les professionnels, qui insistent par exemple sur l'apprentissage des règles qu'appelle le partage d'un espace public. Ou, tout aussi fondamentales, et peut-être moins abordées, celles qui sont « individuantes », qui permettent d'élaborer sa singularité, de se construire. Parce que dans ces quartiers « fragiles », ce n'est pas seulement le bâti qui est fréquemment délabré, ce n'est pas seulement le tissu social qui peut être mis à mal. Mais c'est encore, pour certains de ceux qui y vivent, la capacité de symboliser, la capacité d'imaginer, et par là de penser un peu par soi-même, de se penser, et d'agir dans la société ».*

Michèle Petit, *De la bibliothèque au droit de cité : Parcours de jeunes*, Éditions de la Bibliothèque publique d'information (1997)

Après avoir saisi les principales dimensions de la politique de la ville et la place des bibliothèques dans celle-ci, il nous fallait étudier et interroger les professionnels qui agissent sur le terrain. Nous cherchons donc à comprendre comment travaillent les bibliothécaires, s'ils se saisissent des enjeux de la politique de la ville et comment ils répondent aux caractéristiques des habitants de ces quartiers. Nous verrons que ces bibliothèques présentent des différences et des similarités.

## 2.1. METHODOLOGIE ET DONNEES SUR LES BIBLIOTHEQUES ETUDIEES

Nous expliquons d'abord quelle méthodologie nous avons utilisé pour réaliser cette enquête de terrain, quels étaient les éléments et questionnements de la recherche. Pour cela nous reviendrons dans un premier temps sur la méthodologie d'enquête puis dans un second temps nous donnerons les données des bibliothèques interrogées, pour finir nous verrons comment ces données ont été traitées.

### 2.1.1. Méthodologie d'enquête

En raison de la crise sanitaire et du confinement, il a été évidemment impossible de faire des observations de terrain, en revanche nous avons réalisé en tout sept entretiens.

Je me permets à présent d'utiliser la première personne du singulier pour expliciter ma démarche méthodologique.

J'ai choisi de faire des entretiens semi-directifs avec des cadres A de bibliothèque, et notamment des directrices et directeurs, car ce sont eux qui mettent en place la stratégie et la politique des établissements. Ils sont en relation directe avec les élus et décideurs politiques. Si les bibliothèques se saisissent directement des enjeux de la politique de la ville, c'est eux qui en sont à l'initiative. Les deux premiers entretiens que j'ai réalisés ont été fait en direct, je me suis déplacée directement dans la bibliothèque de Rillieux-la-Pape et dans la bibliothèque de quartier Anatole France à Vénissieux. Les cinq autres ont été conduits par téléphone pendant la période de confinement.

Je présente ici la liste des personnes interrogées par ordre de réalisation, toutes les personnes sont d'accord pour apparaître dans ce mémoire<sup>76</sup> :

- Mme Zaremba, responsable du secteur jeunesse et de la programmation culturelle à la bibliothèque municipale de Rillieux-la-Pape
- M. Brun, responsable des bibliothèques de quartiers à Vénissieux
- Mme Ferreux, directrice de la bibliothèque municipale de Chenôve
- M. Picard, directeur de la bibliothèque municipale Vaclav Havel (Paris 18)
- M. Triaud, directeur de la médiathèque centrale Lucie Aubrac de Vénissieux
- Mme Defrance, responsable de la médiathèque départementale Pierresvives (Hérault) et de la médiation
- Mme Brujas, directrice de la bibliothèque centrale Georges Perec de Vaulx-en-Velin

A noter que certaines citations ne sont pas signées par leur auteur, cela signifie que j'ai jugé préférable de ne pas le faire, afin de ne pas mettre les personnes interrogées en porte-à-faux.

Concernant le traitement des données de cette enquête, j'ai d'abord retranscrit l'intégralité des sept entretiens effectués puis j'ai dressé des catégories pour les éléments qui revenaient le plus souvent par exemple « description du quartier », « rôle social » etc. J'ai ensuite réalisé un tableau<sup>77</sup> dans lequel j'ai affiné les catégories. C'est à partir de ce tableau mais aussi des autres documents fournis – quand cela a été le cas – par les personnes interrogées que j'ai dégagé plusieurs problématiques.

Je connaissais déjà certains établissements situés dans ces quartiers comme : Rillieux-la-Pape, Vénissieux, Vaulx-en-Velin. Grâce à une annonce postée sur un groupe Facebook de bibliothécaires j'ai été contactée par la directrice de la bibliothèque de Chenôve. J'ai réalisé l'entretien avec M. Picard car il m'a semblé pertinent de comparer une bibliothèque parisienne située en QPV avec les autres situées dans des espaces urbains répondant aux critères des grands ensembles HLM. Le but était de voir si les choses mises en place sont les mêmes ou appréhendées d'une manière différente. On notera aussi la médiathèque de Pierresvives qui est la seule bibliothèque départementale mais qui, par ses services et sa politique de « vitrine » et d'expérimentation, m'a paru judicieuse à interroger.

Concernant les données sur Vaulx-en-Velin et notamment la future Médiathèque Maison de Quartier, j'ai suivi un stage à la bibliothèque Georges Perec pendant quatre mois ce qui m'a permis d'obtenir un grand nombre d'informations de la part des agents et de la documentation. De plus, j'ai pu consulter les archives situées à la bibliothèque pour trouver des informations sur l'historique des bibliothèques de la ville. Ayant été présente une semaine complète avant la période de confinement j'ai aussi pu réaliser quelques observations sur les temps de service public.

J'ai utilisé pour les deux premiers entretiens une grille d'entretien différente de celle utilisée pour les cinq autres, mon sujet s'étant précisé et ayant évolué après ces premiers<sup>78</sup>.

<sup>76</sup> Voir annexe n°3 « Tableau de bord des entretiens », p83-84

<sup>77</sup> Voir annexe n°4 « Tableau d'analyse des entretiens », p85-86

<sup>78</sup> Voir annexe n°1 et n°2, p78-82

## 2.1.2. Présentation des bibliothèques interrogées

Pour comprendre dans quel contexte évoluent les bibliothèques étudiées, il nous faut dresser un état des lieux, une « carte d'identité » de chaque territoire et bibliothèque. Pour cela, nous utiliserons des données statistiques<sup>79</sup> ainsi des extraits d'entretien pour voir comment les enquêtés décrivent eux-mêmes le quartier ou la commune.

### *Bibliothèque municipale de Rillieux-la-Pape*

Grâce à un document d'archive fournit par Mme Zaremba on apprend que dans les années 1970 la décision est prise de construire un centre culturel pour abriter la bibliothèque dont les locaux sont trop petits. Cet équipement est construit dans la ZUP à travers le programme de rénovation urbaine de l'époque pour les quartiers politique de la ville. Le maire explique dans ce document « (...) que le centre est conçu comme un lieu privilégié de rencontre entre les différentes générations. Il permettra à ces différents équipements une meilleure intégration des jeunes à la vie et à l'animation de la cité ». Cette bibliothèque ouvrira ses portes en 1986 dans l'espace Baudelaire. Actuellement, la bibliothèque est située dans une annexe de la mairie pour cause de construction d'un nouvel équipement qui devrait ouvrir courant 2020 dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine.

Le quartier où se situait la bibliothèque et où se situera la nouvelle médiathèque est un quartier populaire. Mme Zaremba décrit la situation de la commune en termes de délimitation des différents espaces urbains :

« Rillieux c'est une commune qui fait partie des villes nouvelles qui ont poussé dans les années 70, avant c'étaient des petits bleds ruraux environnants de Lyon. Ensuite on a construit de grands ensembles immobiliers dans les années 70 pour loger les travailleurs immigrés. Et donc ça a fait comme beaucoup d'autres endroits des années 70, c'est devenu les cités comme on les imagine : des quartiers populaires, repoussoirs, dortoirs etc. et ensuite avec ces essais à la fois de les reprendre en main ou de se dire de toute façon ça va rester comme ça, donc c'est vraiment le problème de toutes les banlieues des grandes villes qui existent. Donc Rillieux c'est à peu près ça, c'est 70% ça, c'est ce qui s'appelle « la ville nouvelle » dans laquelle était l'ancienne médiathèque et ensuite 30% d'habitations vraiment plutôt individuelles, plutôt coquet, bourgeois donc ce qui est ici [là où l'annexe se trouve] et qui s'appelle « Rillieux village » et en contre-bas, c'est-à-dire le long de la colline qui descend jusqu'à Caluire c'est le quartier de Crépieux où là viennent les personnes qui disent même pas qu'ils habitent à Rillieux en fait, ils habitent à Crépieux parce qu'il est hors de question qu'on les prenne pour des pauvres ».

La bibliothèque est essentiellement fréquentée par les classes populaires de la ville et du quartier. A Rillieux-la-Pape on trouve un fort taux de chômage (11,5%) ainsi qu'un fort taux de pauvreté (23%). On comprend aussi à travers le discours de Mme Zaremba comment la ville est divisé entre deux catégories de population.

<sup>79</sup> Nous avons utilisé les données de l'INSEE, il existe un dossier « comparateur de territoire » pour chaque commune française (Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599>)

### ***Bibliothèques municipales de Vénissieux***

Les deux enquêtés du réseau de lecture publique de Vénissieux n'ont pas communiqué de document sur l'historique des bibliothèques de la ville. Cependant, un mémoire de diplôme de conservateur retrace cet historique<sup>80</sup>.

La ville de Vénissieux et notamment le quartier des Minguettes abrite plus de 40% de logements sociaux ce qui nous permet de saisir la précarité sociale et économique de ses habitants. La ville a connu et connaît encore plusieurs projets de rénovation urbaine. Au départ, la bibliothèque se situait dans les locaux de la mairie, c'est en 2001 qu'ouvrira la médiathèque Lucie Aubrac, équipement phare parce que conçu par l'architecte Dominique Perrault, également concepteur de la BnF François Mitterrand. Le but est de redynamiser le quartier des Minguettes « La médiathèque fait face à l'Hôtel de Ville : c'est un positionnement symbolique fort (...) Implantée au centre-ville, elle se veut équipement fédérateur, ouvert à tous aux pieds de celui des Minguettes »<sup>81</sup>. Il existe également trois bibliothèques de quartier dont deux qui se situent aux Minguettes. Actuellement il n'en existe plus que deux celle de Pyramide ayant brûlé il y a quelques années.

M. Brun décrit le quartier où se situe la bibliothèque Anatole France :

« Alors ici c'est... il y a eu de la mixité sociale, il y en a encore avec des classes moyennes, des classes populaires mais c'est en train de se perdre c'est-à-dire que les personnes plus âgées partent, les propriétaires partent et seulement les locataires et les pauvres restent. Donc le quartier se dégrade en fait (...) Donc effectivement il y a des petits pavillons occupés par la classe moyenne et vous avez aussi des grosses barres qui rappellent bien les bonnes ZUP qui font pas envie quoi, là dans un rayon de 5 minutes à pieds c'est ça en fait ».

M. Triaud décrit lui le quartier où se situe la médiathèque Lucie Aubrac et l'ensemble du réseau :

« Pyramide est situé dans un ensemble de barres d'immeubles qui là pour le coup sont infestées par les trafics en tout genre, Anatole France est un peu à l'écart de ça sans jamais en être très loin finalement. Donc Lucie Aubrac est d'une certaine manière un peu plus à l'écart. Mais ça veut pas dire que ça ait pas quelques répercussions sur la médiathèque, on a eu y a un an – quelque chose comme ça – un regroupement de jeunes, de pré-ados qui avaient pour seul objectif de rentrer dans la médiathèque pour se taper dessus et taper sur les gens qui étaient à l'intérieur, on a été obligé de faire appel à la présence aux forces de l'ordre pour arrêter... pour les empêcher de rentrer. C'est 100/120 pré-ados et adolescents qui étaient là pour en découdre ».

La médiathèque centrale ainsi que les deux annexes accueillent un public en grande difficulté socio-économique et font face à différentes problématiques qui se retrouvent régulièrement en bibliothèques de quartiers situées en QPV.

### ***Bibliothèque municipale François Mitterrand de Chenôve***

La ville de Chenôve fait partie intégrante de Dijon-Métropole. La bibliothèque se situe au milieu des grands ensembles HLM dans le quartier du Mail, elle est la seule de la commune. La directrice nous a fourni des documents concernant l'histoire de la bibliothèque. La bibliothèque a été créée en 1981, elle reprend à l'époque les locaux

<sup>80</sup> MORICE Frédérique, 2005. *La médiathèque de Vénissieux*. Diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB.

<sup>81</sup> MORICE Frédérique, 2005. *La médiathèque de Vénissieux*. Diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB. p.9

d'une association qui était située au cœur de la ZUP (zone à urbaniser en priorité). Ce quartier est né de la construction dans grands ensembles HLM dans les années 1960. Il concentre les problématiques récurrentes que l'on trouve dans ce type d'habitat que nous avons déjà évoqué. Dans un des documents, une catégorie « problématique du quartier » nous apprend qu'il y a beaucoup de chômage, de difficultés sociales, d'exclusion etc. La bibliothèque a dû faire face à une époque à des crises violentes car elle a été pendant longtemps le seul équipement public accessible aux personnes du quartier, dans le document il est dit que « s'y côtoient toutes les couches de la population, a priori peu enclines à se rencontrer : retraités, jeunes, mères de famille, cadres, personnes en difficultés... Une certaine souplesse régit son fonctionnement, très différent de celui d'une structure classique, qui ne serait fréquentée que par un public « calme » et formé aux usages ».

Concernant les chiffres de l'INSEE on note un fort taux de chômage (19%) et un fort taux de pauvreté (25%). De plus, 41% des personnes vivent en logements sociaux sur la commune. On notera aussi une forte proportion de jeunes entre 0 et 14 ans.

Voici quelques propos de la directrice qui permettent de comprendre comment se situe la bibliothèque dans le quartier et les usagers qui s'y rendent :

« Donc on concentre vraiment tout autour de la bibliothèque, des familles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté dont certaines qui ne vivent qu'avec des minimas sociaux, des allocations, ces choses-là (...) Donc la place de la bibliothèque, nous on est vraiment en plein quartier politique de la ville, on peut pas être plus au cœur du quartier politique de la ville (...). Après nous notre difficulté c'est que le quartier quand on ne le connaît pas ça peut être impressionnant, il est entouré de barres d'immeubles et en plus on a été confronté à du trafic de drogue vraiment au pied de la bibliothèque donc c'était vraiment très compliqué y compris pour une partie de l'équipe qui se sentait pas en sécurité, alors qu'on les connaît, on les a vu naître donc... donc ils étaient charmants avec nous « bonjour madame, comment ça va ? » ils venaient faire leur actualisation pôle emploi ou leur truc avec la PJJ à l'espace numérique ».

### *Bibliothèque municipale Vaclav Havel, Paris 18*

La bibliothèque Vaclav Havel a ouvert ses portes en 2013 après une restructuration de la Halle Pajol, située dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, elle se situe à proximité de plusieurs quartiers classés en QPV comme la Chapelle-Évangile, Porte de la Chapelle-Charles Hermite ou encore Goutte d'Or. M. Picard nous renseigne sur le quartier où se trouve la bibliothèque et sur le public :

« C'est un quartier populaire qui dessert beaucoup de publics, principalement les publics politiques de la ville (...) Il y a l'héritage d'une bibliothèque marquée par des faits de violence et des questions sociales assez fortes. La question des publics migrants est une question cruciale du territoire. Comment dire les choses de manière politiquement correcte ? Le gros enjeu de cette structure c'est la possibilité de la maintenir dans son action généreuse en direction de tous les publics, d'avoir cette ouverture tout en étant capable de penser à tous publics et de ne pas trop privilégier un public par rapport à un autre ».

Dans le projet d'établissement 2019-2021, une partie concerne les publics et expose le fait que les personnes vivant dans les quartiers prioritaires cumulent les difficultés sociales. « Le taux de pauvreté y englobe 34 à 41% de la population » on apprend aussi « autre aspect des problématiques humaines et sociales du quartier, celui

de la toxicomanie, manifeste parfois visiblement sur l'esplanade Nathalie Sarraute ou au pied de la bibliothèque, jardin Rosa Luxembourg »<sup>82</sup>.

Lorsque l'on recherche sur internet « bibliothèque Vaclav Havel Paris » les dix premiers résultats sont des articles de presse relatant les faits de violence qu'il y a eu en 2018<sup>83</sup>. M. Picard explique que ce genre d'événements est très rare puisque maintenant il y a un médiateur à la bibliothèque qui gère ces types de problèmes.

Bibliothèque très mixte, comme l'explique son directeur, elle est confrontée à différentes problématiques sociales.

### ***Bibliothèque départementale Pierresvives, Montpellier***

La Médiathèque départementale de Pierresvives est elle aussi récente, elle a ouvert en 2012 au cœur du quartier de la Paillade, quartier populaire de Montpellier compris dans le grand ensemble nommé la Mosson. Mme Defrance nous dit concernant le projet de cette médiathèque et du quartier dans lequel elle se situe :

« Comme je vous le disais on a développé cette médiathèque au regard des spécificités de ce territoire immédiat, donc nos usagers de proximité immédiate, en concevant la médiathèque très ouverte, pour accueillir des publics qui ne maîtrisent pas le français, pour accueillir beaucoup de jeunes qui sont un peu en déshérence, etc... On a une offre depuis la petite enfance jusqu'aux adultes qui prend en compte ces spécificités-là (...) Les spécificités du quartier sont déjà une population extrêmement défavorisée, beaucoup de personnes qui ne parlent pas français ou pas bien. C'est un quartier qui n'a cessé de bouger, qui accueille encore maintenant des personnes migrantes, beaucoup de personnes défavorisées, des jeunes sans emploi en nombre très important, une délinquance importante, trafic de drogue, tout ce qu'on peut connaître dans un quartier ».

Ce quartier, comme celui où se situe la bibliothèque de Chenôve, a été construit dans les années 1960 pour accueillir les rapatriés d'Algérie. On y trouve en majorité des grands ensembles HLM. Les habitants cumulent eux aussi les difficultés économiques et sociales avec un fort taux de chômage (35% des habitants en âge de travailler – entre 15 et 64 ans – ont un emploi), et le niveau de diplôme est bas. On trouve aussi beaucoup de familles et d'enfants de moins de 15 ans. Lors de sa création, la médiathèque a vraiment pour but d'offrir un nouvel équipement culturel, proche des habitants du quartier pour répondre à ces problématiques sociales.

### ***Bibliothèque municipale Georges Perec, Vaulx-en-Velin***

La bibliothèque Georges Perec est la plus grosse des bibliothèques du réseau de Vaulx-en-Velin et se situe au cœur du quartier du Mas du Taureau. Elle a ouvert en mai 1988 dans le cadre d'un projet de rénovation du quartier ZUP. Depuis les années 1970 existait déjà six petites bibliothèques de quartier et un bibliobus (toujours actif aujourd'hui).

Un rapport datant de 1986 sur la construction d'une médiathèque dans le quartier du Mas du Taureau nous apprend qu'il était nécessaire à l'époque de construire un nouveau lieu qui pourrait abriter une médiathèque « la création d'une médiathèque qui regrouperait sur un quartier les trois sections et les services intérieurs se révèle absolument nécessaire pour la cohérence du réseau de lecture publique et pour les

<sup>82</sup> Bibliothèque Vaclav Havel, projet d'établissement 2019-2021

<sup>83</sup> BEAULIEU, Cécile, 2018. Paris : nouvelles violences à la bibliothèque Vaclav-Havel. In : *leparisien.fr* [en ligne]. 22 mars 2018. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-nouvelles-violences-a-la-bibliotheque-vaclav-havel-22-03-2018-7623771.php>.



lecteurs existants ou potentiels d'une ville de 44 700 habitants ». Plus loin, une partie concernant la population explique qu' « elle se caractérise d'abord par sa jeunesse (...) elle se définit également par un nombre important de familles en difficultés financières et sociales (...) la population vaudaise témoigne aussi d'une grande diversité culturelle : 29% des vaudais sont de nationalités étrangères ».

Aujourd'hui, le quartier du Mas du Taureau fait partie du PNRU et construit une nouvelle médiathèque qui sera un établissement unique en France. Concernant le quartier, les difficultés évoquées dans les années 1980 sont toujours les mêmes avec un fort taux de chômage et de précarité ainsi qu'une population très jeune. La directrice de la bibliothèque nous explique sur le réseau de la lecture publique et les QPV :

« Donc les deux bibliothèques qui sont physiquement sont implantées dans les quartiers politique de la ville c'est celle de Roche et celle de Péric. Les autres bibliothèques sont à proximité d'un QPV et aujourd'hui de toute façon 60% de la ville de Vaulx-en-Velin est en QPV donc quand on est en dehors on est quand même à proximité, à moins de 15 minutes à pieds : elles sont toutes impliquées par la politique de la ville les bibliothèques qu'elles soient géographiquement ou pas dans l'espace administratif ».

Au regard des documents trouvés dans les archives on comprend que la bibliothèque a toujours été un élément central de la politique culturelle de la ville et vue comme un appui pour ses habitants.

Les brèves présentations des établissements permettent déjà de saisir qu'il existe de fortes similarités entre les quartiers et publics que reçoivent les bibliothèques. En effet, ces espaces urbains sont marqués par un fort taux de chômage, de pauvreté, de précarité, une grande partie de la population souvent issue de l'immigration ou encore des personnes étrangères (c'est-à-dire qui réside en France mais n'ont pas la nationalité). Ces bibliothèques dès leur création ont saisi les problématiques auxquelles font face ces populations. La lecture publique dans ces communes nous permet déjà de comprendre l'importance de ces équipements. Il nous faut donc comprendre le rôle de ces bibliothèques situées en QPV et quelles réflexions cela soulève-t-il.

## 2.2. LES REPONSES DES BIBLIOTHEQUES DE QUARTIER SITUEES EN QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

Denis Merklen dans son ouvrage *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*<sup>84</sup> a étudié 23 bibliothèques situées en quartier populaire. Cet ouvrage phare pour comprendre la relation entre classes populaires et bibliothèques nous permet déjà d'appréhender les difficultés qui se posent à ces équipements dans ces territoires. En effet, il explique que les bibliothèques, ces institutions du livre et de l'écrit relève du *sacré*, de l'emblème du groupe des « lettrés » et trace une frontière symbolique entre populations du quartier et les autres. La bibliothèque peut être soit perçue comme une possibilité d'intégration sociale ou comme un service public excluant. Merklen reprend les analyses d'Anne-Marie Bertrand pour souligner que « les élus se sont emparés, surtout avec les lois de décentralisation, des bibliothèques municipales et de quartier comme outil pour l'action politique locale, et notamment comme vecteur culturel de l'action sociale (...) dans la plupart des cas, les autorités locales voient dans les

<sup>84</sup> MERKLEN, Denis, 2013. *Pourquoi Brûle-t-on des Bibliothèques ?* Villeurbanne : École Nationale Supérieure Sciences Information Et Bibliothèques. ISBN 979-10-91281-14-0.



bibliothèques un outil d'intégration sociale »<sup>85</sup>. Les bibliothèques interrogées s'ancrent dans ces dynamiques.

Il nous faut comprendre quelle réponse est donnée par ces bibliothèques aux problématiques des quartiers et aux enjeux de la politique de la ville que nous avons soulevés. La bibliothéconomie englobe « l'ensemble des techniques et savoir-faire nécessaires à la gestion d'une bibliothèque dans ses différentes dimensions »<sup>86</sup> elle inclut notamment la politique documentaire, de service, la gestion des ressources humaines etc. C'est donc cette réponse bibliothéconomique que nous analysons.

### 2.2.1. L'accueil des publics

Comme il en a été question précédemment, accueillir les publics issus des classes populaires entre directement dans les enjeux de la politique de la ville. La bibliothéconomie dresse des typologies de publics pour guider la politique documentaire et segmenter l'offre de service. La catégorisation des publics s'effectue d'abord par l'âge. En effet, on retrouve en général dans les bibliothèques de lecture publique le schéma jeunesse/adulte sur lequel vont se construire les différentes déclinaisons à travers les enjeux d'accueil des publics.

Notre étude sur les sept établissements interrogés montre en premier lieu que l'accueil des jeunes occupe une place capitale. Tous répondent que les publics jeunes font l'objet d'un traitement particulier. L'accueil se fait d'une part par l'entrée libre et gratuite aux heures de service public et d'autre part via les partenariats qui unissent la bibliothèque aux structures éducatives et scolaires. On retrouve ainsi la bibliothèque comme institution politique telle que mentionné avant<sup>87</sup>.

En ce qui concerne l'accent mis sur l'accueil de la jeunesse, on note également une incitation à l'extension des horaires d'ouverture pour permettre une fréquentation accrue de l'établissement. En effet, l'axe « ouvrir plus, ouvrir mieux » fait partie du « Plan Bibliothèques » institué en 2018 par le Ministère de la Culture. Il est issu des recommandations et analyses émises par le rapport Orsenna. Dans le cadre de la politique de la ville, cette extension des horaires des bibliothèques répond à des logiques particulières. En effet, un article du CGET explique :

« L'accès à la lecture et aux équipements culturels est un vecteur de savoir, de lien social et d'émancipation essentielle pour les citoyens, dès le plus jeune âge. L'enjeu est d'autant plus accru dans les quartiers défavorisés où l'accès à l'offre culturelle, en particulier à celle des médiathèques et des bibliothèques, y est plus faible qu'ailleurs (...) Cette extension des horaires répond, par ailleurs, à un besoin d'accompagnement des publics des quartiers, en créant du lien social à des moments où les services publics sont en retrait et en luttant contre le sentiment d'abandon et d'isolement des habitants »<sup>88</sup>.

Tous les enquêtés évoquent lors des entretiens la notion de *rôle social*. Même si cette notion n'a pas de définition clairement établie, elle est toujours liée à la question de la jeunesse. Pouvoir accueillir les publics jeunes dans la bibliothèque révèle une volonté de connecter non seulement ces derniers avec les fonds documentaires et les

<sup>85</sup> MERKLEN, Denis, 2013. *Pourquoi Brule-t-on des Bibliothèques?* Villeurbanne : École Nationale Supérieure Sciences Information Et Bibliothèques. ISBN 979-10-91281-14-0.p60.

<sup>86</sup> ENSSIB, 2013. Bibliothéconomie | Enssib. In : [en ligne]. 2013. [Consulté le 28 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheconomie>.

<sup>87</sup> Ibid. p30.

<sup>88</sup> CGET, 2018. Soutenir l'accès à la lecture, un facteur d'émancipation pour la jeunesse. In : [en ligne]. 2018. [Consulté le 28 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://cget.gouv.fr/actualites/soutenir-l-acces-a-la-lecture-un-facteur-d-emancipation-pour-la-jeunesse>.

activités mais aussi de répondre à l'enjeu de *lien social* en proposant l'interaction de ces publics avec d'autres.

« C'est un lieu où tous les âges, toutes les cultures, toutes les sensibilités peuvent se côtoyer, ça serait bien qu'elles parlent entre-elles mais elles peuvent déjà se côtoyer, c'est déjà pas mal » Chantal Ferreux, bibliothèque de Chenôve

La Médiathèque départementale de Pierresvives dispose en effet d'une plage étendue pour ses horaires d'ouverture et répond en ce sens à l'axe « ouvrir plus, ouvrir mieux ». Toutefois, la bibliothèque de Chenôve n'a pas pu mettre en place un tel dispositif car les discussions sur ce point avec la municipalité n'ont pas pu aboutir<sup>89</sup>. Mais cela ne signifie pas pour autant que la bibliothèque de Chenôve ne garantit pas un accès préférentiel aux publics jeunes. L'axe de politique publique « ouvrir plus, ouvrir mieux » entretient à première vue l'idée selon laquelle la *qualité* dépend de la *quantité*, or la qualité de l'accueil des usagers ne peut pas se mesurer uniquement à la fréquentation. Pour répondre à l'enjeu du *lien social*, le CGET indique aussi une dimension d'accompagnement des publics par les professionnels.

### 2.2.2. L'accompagnement des publics

Cette notion d'accompagnement pour les professionnels, au même titre que la politique de la ville, est associée au *rôle social*. L'organisation de la bibliothèque répond à l'enjeu d'accompagnement par la mise à disposition des équipes dans le guidage et le conseil par rapport à l'offre de service.

Néanmoins, il existe des configurations où la bibliothèque est identifiée par les publics comme une structure d'accompagnement à toutes demandes. Nous repérons ici deux exemples typiques.

Premièrement, il est nécessaire d'évoquer un problème, récurrent selon l'enquête, qui provient d'une mauvaise identification de la bibliothèque : *l'effet garderie*. Six des sept bibliothèques interrogées font mention de cette difficulté. Des familles viennent confier pour plusieurs heures voire une journée leurs enfants à la bibliothèque. Lors d'une phase d'observation à la bibliothèque de Vaulx-en-Velin, le phénomène s'est manifesté. Une fratrie de deux sœurs sont arrivées avec leur petit frère d'environ 18 mois un mercredi après-midi. Immédiatement, les bibliothécaires présents ont pris en charge les jeunes enfants en proposant des discussions et des activités. Mais quand la fréquentation a augmenté plus tard dans l'après-midi, le personnel débordé a dû les inciter à quitter les lieux. Finalement, une des bibliothécaires a indiqué être agacée de devoir gérer un bébé sans ses parents.

« C'est une caractéristique de toutes les bibliothèques en quartier politique de la ville. Quand on a des discussions avec des collègues, ils disent « mais moi je n'accepterais pas » mais en fait on ne peut pas, ce n'est pas possible. D'abord parce qu'ils sont mieux à la bibliothèque qu'à traîner dehors. » Chantal Ferreux, bibliothèque de Chenôve

Pour l'accueil et la gestion des publics jeunes, les enquêtés font mention de cette volonté de renforcer les équipes par des formations et des partenariats associatifs. L'accompagnement englobe donc la manière dont l'établissement accueille et capte un public jeune pour valoriser la bibliothèque dans sa capacité éducative.

<sup>89</sup> Les transports publics ne permettent pas une desserte à certaines heures et un débat sur le temps de travail des agents municipaux est en cours.

Deuxièmement, les demandes à caractère administratif où les enquêtés soulèvent pour plus des deux tiers un type nouveau d'accompagnement. Des publics relativement âgés et sujets à *l'illectronisme* viennent dans les locaux pour se faire accompagner dans le remplissage de formulaires et autres documents<sup>90</sup>. Même si la formation et l'auto-formation au numérique existe pour palier le problème pour au moins six des sept bibliothèques enquêtées, les demandes sont souvent urgentes et l'équipe doit donc proposer une réponse adéquate. Ainsi, l'accompagnement amène aussi des confusions dans la nature des missions de la bibliothèque et par extension, au métier de bibliothécaire qui se substitue dans ce cas à celui d'un travailleur social. Les entretiens font état sur ce point problématique d'un partage entre une démarche d'acceptation de ce type d'accompagnement comme argument en faveur du *rôle social* et d'une approche qui admet que les bibliothèques ne peuvent pas supporter toutes les dimensions de l'urgence sociale des quartiers populaires<sup>91</sup>. De plus, plusieurs bibliothécaires nous ont fait savoir qu'il arrivait parfois à la mairie de diriger les personnes directement vers la bibliothèque lorsqu'elles ont des demandes administratives. Située en dehors des collections et du fond documentaire des établissements, l'augmentation de ce type de demande tire probablement ses racines d'éléments conjoncturels. En effet, le développement des services publics et des agences de la protection sociale vers le *tout numérique* entraîne la fermeture des accueils sans rendez-vous et provoque une perturbation de l'accompagnement dans ces secteurs et par conséquent l'isolement d'une partie de la population habituée à se déplacer.

« Les administrations se sont tellement mises à l'internet que les gens sont perdus et les bibliothèques, entre autres, essaient d'accompagner » Agnès Defrance, médiathèque Pierresvives

Même si tous les établissements étudiés disposent d'un pôle informatique équipé de postes connectés au réseau internet, la demande d'aide au remplissage des documents administratifs pose problème en bibliothèque car les professionnels ne sont pas habilités à prendre en charge ces requêtes ni même à recueillir des données personnelles sensibles (code de cartes bancaires, mots de passe...) <sup>92</sup>. C'est pourquoi notre étude montre plusieurs réponses bibliothéconomiques : celle qui prédomine consiste à monter un partenariat avec les structures publiques (Pôle Emploi par exemple) et élaborer un système de permanences pour recevoir les usagers. L'enquête montre que le reste a recours aux associations par l'intervention des équipes de ses structures dans et hors les murs ou de services civiques pour assurer l'accompagnement.

« Pas forcément « faire à la place de » mais « faire avec » et, du coup, on a saisi l'opportunité des services civiques pour créer une mission d'écrivain numérique. » Agnès Defrance, médiathèque départementale de Pierresvives

Enfin, par son caractère d'accueil pour tous, il arrive que l'établissement soit confronté à des conflits entre des publics et des professionnels ou entre des publics entre eux. En effet, deux des bibliothèques interrogées font état de situations violentes s'étant produites dans les locaux. S'il ne s'agit pas de la majorité des bibliothèques, Denis

<sup>90</sup> Au moment de la rédaction, un article du magazine en ligne *Slate* a été publié « La bibliothèque, refuge des personnes en situation de précarité », l'article fait état de ces nouvelles demandes et de la mutation de certaines missions des bibliothécaires. On peut donc constater que ce sujet s'ancre dans l'actualité, étant même repris par un média grand public.

MONNET BENJAMIN, 2020. La bibliothèque, refuge des personnes en situation de précarité. In : *Slate* [en ligne]. 2020. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.slate.fr/story/188352/bibliotheque-refuge-personnes-precarite-social>.

<sup>91</sup> « Cela reste un sujet qui crée des difficultés de pilotage majeures. Tout l'enjeu des bibliothèques est de ne pas se laisser happer par ces sirènes. L'enfer est pavé de bonnes intentions » David Georges Picard – Directeur bibliothèque Vaclav Havel

<sup>92</sup> « On aide dans la mesure de nos compétences, on ne va pas au-delà » Chantal Ferreux, bibliothèque de Chenôve

Merklen, dans son ouvrage *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques*<sup>93</sup> indique que dans les quartiers populaires, les cas d'emportement d'usagers envers l'institution publique proviennent d'un décalage dans l'identification de la bibliothèque. Les politiques d'accompagnement décidées par les bibliothèques enquêtées montrent une volonté de prévention de ce genre de déconvenues. En effet, six établissements sur sept ont recours à l'emploi d'un médiateur. Le médiateur n'a pas de fonction dans le renseignement documentaire, néanmoins il occupe une position d'orientation et de discussion dans une optique d'encadrement des publics, notamment des jeunes.

« On a un pôle de médiateurs, trois médiateurs en fait qui sont là depuis l'origine et qui ont pour fonction de réguler, de renseigner certes mais de réguler, de prévenir les conflits à l'intérieur de la médiathèque. » Jérôme Triaud, directeur médiathèque Vénissieux Lucie Aubrac

L'accueil et l'accompagnement physiques restent donc dans les bibliothèques la pierre angulaire de leur fonctionnement. Néanmoins, cet accompagnement peut parfois être problématique et est une manière de pallier le déficit d'autres services publics. L'entrée libre et gratuite pour tous, sans que l'utilisateur doive se justifier de sa présence est une manière pour la bibliothèque de capter des publics qui se trouvent déjà sur place pour valoriser l'équipement. Ainsi, l'étape de franchissement des portes de la bibliothèque, si elle peut sembler anodine, constitue le support sur lequel s'érigent les réponses bibliothéconomiques aux enjeux de la politique de la ville. On peut désigner l'accompagnement qui existe dans ces bibliothèques comme répondant notamment à la problématique de cohésion sociale, ces populations étant envisagées comme exclues. Cependant, en répondant à toutes les demandes, les bibliothèques créaient, en partie, un malentendu sur la nature de leurs missions.

De plus, comme nous l'avons évoqué, le *lieu en soi* tend à se transformer, par la manière de concevoir l'organisation, l'agencement et l'offre de service, en un *lieu pour soi*. Sachant que la politique de la ville conçoit son répertoire d'analyse et d'action par le paradigme spatial, comment s'articule la dialectique entre les bibliothèques et la politique de la ville dans la promotion d'un espace nouveau ?

### 2.2.3. Une réponse par le lieu ?

Si les classes populaires ont tendances à être exclues des institutions culturelles tels que les musées, les salles d'expositions etc. les bibliothèques en général et les bibliothèques de quartier en particulier ont moins de difficultés à capter ce public puisqu'elles se situent au cœur de leurs lieux de vie. L'étude *Des pauvres à la bibliothèque*<sup>94</sup> de Serge Paugman et Camila Giorgetti tous deux sociologues, en prenant comme terrain d'étude la Bpi, ont montré que les pauvres viendraient à la bibliothèque parce que celle-ci leur offrirait un cadre protecteur. Ici c'est la question du *lien social* qui est posée. La Bpi est pour ces publics est une manière de renforcer ces liens qu'ils ont perdu dans les autres espaces de la société.

« Ce n'est pas du tout un lieu de silence – pas du tout ! – mais le challenge, et ce que l'on demande aux usagers, c'est là la règle de vie de notre espace, c'est de vivre ensemble, s'accepter, se respecter (...) parfois des gens moins habitués et qui nous disent « c'est insupportable », « il faut faire respecter le silence » à qui l'on explique aussi que

<sup>93</sup> MERKLEN, Denis, 2013. *Pourquoi Brûle-t-on des Bibliothèques?* Villeurbanne : École Nationale Supérieure Sciences Information Et Bibliothèques. ISBN 979-10-91281-14-0

<sup>94</sup> PAUGMAN, Serge, GIORGETTI, Camila, 2013. *Des pauvres à la bibliothèque. Enquête au Centre Pompidou*. Presses Universitaires de France, « Le Lien social ». 200 pages. ISBN : 9782130619024. DOI : 10.3917/puf.pauga.2013.02. URL : <https://www.cairn.info/des-pauvres-a-la-bibliotheque--9782130619024.htm>

ce n'est pas forcément ce que l'on cherche. C'est pas le silence, c'est le respect des uns et des autres et que chacun puisse profiter de la médiathèque comme il se doit ». Agnès Defrance, Médiathèque de Pierresvives.

Sur les sept bibliothèques que nous avons interrogées seulement celle de Pierresvives peut être réellement considérée comme une bibliothèque troisième lieu. Pour cette bibliothèque, ce choix est justifié notamment pour ne pas concurrencer les bibliothèques municipales qui existent déjà dans le quartier. Par exemple, la bibliothèque départementale dont il est question ne fait pas de prêt. De plus, l'accompagnement et les usages du lieu sont au cœur du projet de la médiathèque. En effet, Mme Defrance nous explique qu'ils ont « pensé les usages avant l'ouverture, et on a pensé les collections après. On a pensé publics, usages puis ensuite collections ». Le but de cet établissement est d'offrir des espaces de refuge<sup>95</sup> et de détente pour les populations du quartier. Si les bibliothèques de quartier s'adaptent déjà à leur public, le fait de miser en grande partie sur le lieu est ici caractéristique. Ainsi, à Vaulx-en-Velin la future médiathèque s'inscrit dans les logiques de troisième lieu mais aussi de bibliothèques hybrides.

### *Vers des bibliothèques hybrides ? L'exemple de la future Médiathèque-maison de quartier (MMQ)*

Ouvrira en 2021 à Vaulx-en-Velin une Médiathèque-maison de quartier sous la forme d'un équipement éclectique inédit en France qui associera une médiathèque, un centre social, une cuisine, un studio de danse, un centre de loisirs, deux salles des initiatives pour les associations, etc.<sup>96</sup> Le projet n'est pas porté seulement par la ville de Vaulx-en-Velin : la CAF, les bailleurs HLM, le Conseil Général en sont par exemple des acteurs majeurs. Les acteurs de la politique de la ville comme le Groupement des villes (GPV)<sup>97</sup> ont aussi fortement participé à la conception du projet. Il est important de souligner que la maire de la ville de Vaulx-en-Velin, Mme Hélène Geoffroy, a été représentante de l'Assemblée nationale à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ainsi que membre du conseil d'administration au CGET. Ces éléments sont à prendre en compte, ces institutions faisant partie des principaux organismes à réfléchir les évolutions de la politique de la ville. Cet élément nous permet de comprendre pourquoi la municipalité a fait le choix de construire un lieu qui lie social et culturel et qui reprend les éléments de cette politique publique citée en première partie.

« La nouvelle municipalité a choisi de faire que la médiathèque maison de quartier soit le premier équipement public de la rénovation urbaine de Mas du Taureau donc symboliquement elle a posé le fait que c'est par la culture et par un projet social et culturel qu'on commencerait la rénovation de ce quartier. Il y avait plusieurs possibilités d'implantation de la future Médiathèque Maison de Quartier, il y avait possibilité de la mettre à côté du centre-ville par exemple ce qui aurait pu être un positionnement plus classique, ça n'a pas été le choix de la municipalité, son choix ça a été de dire « non nous on veut que ce soit un élément fondateur du nouveau quartier de Mas du Taureau ». C'est un choix osé ! ». Valérie Brujas, Bibliothèque Georges Perec.

<sup>95</sup> La médiathèque propose par exemple des salles de travail avec des ressources documentaires pour les élèves et étudiants du quartier pendant les périodes d'examen sur des plages horaires où il n'y a pas de public.

<sup>96</sup> Voir annexe n°5 « plaquette de présentation du projet de future médiathèque », p82-83

<sup>97</sup> GPV : Le Grand Projet de Ville met en œuvre le projet global de développement social et urbain : le contrat de ville. Inscrit dans la durée (10-15 ans), il vise à réinsérer plusieurs quartiers dans la dynamique de développement de la Métropole (Disponible à l'adresse : <http://www.gpvvaulxenvelin.org/Grand-Projet-de-Ville/Le-Grand-Projet-de-Ville-qu-est-ce-que-c-est>)



Cette construction s'ancre dans le projet de rénovation urbaine du quartier du Mas du Taureau connu historiquement pour les émeutes des années 1980 et les problèmes socio-économiques qui y perdurent. Dans le diagnostic commandé par la ville en 2006 pour la préfiguration du projet, plusieurs éléments sont à noter. Tout d'abord les termes de « cohésion sociale » et « veille sociale »<sup>98</sup> qui reviennent régulièrement. Par cohésion sociale est entendu ici le fait de « valoriser des ressources culturelles des habitants, valoriser les liens intergénérationnels ou encore valoriser les savoir-faire des habitants ».

« L'autre axe fort c'est de dire que justement conserver une bibliothèque traditionnelle classique, un lieu de dépôt et de mise à disposition de livres en fait c'est pas forcément un atout pour pérenniser, développer la lecture publique, l'éducation, la formation, l'insertion des habitants et l'idée de faire que le livre soit intégré dans un tiers lieu donc un lieu de vie serait beaucoup plus porteur aussi dans une logique d'hybridité ». Valérie Brujas, Bibliothèque Georges Perec.

On peut mettre en parallèle ce projet avec celui des « Ruches » au début des années 2000 qui avait pour but de créer des médiathèques de proximité en milieu rural ou périurbain là où il n'y a pas d'équipements culturels et un manque de services publics. Christophe Séné, conservateur de bibliothèque expliquait en 2007 que « les Ruches peuvent de ce fait être considérées comme des bibliothèques hybrides où se côtoient les activités et les publics de plusieurs champs disciplinaires, reflétant une conception de la bibliothèque élargie à de multiples services publics »<sup>99</sup>. Dans son mémoire de fin d'étude sur le *rôle social des bibliothèques*, Fabrice Chambon indique que les Ruches ont pour but de réduire les inégalités, notamment la fracture numérique, comme c'est le cas à Vaulx-en-Velin. Cependant, ce modèle de bibliothèques, s'il avait bien fonctionné en milieu rural n'avait pas réellement pris en milieu urbain. Ici, l'hybridation<sup>100</sup> se situe entre le social et le culturel puisque les usagers pourront trouver les deux dans un même bâtiment et également dans les outils numériques.

Le projet d'établissement de la MMQ s'inscrit complètement dans les logiques de la politique de la ville et l'on y retrouve tous les mots clés cités précédemment comme un témoin cet extrait.

#### « 6. Un lieu qui pose les fondations d'un centre social nouvelle génération

Les axes de développement éducatifs, sociaux et culturels du futur lieu ainsi que ses finalités correspondent à celles portées par les centres sociaux :

L'inclusion sociale et la socialisation des personnes,

Le développement de liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,

La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ses actions individuelles ou collectives ont en commun d'être à visée émancipatrice... »

<sup>98</sup> La veille sociale est définie comme le fait d'être à l'écoute des besoins et attentes d'un groupe donné. Pour une entreprise par exemple, faire de la veille sociale consistera à connaître les attentes de ses utilisateurs, consommateurs.

<sup>99</sup> SÉNÉ, Christophe, 2007. Le programme national des médiathèques de proximité, les « Ruches ». In : *Bulletin des bibliothécaires de France (BBF)* [en ligne]. 2007. n° 1, p. 88. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0088-020>. ISSN 1292-8399.

<sup>100</sup> Le terme de « bibliothèques hybrides » n'est pas quelque chose de récent. En effet, celui-ci est apparu dans le courant des années 1990 pour désigner des bibliothèques où l'on commençait à intégrer des supports numériques et des nouvelles technologies. Voir notamment : Voir notamment : BROPHY, Peter, 2002. La bibliothèque hybride. In : *Bulletin des bibliothécaires de France* [en ligne]. n° 4, p. 14-20. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-04-0014-002>. ISSN : 1292-8399



Ici, le lieu est censé répondre à tous les enjeux de cohésion et intégration sociale, le lien social mais aussi citoyenneté, émancipation etc. Si pour les habitants du quartier ce nouvel équipement est probablement un atout, les bibliothécaires font part de leur inquiétude quant à la future nature de leurs missions bibliothéconomiques.

En effet, le fait de transformer la bibliothèque en quasi-centre-social est une appréhension forte qui est plusieurs fois revenue dans des discussions informelles que nous avons pu entretenir lorsque nous étions sur le terrain. L'action sociale prend une place prédominante dans ce projet et la question de la lecture publique est très peu évoquée dans les documents de communication<sup>101</sup>. On comprend que la politique de la ville occupe une place prépondérante dans le projet du futur établissement et souhaite répondre à *toutes* les problématiques par *un seul lieu*. Mais le lieu peut-il réellement répondre à tout ? Cette vision de la bibliothèque peut en effet être problématique. Si ce projet est un axe politique fort pour la municipalité, les bibliothécaires semblent y avoir été peu associés d'où le manque de vision claire concernant la lecture publique à proprement parler.

Il nous faut comprendre à présent quelles sont les positions bibliothéconomiques qui se distinguent du modèle troisième lieu et ce que cela signifie sur la nature des bibliothèques.

### *Les limites des modèles axés sur le lieu*

Si pour les bibliothèques citées précédemment le troisième lieu est une réponse adéquate aux enjeux de la politique de la ville et des problématiques des habitants de leur quartier, plusieurs bibliothécaires nous ont fait part de leur ressenti vis-à-vis de l'engouement qu'il peut exister vis-à-vis de ce modèle.

« Mais bon c'est quoi le troisième lieu ? Ça commence déjà maintenant à être dépassé le troisième lieu, ça a été tellement mis à toutes les sauces, ça sent le Poissenot (...) C'est intéressant ce qu'il dit mais le troisième lieu c'est comme le passage de bibliothèque à médiathèque parce que c'était rance de dire bibliothèque maintenant il faut dire troisième lieu au lieu de médiathèque. Mais bon c'est quoi en fait ? Un lieu où on est tranquille et on ne se fait pas hurler dessus ? Bah oui c'est ça (*rires*) ».

Des enquêtés expliquent que pour eux, la bibliothèque a toujours eu cette dynamique. Le *troisième lieu* recoupe en fait des éléments bibliothéconomiques préexistants au concept, autant dans la médiation que dans le développement de l'espace en lui-même. De plus, l'idée du *tiers lieu* admet des positions qui sont étrangères aux bibliothèques, c'est pourquoi il ne constitue pas un modèle complet mais une manière de caractériser, selon l'enquête, les orientations prises dans le développement de l'espace documentaire.

« Cette évolution vers laquelle tendent toutes les bibliothèques, des troisièmes lieux nous on l'a toujours eu parce que la bibliothèque c'est un lieu ouvert, c'est un lieu bienveillant, c'est un lieu où on va se mettre au chaud, où on va rencontrer les copains ». Chantal Ferreux, bibliothèque de Chenôve.

On trouve aussi des méfiances et des craintes exprimées à l'égard de la bibliothèque troisième lieu. Ces inquiétudes proviennent d'une altération du concept par des décideurs publics au sujet des bibliothèques. Ainsi, la vision d'un lieu qui concentrerait plusieurs objectifs politiques peut amener à faire rentrer de force dans le champ bibliothéconomique des orientations qui lui sont moins naturelles.

<sup>101</sup> Voir annexe n°5 « plaquette de présentation du projet de future médiathèque », p82-83

« Nous bibliothécaires, sommes souvent dans le brouillage de ce symbole que l'on contribue, par notre attitude de professionnels à rendre parfois peu clair ce qu'est la bibliothèque. Cela est particulièrement vrai dans les quartiers politiques de la ville où de nombreux services publics ont déserté et que la bibliothèque endosse un certain nombre de tâches qui ne sont pas les siennes ; contribuant d'autant plus à ce brouillage. Vous aurez compris, la question de la bibliothèque troisième lieu, ce n'est pas trop mon truc. Je crois beaucoup que la bibliothèque est un espace où on doit être très confortablement installé et accueilli excellemment mais de mon point de vue il faut faire la distinction entre l'excellence de l'accueil et le tout est dans tout. Vouloir tout faire dans la bibliothèque brouille toujours d'avantage cette image de la bibliothèque. Cela ne favorise pas la question du service public en France et nuit beaucoup. C'est une sorte de cercle vicieux ».

En effet, la problématique qui ressort avec ce modèle est la réponse qui serait faite à tous les besoins exprimés. Comme nous l'avons soulevé précédemment les diverses requêtes de la part de usagers auraient peut-être tendance à brouiller les missions des bibliothèques. De plus, on pourrait distinguer sommairement deux typologies de bibliothèques via cet enjeu du lieu. D'une part il y aurait des bibliothèques plus axées sur le social et d'autre part des établissements à la gestion bibliothéconomique plus « classique ». Toutefois, cette dichotomie n'est pas intelligible dans le sens où les priorités de la politique de la ville ne s'exercent pas de la même manière partout et où la valorisation des collections ne répond pas non plus à un modèle unique. Ce sont ces deux aspects que nous allons interroger.

#### 2.2.4. Quelle réponse documentaire ?

Comme nous l'avons soulevé en première partie, les collections représentent tous les documents disponibles à l'usage des publics. Dans les quartiers populaires, les bibliothèques disposent, à l'instar de la majorité des bibliothèques françaises, des ressources physiques et numériques. Dans la majorité des bibliothèques interrogées, le plan de classement a été modifié et simplifié afin de permettre une plus forte compréhension des usagers. A Vaulx-en-Velin, pour l'ouverture prochaine de la MMQ c'est toute une refonte du plan de classement qui est en train de s'opérer pour être au plus proche des besoins des usagers.

Dans ces quartiers la réponse documentaire aux problématiques de la politique de la ville s'articule autour des besoins et s'oriente notamment vers deux domaines : la formation et l'autoformation ainsi que les loisirs. C'est pourquoi dans les médiathèques de Pierresvives et de Vénissieux, l'organisation des espaces de formation et d'autoformation concorde avec l'idée du *rôle social* et avec les ambitions de fréquentation.

« La bibliothèque a un secteur Formation et Vie citoyenne où on a énormément de méthodes d'apprentissage, d'annales (ce qu'on a pas souvent dans les bibliothèques), de préparations de concours. Pour le public scolaire, étudiant ou adulte voulant se former, se réorienter. On a beaucoup d'adultes qui utilisent cet espace-là, des gens en réorientation professionnelle, en recherche d'emploi... » Mme Agnès Defrance, médiathèque Pierresvives.

« Oui l'autoformation on a une grosse proposition là-dessus c'est aussi quelque chose qu'on promeut à travers des ateliers, la communication institutionnelle, la communication de la médiathèque mais on a ce volet-là autoformation qui est un volet qui fonctionne très bien en fait. Il y a une appropriation par les usagers donc ça c'est une bonne nouvelle ». M. Jérôme Triaud, médiathèque Lucie Aubrac.

Notons que l'appellation « secteur Formation et Vie citoyenne » n'est pas anecdotique dans le cas de la médiathèque de Pierresvives. En effet, accrocher l'apprentissage à l'idée de « citoyenneté » constitue une réponse aux enjeux de la politique de la ville comme évoqué en première partie. D'ailleurs, notre enquête montre que la majorité des professionnels interrogés déclarent utiliser la politique de la ville dans la stratégie de la bibliothèque et que tous en parlent plus ou moins directement.

Mettre en place de tels espaces et proposer ces types de ressources (physiques et numériques) permet en outre aux bibliothèques de répondre à la problématique de l'emploi et de la recherche d'emploi. L'ouvrage *Des pauvres à la bibliothèque*<sup>102</sup> va dans ce sens et indique que beaucoup d'usagers de la Bpi viennent utiliser ces ressources dans cette optique.

Un autre volet à prendre en compte est le loisir. Par exemple les bibliothèques de Chenôve et de Vaulx-en-Velin ont remarqué que les livres de cuisine et de travaux manuels fonctionnaient très bien dans leurs établissements, une forte proposition d'ouvrage va donc dans ce sens. On notera également à Vaclav Havel et Pierresvives des espaces jeux vidéo très développés, ces bibliothèques accueillant beaucoup d'adolescents qui représentent une grande part de la population du quartier.

Les bibliothèques de quartiers montrent donc que la réponse documentaire qu'elles donnent aux enjeux de la politique de la ville se concentre autour de thématiques didactiques et de citoyenneté pour tous les publics et par l'expérience ludique et manuelle pour les publics jeunes.

### 2.2.5. Une réponse par la participation ?

Nous avons vu que la participation est un principe fondateur de la politique de la ville et qu'elle tend à s'inscrire aussi depuis plusieurs années en bibliothèque. Cependant, force est de constater que pour les bibliothèques étudiées il existe peu de participation mise à part pour future Médiathèque-Maison de Quartier de Vaulx-en-Velin ainsi que la bibliothèque départementale de Pierresvives.

#### *Les difficultés à mettre en place de la participation*

Plusieurs bibliothèques nous ont fait part de leurs difficultés à mettre en place des activités participatives comme c'est le cas ici.

« On a essayé de faire des choses mais c'est compliqué, quand on essaye de faire du participatif en fait on voit tout le temps les mêmes personnes c'est-à-dire ceux qui à la limite sont déjà bien insérés dans la société, qui n'ont pas de problème d'accès à la culture, c'est difficile, il faut arriver à trouver les bons horaires, les bons relais. On a une nouvelle collègue du centre social qui s'occupe de la relation avec la famille et avec elle on peut vraiment très bien travailler ». Chantal Ferreux, bibliothèque de Chenôve.

En effet, pour le public issu des classes populaires, les activités participatives, suivant leur nature, peuvent révéler un décalage entre les attentes des bibliothécaires et la manière d'être des usagers. Des bibliothécaires interrogés nous faisaient part de ce décalage voire de cette peur de se placer en « dame patronnesse » face à un public dépossédé d'une partie de la culture légitime.

<sup>102</sup> PAUGMAN, Serge, GIORGETTI, Camila, 2013. *Des pauvres à la bibliothèque. Enquête au Centre Pompidou*. Presses Universitaires de France, « Le Lien social ». 200 pages. ISBN : 9782130619024. DOI : 10.3917/puf.pauga.2013.02. URL : <https://www.cairn.info/des-pauvres-a-la-bibliotheque--9782130619024.htm>

Les difficultés à mettre en place de la participation peuvent aussi parfois venir de la mairie qui ne saisit pas en quoi la bibliothèque pourrait être participative.

« En fait ça c'est une question délicate parce que c'est pas du tout la philosophie de la mairie en fait... c'est ce que je disais, faire participer des habitants à des propositions de services ou à une offre culturelle c'est d'abord une bataille pour convaincre les élus que ça peut être un levier intéressant, pas systématique mais intéressant à un certain moment ».

A Vaclav Havel, la programmation culturelle par exemple est déjà définie bien en amont ce qui ne laisse pas beaucoup de place aux usagers. Monsieur Picard nous dit à ce propos.

« Les acquisitions, oui. Cela fait partie de la Charte des bibliothèques de Paris, c'est-à-dire la possibilité pour les usagers de trouver à disposition un cahier pour faire toutes les suggestions d'achat qu'ils souhaitent. Nous avons un club des lecteurs. Toutefois, en termes d'animation nous sommes contraints car nous avons une programmation existante qui foisonne. Il y a les animations régulières sur la jeunesse et les jeux vidéo. Cela n'empêche pas qu'ils y aient des propositions du public mais elles restent tout de même assez peu nombreuses »

Cependant, nous pouvons noter que toutes les bibliothèques souhaitent pouvoir mettre en place plus d'activités participatives. En effet, la plupart semblent admettre que la participation des usagers peut représenter une plus-value à l'établissement. Toutefois, une programmation culturelle participative, c'est-à-dire hors du cadre ponctuel, nécessite des moyens et une organisation appropriée. Nous verrons dans la dernière partie de notre étude pourquoi celle-ci nous paraît être une réponse essentielle dans le contexte des QPV.

### *Lorsque la participation est au cœur du projet d'établissement*

A Pierresvives et pour la future Médiathèque-maison de quartier la participation est un des arguments principaux du projet d'établissement. Pour Pierresvives, Mme Defrance nous explique que dès l'ouverture de la médiathèque les habitants du quartier ont été interrogés et on leur a tout de suite proposé de participer aux acquisitions et à la programmation culturelle.

« La première chose, le départ, ça a été de la programmation culturelle participative. On a construit notre projet en allant dans le quartier, en allant un peu partout, mais c'est nous qui l'avons construit. On a pas eu à l'époque dans les années 2010-2012, sollicité réellement des gens du quartier pour participer avec nous à l'élaboration. Par contre, dès l'ouverture, on a eu des programmations culturelles très participatives, avec de la bibliothèque humaine, vivante, des temps comme cela (c'était le samedi, pendant les vacances) ... On avait également, avec une association d'éducation populaire, mis en place des séances d'arpentage (...) . Ensuite on a essayé de mieux connaître nos usagers : on a posé des questionnaires, on a commencé à essayer de savoir ce qu'ils aimeraient. Dès le départ on avait un cahier de suggestions, ce genre de choses, pour être quand même bien attentifs au public du quartier et du public en général »

Pierresvives est la seule bibliothèque avec celle de Lucie Aubrac à Vénissieux à avoir fait des enquêtes pour connaître leurs usagers. Ces pratiques comme l'UX Design<sup>103</sup>, sont encore peu répandues dans la bibliothéconomie, leur utilisation peut concourir à mettre en place une participation pour connaître les attentes des usagers.

<sup>103</sup> L'UX Design ou Expérience Utilisateur sont des méthodes pour mettre l'utilisateur au cœur des étapes de conception des services pour améliorer leur expérience. Voir également : GRONIER, Guillaume, 2017. Méthodes de design UX et démarche qualité appliquées aux bibliothèques universitaires. In : *I2D Information, données documents* [en ligne]. 1 avril 2017. Vol. Volume 54, n° 1,

A Vaulx-en-Velin, le futur établissement est partie intégrante d'un projet de rénovation urbaine du quartier. Selon l'enquête, les habitants du quartier ont été intégrés et interrogés tout au long du projet sur leurs attentes de la nouvelle MMQ. L'opération s'est schématiquement déroulée de la manière suivante. La première phase a consisté à élaborer des propositions lors d'une réunion constituée des organisations représentantes des habitants (culturelles, associatives et professionnelles). Puis le deuxième moment a pris la forme d'une réunion publique (communiquée par des tracts, de l'affichage public et des invitations par voies postale et électronique) lors de laquelle les propositions de la première phase ont été soumises, par des ateliers et des débats, aux habitants individuellement. Parallèlement, une entreprise a sous-traité le recueil de la demande auprès des habitants par du porte-à-porte afin de porter ses résultats au design de l'offre de service. Cette première approche participative a donc mobilisé d'importants moyens issus des forces civiles, publiques et administratives de la ville.

Comme pour Pierresvives, la MMQ souhaite faire de la participation un axe fort de son projet d'établissement.

**« 5. Un espace ouvert à tous favorisant la participation, l'implication des habitants et des associations :**

(...) Un usager vient dans cet équipement non seulement pour recevoir (un conseil, une information, un cours, des documents...) mais aussi potentiellement pour donner en partant du principe que chaque personne est porteuse de savoir et de savoir-faire et que ce lieu doit en favoriser l'expression et le valoriser (...) Au-delà de l'état d'esprit global du lieu, les espaces répondent pleinement à cette ambition d'ouverture notamment en dédiant un espace à part entière aux initiatives associatives et du personnel pour accompagner ces initiatives... »

La participation devrait donc être dans le quotidien de la médiathèque et permettre aux habitants un espace d'expression et de réalisation.

La participation ne se réfère pas toujours à la sollicitation individuelle des habitants. Elle se situe en fait à l'intersection entre les ambitions des institutions publiques d'une part et d'autre part des organisations locales qui exercent dans ce cadre un rôle de représentativité. Ainsi, les partenariats montés en amont entre les associations et les bibliothèques constituent aussi une application de l'approche participative. Toutefois, la géométrie de l'aspect partenarial est variable chez nos enquêtés, notamment dans la définition des objectifs à suivre dans le cadre des politiques de lecture publique.

### **2.2.6. Pas ou peu de Contrat Territoire Lecture**

Sur les sept bibliothèques interrogées seulement celles de Vaclav Havel et de Chenôve ont mis en place un CTL.

A Vaclav Havel, le CTL devait commencer fin 2019 mais a été retardé pour des raisons conjoncturelles et par la crise sanitaire. Le but de ce CTL est de se tourner vers la mixité des publics au sein de la bibliothèque. En effet, comme noté dans le projet d'établissement de la bibliothèque :

---

p. 46-47. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.caim.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2017-1-page-46.htm>.

« Le constat est fait d'une relative imperméabilité des publics les uns vis-à-vis des autres, mais aussi de la nécessité de prendre davantage en considération certains publics, dont les besoins et centres d'intérêt sont moins bien mesurés par nous. Il s'agit avant tout d'encourager et de développer la mixité au sein des espaces en mettant en œuvre simultanément, deux démarches »

Ici, la mixité doit se faire notamment sur l'espace jeux vidéo pour réussir à intégrer un public féminin. La question intergénérationnelle est aussi posée (pour les seniors) ainsi que l'inclusion des mères de famille. Effectivement, la bibliothèque souhaite proposer un atelier « Femmes d'ici et d'ailleurs » toutes les semaines avec des discussions, des ateliers numériques, des présentations des services de la bibliothèque. Le but du CTL serait de mutualiser ces actions pour les proposer dans les autres bibliothèques du 18<sup>ème</sup> arrondissement et associer d'autres acteurs notamment une médiatrice artistique. Par ailleurs, la bibliothèque Vaclav Havel fait partie du réseau parisien de lecture publique, et de ce fait y participe par l'élaboration d'un CTL.

A la bibliothèque de Chenôve, le CTL qui s'est constitué au niveau de la métropole dijonnaise s'est plus axé sur l'éducatif et la jeunesse. En effet, le CTL a été signé entre la métropole et l'académie. Une formation sur l'album jeunesse a été dispensée à des bibliothécaires, des enseignants et des coordonnateurs du réseau d'éducation prioritaire.

« Cette session de formation ouverte à l'ensemble des acteurs du dispositif a mis en place les premières conditions d'une réflexion commune sur le rôle majeur de la lecture, notamment de la lecture plaisir, dans la réussite éducative des élèves »<sup>104</sup>

Le CTL prône également le « vivre-ensemble » via par exemple des spectacles qui se sont tenus dans les bibliothèques signataires. Mme Ferreux nous expliquait lors de l'entretien que le CTL était une manière pour la bibliothèque d'être porteuse de projet fédérateur avec une multiplicité d'acteurs, notamment sociaux ce qui permet de faire venir des familles et enfants à la bibliothèque et de montrer le rôle de celle-ci.

Les orientations prises au sein des de ces deux CTL sont aussi liées aux enjeux soulevés par la politique de la ville. Ce dispositif permet aux acteurs du livre, de la culture mais aussi de la sphère sociale et associative de s'associer pour répondre à des problématiques territoriales identifiées et inclure des publics qui rencontrent des difficultés et sont généralement éloignés des bibliothèques.

Les cinq autres établissements n'ont pas mis en place de CTL. A Pierresvives par exemple Mme Defrance nous disait qu'elle souhaite en mettre un en place pour « certains projets ». A Vaulx-en-Velin dans le cadre du nouvel équipement un CTL doit être mis en réflexion prochainement avec la DRAC, c'est aussi le cas à Vénissieux. A noter qu'aucune des bibliothèques interrogées ne s'est positionnée à l'encontre de ce dispositif, cependant il faut noter que c'est un processus long et qui engage une diversité d'acteurs ce qui peut être une des difficultés à le mettre en place. Nous verrons dans la dernière partie de cette étude l'intérêt de s'y engager.

Via les différents services qu'elles proposent les bibliothèques répondent en effet aux enjeux énoncés de la politique de la ville. D'ailleurs, toutes les personnes

<sup>104</sup> REGION ACADEMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, 2018. Un contrat territoire-lecture à l'œuvre au sein de Dijon Métropole. In : [en ligne]. 2018. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <http://artsculture.ac-dijon.fr/spip.php?article1402>.



interrogées en parlent d'elles-mêmes et six établissements sur sept disent l'utiliser dans la stratégie de leur établissement.

Néanmoins, comme nous avons pu le constater, si les bibliothèques sont de réels espaces d'inclusion pour les populations de ces quartiers, des difficultés sont notables en ce qui concerne les demandes diverses de la part de certains usagers. En effet, les personnels des bibliothèques se trouvent parfois en difficulté par rapport à de nouveaux enjeux.

Un problème résiderait entre les attentes de la politique de la ville en termes de cohésion, mixité, lien social, participation et la manière de faire des bibliothèques de par leurs missions. Si ces bibliothèques sont actuellement sommées de répondre à l'urgence sociale, il nous faut émettre des réponses afin de définir le cadre de leurs actions et donner des pistes de réflexion afin d'améliorer notamment l'émancipation des habitants de ces quartiers.

## TERRITOIRE ET PERSPECTIVES

---

Comme nous l'avons soulevé dans la première partie de cette étude, les bibliothèques de quartiers se trouvent mêlées aux enjeux de la politique de la ville, cette politique ayant une forte dimension spatiale. Nous avons également pu constater que le rôle de ces bibliothèques et la manière dont se matérialise les enjeux se traduit par plusieurs aspects : accueil, accompagnement, collections, participation etc. Il nous faut à présent envisager la place des bibliothèques dans ces territoires et quelles réponses peuvent être apportées par ces institutions culturelles pour qu'elles se saisissent au mieux de ces enjeux de cohésion sociale, mixité sociale, lien social, participation mais également de citoyenneté. Notre objectif est donc d'interroger la dialectique entre le territoire et la bibliothèque. Nous proposons une réponse en deux temps. D'une part la capacité de la bibliothèque à trouver sa place dans le territoire et d'autre part, comment la bibliothèque peut être le reflet de l'identité du territoire dans lequel elle agit.

### 3.1. LA BIBLIOTHEQUE DANS LE TERRITOIRE

Les bibliothèques de quartiers, par l'espace d'accueil et d'accompagnement qu'elles mettent à disposition des usagers ont tendance à absorber une pluralité de demandes. Comme nous l'avons soulevé précédemment, ces dynamiques peuvent troubler le fonctionnement de la bibliothèque, les bibliothécaires n'étant pas formés à tous les types de sollicitations. Certaines municipalités auraient elles aussi intérêt à profiter de l'élasticité de la bibliothèque pour y envoyer les usagers avec ces demandes spécifiques comme le remplissage de document administratif par exemple. Les bibliothèques sont donc incitées à produire une réponse à ces demandes spécifiques et à les faire rentrer dans leur champ de compétences. En raison de cette capacité à adapter leur offre de service aux enjeux qui proviennent des politiques de la ville et aux attentes des décideurs publics, les bibliothèques acquièrent un caractère politique qui ouvre donc de nouvelles perspectives.

#### L'advocacy pour les bibliothèques de quartiers

Comme nous l'avons démontré dans la seconde partie à travers nos entretiens avec des professionnels de bibliothèques, celles-ci rendent de nombreux services aux habitants des quartiers prioritaires qui s'ancrent dans les logiques de la politique de la ville (chômage, précarité, réussite éducative etc.). Pourtant, les bibliothèques ne sont pas désignées directement par cette politique publique et ce qu'elles produisent en termes de cohésion, de mixité, de lien social pourrait largement être diffusé et normalisé dans les bibliothèques de quartier de manière générale.

L'advocacy serait pour ces bibliothèques un outil satisfaisante afin de valoriser les savoir-faire de ces établissements. Le mouvement d'advocacy pour les bibliothèques a commencé aux États-Unis. On peut le traduire sommairement par « plaider » bien qu'en France le choix a été fait de garder le terme anglo-saxon tant celui-ci apporte une plus grande compréhension de la définition qu'il recouvre. S'il pourrait être apparenté « (...) comme le lobbying, l'advocacy est un processus politique impulsé par une personne ou un groupe et qui cherche à influencer les décisions dans les sphères politiques, économiques, sociale. Ce qui différencie fondamentalement l'advocacy du

lobbying, c'est qu'elle ne se limite pas seulement à la défense d'intérêts mais se fonde aussi sur un socle de principaux moraux ou éthiques, voire parfois religieux »<sup>105</sup>. C'est-à-dire qu'en tant que structures publiques, les bibliothèques se rapportent à l'intérêt général en dehors des logiques de profit économique. C'est pourquoi, face aux nouveaux enjeux auxquels font face les bibliothèques : difficultés budgétaires, baisse de la fréquentation, généralisation de l'accès à internet dans la plupart des foyers, les bibliothécaires proposent de défendre leur institution et de revendiquer leur valeur auprès des usagers ainsi que décideurs politiques. D'ailleurs, depuis 2016, l'ABF s'est dotée également d'une commission Advocacy dont la première action a été l'élaboration d'une enquête sur la valeur économique et sociale des bibliothèques françaises.

Un article du dossier de l'ABF consacré à l'advocacy souligne : « Quant à l'administration, il ne s'agit pas tant d'aller à l'encontre des politiques dessinées par les dirigeants que de les orienter en fonction de nos savoirs professionnels, ce qui est exactement notre rôle »<sup>106</sup>. Dans des territoires comme les quartiers politique de la ville où les bibliothèques jouent une diversité de rôles essentiels à la vie des habitants, il serait en effet judicieux que les professionnels puissent participer à la formulation de ces politiques publiques pour y intégrer leurs savoir-faire et s'inscrire pleinement sur les territoires où elles agissent.

Nous avons mentionné dans la seconde partie de notre étude que l'accompagnement auprès des usagers tendait à prendre de plus en plus de place en bibliothèque avec un risque potentiel d'en oublier les collections et autres services documentaires et culturels. Au Royaume-Uni par exemple, des bibliothèques se sont dotées de services entièrement dédiés à la recherche d'emploi. La bibliothèque publique de Birmingham propose un *business insight* pour diffuser de l'information sur le monde des affaires, des cours en ligne etc. Elle possède également un *learning centre* pour aider les jeunes à acquérir de nouvelles compétences afin de s'insérer sur le marché de l'emploi. Le directeur de la bibliothèque explique concernant les personnels « Dans notre centre de formation [...] nous avons complètement revu les profils des postes et modifié nos attentes concernant le personnel. Ce ne sont pas des bibliothécaires. Ce sont des conseillers en entreprise, un personnel qui est capable d'accompagner une formation »<sup>107</sup>. Voici le type de craintes que certains bibliothécaires nous avaient exprimés concernant le futur projet de médiathèque à Vaulx-en-Velin par exemple. Les inquiétudes que des professionnels des bibliothèques expriment à propos du basculement progressif de la nature des établissements dans lesquels ils travaillent nous amène à interroger la place des bibliothèques dans l'élaboration et la mise en place des politiques publiques territoriales.

L'advocacy repose pour les bibliothèques sur la notion d'*impact*. C'est-à-dire développer des outils de mesure pour évaluer cet *impact* au niveau des usagers, des non-usagers, du territoire etc. pour pouvoir valoriser leur existence et avoir des données à présenter et porter auprès des décideurs. Depuis les années 1970 les organisations internationales des bibliothèques se sont dotées d'un vocabulaire, d'outils de mesures et de démarches partagées. En 2016 est paru un livre blanc intitulé « Qu'est-ce qui fait la valeur des bibliothèques ? » afin de faire connaître cette notion d'impact via la norme ISO 16439 qui le définit comme :

<sup>105</sup> MERLE Antony, L'advocacy des bibliothèques, vers un modèle à la française ? Mémoire d'études, janvier 2012, ENSSIB .p13

<sup>106</sup> CHAIMBAULT-PETITJEAN, Thomas, 2016. Invisible la bibliothèque ? In : *Bibliothèque(s)*. n°87. p7. ISSN : 1632-9201

<sup>107</sup> BOURION, Yoann. I. L'information sur l'accès à l'emploi dans les bibliothèques étrangères : quelques exemples In : *Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi : Les atouts des bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2013, p78-79

« L'influence de l'existence des services rendus par une bibliothèque sur la population à desservir et plus largement sur la société (...) Les analyses d'impact économiques suivent principalement deux axes : La valeur monétaire des services offerts par la bibliothèque (...) l'impact de la bibliothèque sur son environnement économique, en d'autres termes l'effet moteur des activités de l'institution culturelle sur la vie économique locale, régionale voire, selon l'échelle de l'établissement, nationale »<sup>108</sup>.

Il s'agit de mettre en rapport le coût (quantitatif) et la plus-value pour la société (qualitatif). Équiper les bibliothèques situées en quartier politique de la ville de ces outils de mesures servirait donc à démontrer leur utilité au territoire et à les « titulariser » dans l'édification des politiques publiques territoriales.

Mais actuellement, peu de bibliothèques semblent se saisir de ces outils. D'ailleurs, nous avons soulevé le fait que pour les bibliothèques interrogées il n'y avait pas ou peu d'enquêtes quantitatives au sujet des usagers qui est pourtant une manière de connaître leurs besoins, leurs attentes ou encore leur vision de la bibliothèque. Faute de temps, d'organisation et/ou de moyens financiers, nous ne notons que des enquêtes de satisfaction, qui seules, ne permettent pas de dresser un argumentaire suffisant. Pourtant, les bibliothèques de quartier participent et répondent aux objectifs de mixité, cohésion, lien social via leur offre de service. De plus, elles constituent des leviers de réussite potentiels pour des habitants et usagers souvent relégués au second plan dans les autres sphères de la société.

L'étude du Ministère de la Culture réalisée conjointement avec l'Observatoire des politiques culturelles, le Service du livre et de la lecture ainsi que l'ABF, intitulé *Comment apprécier les effets de l'action des bibliothèques publiques ?*<sup>109</sup> parue en mars 2019 identifie les effets que produisent les bibliothèques sur ses usagers, son territoire et la population en général. Le but est de fournir une fiche technique pour chaque impact et de proposer aux professionnels la méthode pour calculer ces effets via notamment les statistiques publiques, les données d'exploitation de la bibliothèque ainsi que les données plus qualitatives via des questionnaires et entretiens. Nous énonçons ici parmi les impacts mentionnés dans l'étude ceux qui nous semble les plus pertinents à mettre en avant au regard de la situation des bibliothèques situées en QPV et qui répondent aux enjeux que nous avons soulevés.

La bibliothèque participe à la « construction de soi » et l'enquête du Ministère de la Culture souligne que cet impact a notamment été soulevé grâce à l'étude de Michèle Petit *Éloge de la lecture. La construction de soi*<sup>110</sup>, où elle montre l'impact de la bibliothèque sur des jeunes issus des quartiers populaires ayant fréquenté ces institutions. En effet, les bibliothèques interrogées dans notre étude accueillent en grande partie un public jeune qui trouve dans ses espaces et ses collections une manière de développer leur imaginaire et de se confronter à des objets culturels qu'ils n'auraient sûrement pas l'occasion rencontrer dans d'autres zones à l'intérieur du quartier. Dans l'étude, le public cible de cet impact est d'ailleurs « les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ». Les bibliothèques de QPV répondent donc bien d'une dimension émancipatrice.

<sup>108</sup> AFNOR/CN46-8, QUALITE-STATISTIQUES ET EVALUATION DES RESULTATS, 2016. *Livre blanc, qu'est-ce qui fait la valeur des bibliothèques ?* p11.

<sup>109</sup> BUTEL, Élise, MARTIN, Cécile, QUEAU, Pierre Le, ZERBIB, Olivier, et 2019. *Comment apprécier les effets de l'action des bibliothèques publiques ?* [en ligne]. S.l. Ministère de la culture, Direction générale des médias et des industries culturelles. [Consulté le 13 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Documentation/Publications/Etudes-et-rapports-Lecture-et-bibliotheques/Publication-du-rapport-comment-apprecier-les-effets-de-l-action-des-bibliotheques-publiques>. p11.

<sup>110</sup> Michèle Petit, *Éloge de la lecture. La construction de soi*, Paris, Belin, 2002 (nouvelle édition 2016)

La bibliothèque aide à développer la citoyenneté et le civisme. L'étude explique que

« Les références culturelles aujourd'hui mises à disposition de tous les habitants d'une commune ou d'un quartier par une bibliothèque de lecture publique concernent l'histoire des communautés dans lesquelles ils s'inscrivent (de l'histoire la plus locale à la plus globale) (...) En d'autres termes, une bibliothèque de lecture publique contient tous les éléments susceptibles d'éclairer la compréhension que l'on peut avoir de sa propre histoire, mais aussi de celles des autres »<sup>111</sup>.

On rentre ici en parfait accord avec les enjeux de la politique de la ville qui cherche à intégrer les populations des quartiers. La bibliothèque via son accueil de tous les publics permet cette construction à l'autre et participe en effet à la cohésion sociale, au lien social en éclairant les différentes histoires qui se jouent sur le territoire du quartier mais aussi au niveau national, international etc.

On citera aussi l'impact de réussite éducative

« En effet, par le biais de ces trois grands objectifs – espace, documentation, accompagnement –, les bibliothèques sont des lieux hybrides aussi favorables au travail qu'au développement de la « construction de soi » en offrant une ouverture aux pratiques artistiques et culturelles. Par ailleurs, ayant vocation à accueillir tous les publics, elles sont aussi des lieux de mixité sociale encourageant la cohabitation et/ou la rencontre, parfois entre des publics éloignés les uns des autres »<sup>112</sup>.

Nous avons aussi soulevé les services mis à disposition des élèves et étudiants dans ces quartiers, elles sont donc des lieux essentiels à cette réussite éducative et d'ouverture culturelle, informationnelle sur d'autres dimensions du monde. Cet impact peut être mis en lien avec celui du marché de l'emploi, grâce aux espaces et collections concernant la formation et l'autoformation, les bibliothèques participent à l'obtention de nouvelles compétences et de nouveaux savoirs pour des habitants qui sont souvent sans emploi et/ou dans des situations de grande précarité.

Enfin, on peut aussi souligner l'impact de l'amélioration de la tranquillité publique. Sur ces territoires prioritaires, les services publics sont rares ou engorgés par les nombreuses demandes des habitants. Offrir la possibilité d'un espace ouvert et accueillant permet aux différents publics de se rencontrer et par exemple aux jeunes de participer à des activités plutôt que de se retrouver parfois livré à eux-mêmes. D'ailleurs, Françoise Benhamou, économiste et professeur des universités disait dans l'ouvrage *Libres réflexions au sujet des méthodes et des enjeux de l'impact économique et sociétal des bibliothèques*,

« Le bibliothécaire est un acteur des territoires dans lesquels son activité s'inscrit ; mais l'impact de la bibliothèque s'étend au-delà de ces territoires : le service éducatif et le service de loisirs constituent une offre qui produit une amélioration du bien-être social non seulement des usagers réguliers ou occasionnels, mais aussi des non-usagers qui profitent indirectement des effets bénéfiques de la bibliothèque pour l'amélioration du « vivre ensemble »<sup>113</sup>.

<sup>111</sup> BUTEL, Élise, MARTIN, Cécile, QUEAU, Pierre Le, ZERBIB, Olivier, et 2019. *Comment apprécier les effets de l'action des bibliothèques publiques ?* [en ligne]. S.l. Ministère de la culture, Direction générale des médias et des industries culturelles. [Consulté le 13 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Documentation/Publications/Etudes-et-rapports-Lecture-et-bibliothèques/Publication-du-rapport-comment-apprecier-les-effets-de-l-action-des-bibliothèques-publiques>. P56-57.

<sup>112</sup> Ibid. p86.

<sup>113</sup> TOUITOU, Cécile (éd.), 2019. *Évaluer la bibliothèque par les mesures d'impacts* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib. [Consulté le 13 août 2020]. La Boîte à outils. ISBN 978-2-37546-091-7. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesenssib/5355>.

Les bibliothèques de quartiers ont donc grand intérêt à se saisir des outils quantitatifs et qualitatifs à leur disposition afin de mettre en lumière les impacts socioéconomiques qu'elles ont sur les habitants ainsi que sur le reste du territoire. L'advocacy est un outil utile pour parler aux décideurs politiques mais aussi aux autres entités du territoire. En effet, elle permet aux bibliothèques de montrer qu'elles ont un rôle à jouer également là où on ne l'attendait peut-être pas à la base (comme pour la question de l'emploi par exemple).

Si la politique de la ville est dans une logique de normalisation spatiale comme nous l'avons montré en première partie de cette étude, les bibliothèques appliquent et adaptent ces politiques et réalisent l'inclusion des habitants.

Des enquêtes par questionnaires et entretiens peuvent notamment solliciter les professionnels à montrer comment la bibliothèque participe à l'amélioration de la vie de ses usagers. Lorsqu'elle s'inscrit dans cette dynamique, la bibliothèque permet également de redonner une image positive du quartier et de ses habitants. Les données recueillies et les *success stories* seraient donc un support argumentaire pour peser en faveur de l'espace culturel, documentaire et de lecture publique dans les réseaux où sont débattues les politiques publiques territoriales en avant et après leur décision.

Pour se donner les moyens de construire son *plaidoyer*, les bibliothèques de quartiers doivent pouvoir disposer des moyens adaptés à la réalisation de celui-ci. Nous préconisons par exemple des partenariats avec des facultés de sciences humaines (sociologie, anthropologie) pour réaliser les enquêtes. Ces bibliothèques, si on leur en donne les moyens, pourraient également se doter d'un ou plusieurs postes dédiés dans l'établissement même ou à d'autres niveaux (communal, départemental, régional) pour collecter ces données de manière régulière.

## **Le Contrat territoire lecture pour renforcer sa place dans le territoire**

Si l'advocacy permet aux bibliothèques de justifier leur place « là où on ne les attendait pas », pour reprendre les mots cités précédemment. Il est nécessaire qu'elles s'inscrivent dans ceux où elle est attendue. Parmi les dispositifs territoriaux existants, le CTL (contrat territoire lecture) apporte aux bibliothèques qui s'en saisissent une forte légitimité. En effet, le CTL est un mécanisme territorial d'État car il est chapoté par les DRAC. Pour être mis en place, le CTL se matérialise par la coopération des élus, des bibliothécaires, des acteurs sociaux, éducatifs etc. pour mettre en place un projet de lecture publique.

Alors qu'ils sont fortement encouragés par le CGET, en 2017, 35% des communes situées en QPV en ont signé un<sup>114</sup>. Nous proposons donc de revenir sur l'intérêt d'établir un CTL pour ces bibliothèques et de donner quelques éléments clés à la réussite de celui-ci.

Tourné vers les publics en situation d'illettrisme ou de difficulté face à la lecture et l'objet même du livre, les CTL prennent tout leur sens sur les territoires prioritaires qui nous intéressent car ils permettent d'établir le lien entre l'utilisateur et la bibliothèque. Les CTL commencent toujours par un état des lieux du territoire par les parties signataires afin de connaître les enjeux du territoire et quels sont les publics à cibler en priorité. Cela permet également aux bibliothèques de savoir où elles se situent et de

<sup>114</sup> CGET, 2018. Soutenir l'accès à la lecture, un facteur d'émancipation pour la jeunesse. In : [en ligne]. 2018. [Consulté le 28 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://cget.gouv.fr/actualites/soutenir-l-acces-a-la-lecture-un-facteur-d-emption-pour-la-jeunesse>.



formuler leur « autocritique » par une approche bilan / perspectives. Par exemple, le diagnostic du CTL de Seine Saint Denis a permis de définir quatre axes prioritaires : réduire les inégalités d'accès au livre et aider au développement du langage chez l'enfant, agir pour faciliter l'accès à la lecture des personnes empêchées, enfants et personnes âgées peu mobiles, initier des expériences de lecture et d'écriture innovantes chez les collégiens, proposer un espace de travail commun, gage de partage et de dynamique des actions, à l'ensemble des acteurs sociaux partenaires et de la chaîne du livre<sup>115</sup>.

Pour prendre l'exemple de la lutte contre l'illettrisme, Claudia Tabet, ancienne institutrice et bibliothécaire ayant travaillé au Bureau de développement de la lecture du Ministère de la Culture, note la place des bibliothèques dans ce processus collaboratif :

« Aujourd'hui, le rapprochement des bibliothèques publiques et des centres ressources illettrisme précise et affine ces partenariats avec des résultats concrets et mesurables, notamment avec la signature de contrats-territoire-lecture. Les bibliothèques ne sont plus uniquement des lieux de prêt, elles sont des lieux de rencontres, de confrontation d'idées, d'échanges et de perfectionnement avec des outils qui participent à la réduction de la fracture sociale »<sup>116</sup>.

Dans sa brochure sur les Contrats territoire-lecture<sup>117</sup>, le Ministère de la Culture fait savoir qu'au sein des collectivités territoriales, c'est aux bibliothèques de porter le projet, pour cela il faut qu'elles se tournent dans un premier temps vers leur DRAC. Ainsi, l'État reconnaît donc le rôle politique et social central des bibliothèques en ce qui concerne la lecture publique dans un territoire donné. Il accorde aux bibliothèques une importance dans leur impact sur la population. De plus, il incite à la signature de CTL par le déblocage de moyens financiers.

Les CTL permettent donc à la bibliothèque de faire rayonner ses savoir-faire en matière culturelle et notamment par rapport à la lecture. En ce sens, le CTL et les prérogatives de la bibliothèque peuvent s'inscrire dans les objectifs de la politique de la ville pour entrer en dialogue et en cohérence avec le reste du territoire.

Les CTL sont un outil sur le moyen et long terme puisqu'ils durent entre trois et quatre ans. L'objectif n'est pas d'en signer un seul mais d'entamer un processus sur plusieurs échéances. En effet, les CTL contiennent un programme de diagnostics et d'évaluation qui peuvent renforcer la place de la bibliothèque dans la politique du territoire et valoriser les moyens bibliothéconomiques de satisfaction des besoins des habitants.

A travers les différents éléments que nous venons de soulever, les bibliothèques sont en mesure de répondre aux enjeux de la politique de la ville. Ces institutions peuvent être en capacité de redonner du sens aux termes de mixité, de cohésion sociale si elles prennent part à la formulation des politiques publiques et émettent le périmètre de leurs prérogatives. De plus, celles-ci peuvent faire figure de leviers pour l'émancipation.

<sup>115</sup> MINISTERE DE LA CULTURE, 2014. Signature de l'avenant au contrat territoire-lecture du département des Yvelines. In : [en ligne]. 2014. [Consulté le 15 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France/Actualites/Actualite-a-la-une/Signature-de-l-avenant-au-contrat-territoire-lecture-du-departement-des-Yvelines>.

<sup>116</sup> TABEL, Claudie, 2019. Avant-propos. In : *Des petites victoires sur l'illettrisme, portraits en bibliothèques publiques* [en ligne]. ERES. S.l. : ERES. Trames. p. 13-18. [Consulté le 19 août 2020]. ISBN 9782749262833. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/des-petites-victoires-sur-l-illettrisme--9782749262833-page-13.htm>.

<sup>117</sup> DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES, SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE, [sans date]. *Contrats territoire-lecture* [en ligne]. S.l. Ministère de la culture et de la communication. [Consulté le 11 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-contrats-territoire-lecture-CTL>.

### 3.2. LE TERRITOIRE DANS LA BIBLIOTHEQUE

Après avoir analysé et donné des éléments de réponse afin que la bibliothèque puisse être actrice du territoire, interrogeons dans quelle mesure elle peut également être le reflet de celui-ci. La bibliothèque est le seul lieu de public, libre et gratuit qui garantisse le droit à chaque individu de disposer de ressources documentaires, artistique et culturelles.

Le Président de la République disait lors de son discours à Tourcoing en 2017 concernant la politique de la ville qu'il fallait que celle-ci favorise l'émancipation des habitants de ces quartiers en passant notamment par la culture et le sport. Si la mesure phare à propos des bibliothèques est l'extension de leurs horaires d'ouverture, ces institutions peuvent aller plus loin notamment en se saisissant des droits culturels et de la participation des habitants. C'est pourquoi nous proposons de revenir sur l'histoire des droits culturels, ses fondements ainsi que sa place dans la politique de la ville et les bibliothèques. Puis nous verrons comment la participation est intimement liée à cette notion et essentiel pour ces bibliothèques.

#### Les droits culturels dans les politiques publiques et la politique de la ville

Avec le premier ministre de la culture d'André Malraux en 1959, la conception de la culture portait sur la démocratisation culturelle. L'État soutenait activement l'offre culturelle avec le financement à la création artistique et parlait de « démocratisation par la révélation ». Devant les œuvres jugées universelles, chaque individu était supposé avoir une révélation. Cependant, cette manière d'envisager la culture a depuis largement été contestée, ne faisant pas plus accroître la part des classes populaires dans les manifestations par exemple. C'est à partir de 1968 que cette vision de démocratisation culturelle est remise en cause notamment avec le mouvement d'éducation populaire qui souhaite faire de la culture et des arts des moyens d'émancipation pour le peuple<sup>118</sup>. Si l'éducation populaire a perdu du terrain dans le domaine de la culture depuis les années 1980, de nouvelles notions et mouvements se sont développés pour élargir les publics dans les institutions culturelles et concernant l'art en général.

En effet, les notions de citoyenneté culturelle et de droits culturels ont aujourd'hui pris du terrain. Alice Anberrée, chercheuse en sciences sociales et spécialiste de la participation citoyenne dans les organisations publiques de diffusion culturelle revient dans l'ouvrage *Entre réception et participation. Droits culturels et innovations sociales* sur l'origine de ces mouvements. Ainsi, elle explique que la citoyenneté culturelle permet de dépasser les dualités entre privé et public ou encore individuel et collectif, « si la culture possède un aspect éminemment individuel (choix culturels, pratiques culturelles, etc.), la citoyenneté est d'emblée associée à l'appartenance publique à une communauté politique donnée »<sup>119</sup>. Découle de cette notion celle des droits culturels plus centrée sur l'émancipation intrinsèque de l'individu.

« Là où la démocratisation amène un modèle centralisé et descendant de légitimation et diffusion des œuvres, éducation populaire, démocratie, citoyenneté et droits culturels défendent un fonctionnement ascendant ou circulaire, où la *contribution*

<sup>118</sup> SAEZ, Guy, 2008. Politiques culturelles et éducation populaire. In : *L'Observatoire* [en ligne]. 2008. Vol. N° 33, n° 1, p. 22-28. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2008-1-page-22.htm%20P22>.

<sup>119</sup> ANBERREE, Alice, 2019. De la réception à la participation dans le monde l'art. In : *Entre réception et participation. Droits culturels et innovations sociales*. Presses Universitaires de Rennes. Rennes : SAIC Edition - Université Rennes 2. Économie, Gestion et Société. p. 42-43. ISBN 978-2-7535-7834-0.

de chaque individu est valorisée (...) Il s'agira également d'accompagner les individus dans l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à la construction autonome de leurs pratiques et à leur participation au dialogue avec d'autres individus. En tant que lieux d'expression et de réception artistiques, les organisations culturelles deviennent un espace privilégié de mise en œuvre de ce dialogue »<sup>120</sup>

Ainsi, en France, les droits culturels ont été inscrits dans la loi de Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 qui stipule que l'État et les collectivités territoriales ont la responsabilité partagée de leur mise en œuvre<sup>121</sup>. Ainsi que dans la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)<sup>122</sup> de 2016 qui vient renforcer les prérogatives précédentes en matière de droits culturels. Un dossier commandé par la Fondation Daniel et Nina Carasso intitulé *Démocratisation, démocratie et droits culturels* note les difficultés de cette reconnaissance administrative : « on comprend que les droits culturels mettent en exergue le légitimisme et l'ethnocentrisme des politiques culturelles d'État, qui sous le vocable d'exigence artistique, désignent les œuvres dignes de figurer au rang d'une vision normative de l'art et de la culture »<sup>123</sup>.

Un dossier des Cahiers de la Lutte Contre la Discrimination consacré aux droits culturels se penche dans un des articles sur le rapport entre ceux-ci et la politique de la ville. Les quartiers prioritaires étant marqués historiquement par l'immigration et les déplacements des populations, les droits culturels font d'autant plus sens dans ces espaces du territoire.

« Reconnaître l'égalité de toutes les cultures, de l'ensemble de leurs modalités d'expression, qu'elles soient artistiques ou culturelles, savantes ou populaires, proches ou lointaines, telle est l'ambition de la politique de la ville lorsqu'elle investit la notion de droits culturels (...) L'action de la politique de la ville au quotidien s'articule autour de deux piliers majeurs : promouvoir l'accès à la culture comme outil d'émancipation et créer les conditions d'une société inclusive »<sup>124</sup>

Les conditions socioéconomiques des habitants de ces quartiers ont une influence sur l'appréciation qu'ils ont de l'importance de la culture. En ce sens, les droits culturels seraient un moyen d'associer les habitants de manière plus participative et plus inclusive en soutenant par exemple les créations et pratiques artistiques, culturelles issues de ces quartiers. En effet, la participation et l'expression des individus étant une prérogative inhérente aux droits culturels.

La définition des droits culturels est, dans les faits, assez souple. C'est pourquoi, pour rentrer dans le cadre prévu par la politique de la ville, les bibliothèques n'ont pas de cahier des charges strict et peuvent les appliquer non comme une prescription mais comme une orientation.

<sup>120</sup> Ibid. p48.

<sup>121</sup> Article 103 de la loi NOTRe « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».

<sup>122</sup> Article 3 de la loi LCAP : L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique.

<sup>123</sup> SOURISSEAU, Réjane et OFFROY, Cécile, 2019. *Démocratisation, démocratie et droits culturels* [en ligne]. Rapport d'étude. S.l. Fondation Carasso, Opale. [Consulté le 15 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.opale.asso.fr/article712.html>. p39.

<sup>124</sup> BORD, Corinne, 2018. Introduction : Pourquoi aujourd'hui, la politique de la ville se mobilise-t-elle en faveur de la notion de droits culturels ? In : *Les cahiers de la LCD* [en ligne]. 7 mars 2018. Vol. Hors-série N° 1, n° HS1, p. 15-17. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-la-lcd-lutte-contre-les-discriminations-2018-HS1-page-14.htm>. /17

## Quelle légitimité pour les bibliothèques de quartier ?

Lors de notre enquête nous avons posé la question à chaque fin d'entretien pour savoir si les droits culturels étaient une notion dont les professionnels des bibliothèques se saisissaient ou du moins discutaient. Mise à part la future médiathèque-maison de quartier de Vaulx-en-Velin, qui a inscrit les droits culturels dans son futur projet d'établissement, les autres ne s'y sont pas encore penché pour différentes raisons. Par exemple, des élus auraient la crainte de favoriser le communautarisme, on note aussi le manque de compréhension de ce que recouvre la notion qui pourrait les empêcher de s'en saisir ou encore le sentiment que cela devrait être une réflexion collective sur l'ensemble de la commune et pas seulement à la bibliothèque de s'en occuper.

Mme Brujas voit dans les droits culturels une possibilité de faire rentrer dans la bibliothèque des personnes qui n'y serait pas allés autrement.

« L'idée est d'amener les personnes par leur porte d'entrée à elles, par leur culture – et c'est pour ça que je reviens vers les droits culturels – on entre par leur porte, leurs usages, leurs pratiques quotidiennes pour les amener aussi vers d'autres ressources et d'autres savoirs (...) La question des droits culturels, il faut savoir que c'est la maire qui l'a souhaitée quand elle est arrivée. Elle voulait réfléchir sur sa politique culturelle, elle voulait la refonder et elle a organisé un séminaire justement sur cette question des droits culturels ». Valérie Brujas, bibliothèque Georges Perec

Une des dimensions de l'expression des droits culturels dans la future MMQ se fera notamment par la salle des initiatives prévue pour les habitants et associations qui voudront venir proposer des projets. Cet exemple nous montre que l'intégration des droits culturels admet presque obligatoirement un caractère participatif, parce que garantir une telle orientation exige une organisation et des moyens à la mesure des ambitions.

Certes, la seule bibliothèque qui s'empare réellement de cette notion est celle de Vaulx-en-Velin, mais les droits culturels sont néanmoins discutés depuis plusieurs années dans le monde bibliothéconomique et autres institutions culturelles. L'objectif reste d'inviter les publics à venir témoigner de leur culture dans l'espace documentaire par différentes entrées : art, littérature etc. Organiser des rencontres, des événements en lien avec les cultures présentes sur le territoire sans faire mention des droits culturels ne signifie pas un rejet ou une incompréhension, au contraire la notion n'a jamais semblé étrangère à nos enquêtés.

« Au-delà d'une simple reconnaissance de l'égale valeur des cultures des minorités, et de leurs droits à bénéficier de leur protection et de leur préservation, l'enjeu des droits culturels et d'en garantir les conditions d'expression, notamment au sein d'espaces de visibilité, d'identification et de dialogue, dans un souci de lutte contre les inégalités (...) Ils réintroduisent l'expérience esthétique sous l'angle de la pratique, de l'expression artistique... »<sup>125</sup>

De plus, Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles explique que les droits culturels existaient déjà sous des formes différentes comme avec l'EAC, dispositif dont les bibliothèques se saisissent depuis de nombreuses années<sup>126</sup>.

<sup>125</sup> SOURISSEAU, Réjane et OFFROY, Cécile, 2019. *Démocratisation, démocratie et droits culturels* [en ligne]. Rapport d'étude. S.l. Fondation Carasso, Opale. [Consulté le 15 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.opale.asso.fr/article712.html>. p39-40.

<sup>126</sup> SAEZ, Jean-Pierre, 2017. Les dessous des droits culturels. In : *L'Observatoire* [en ligne]. 22 mars 2017. Vol. N° 49, n° 1, p. 4-8. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2017-1-page-4.htm>. p6.

Appliquer les droits culturels à la bibliothéconomie pour inscrire le territoire dans la logique d'inclusion et d'émancipation est donc souhaitable mais nécessite comme nous l'avons dit plus haut une organisation à la hauteur de l'enjeu. L'exemple de la cartographie communautaire établie par la bibliothèque du Queens Jamaica de New-York est parlant. Cette bibliothèque, se situe sur un territoire extrêmement varié en termes de diversité ethnique avec une représentation de 190 pays, parlant 160 langues. Afin d'intégrer le caractère multiforme de la culture des habitants du territoire et développer des services pertinents (notamment des personnes migrantes nouvellement arrivées), la bibliothèque a utilisé une variété de données (langue parlée, ethnicité, niveau de pauvreté, d'éducation, âge...) et s'est appuyée sur les associations communautaires mais également sur d'autres organisations (commerces, groupes etc.) pour apprécier la nature du territoire. Les bibliothécaires ont également mis en place différentes stratégies pour attirer de nouveaux publics avec par exemple des actions culturelles présentant les traditions de tel ou tel groupe ethnique. Les professionnels expliquent que « La bibliothèque est perçue comme un centre communautaire ouvert à tous, facilitant l'acculturation et développant, nous l'espérons une « habitude de la bibliothèque » tout au long de la vie pour les immigrants et leurs familles »<sup>127</sup>. Cet exemple de construction est évidemment propre aux États-Unis où la représentation des minorités et des communautés est aujourd'hui politiquement incontournable, une réplique exacte se heurterait à bien des égards. Toutefois une application propre au fonctionnement français aurait l'intérêt de donner un sens aux différences culturelles du territoire par une dimension historique, littéraire et artistique.

C'est pourquoi la formation des professionnels des bibliothèques et de l'ensemble du territoire aux pratiques inclusives et aux droits culturels pour en comprendre les tenants et les aboutissants est importante. Une partie du secteur culturel propose déjà des choses : l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes du livre et de la lecture a par exemple organisé un cycle de webinaire intitulé « Les droits culturels : exigence éthique, ambition pratique. De la parole aux actes » depuis juin 2020 via Facebook. Ouvert à tous et interrogeant des professionnels de tous les secteurs, le but est de saisir les moyens de mettre en place et en pratique les droits culturels<sup>128</sup>. Concernant les bibliothèques, des journées d'études sont parfois organisées au sein des établissements. Cela a été le cas pour la future MMQ en novembre 2016 où la question « concilier droits culturels et développement culturel : un impératif ? » a été posée<sup>129</sup>. On peut aussi citer la bibliothèque de l'Alcazar à Marseille qui organise également un débat sur les droits culturels et la maîtrise des langages le 13 septembre prochain<sup>130</sup>.

Les professionnels à l'échelle du département peuvent utiliser par exemple la démarche PAIDEAI qui est en processus en sept étapes dont le but est de mobiliser les acteurs d'un territoire autour de la question des droits culturels pour analyser comment ces droits sont pris en compte à différentes échelles (culture, économie, éducation, social). Ces étapes sont :

<sup>127</sup> J. GITNER, Fred, 2015. Connaître les publics, la cartographie communautaire. In : *Bibliothèque(s)*. n°80. p18.

<sup>128</sup> AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, LIVRE ET LECTURE, [sans date]. Les droits culturels : exigence éthique, ambition pratique. De la parole aux actes. In : *Auvergne-Rhône-Alpes - Livre et lecture* [en ligne]. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/les-droits-culturels-exigence-ethique-ambition-pratique-de-la-parole-aux-actes>.

<sup>129</sup> AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, LIVRE ET LECTURE, [sans date]. Journée d'étude « Concilier droits culturels et développement culturel ». In : *Auvergne-Rhône-Alpes - Livre et lecture* [en ligne]. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/journee-d-etude-concilier-droits-culturels-et-developpement-culturel>.

<sup>130</sup> CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME, [sans date]. « Et si ta culture était aussi la mienne? Droits culturels et maîtrise des langages » le 13 septembre. In : [en ligne]. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.illetterisme.org/actualites/86-journee/858-droits-culturels>.



- « 1. Choix par les acteurs d'une situation à observer et évaluer au regard des droits culturels ;
2. Rédaction d'un cas d'école, grâce à la mobilisation de trois outils : une fiche descriptive de la structure porteuse de la pratique, une carte des acteurs impliqués et une carte de visualisation du processus de mise en œuvre de la pratique, une carte des acteurs impliqués et une carte de visualisation du processus de mise en œuvre de la pratique ;
3. Mise en partage du cas d'école, qui permet la discussion, mais aussi la mise en valeur des expériences ;
4. Analyse du cas d'école à travers les écosystèmes relationnels (cartographie des chaînes d'interactions) et les dialectiques (cartographie des chaînes de valeurs) qui régissent les logiques d'acteurs ;
5. Amélioration de la pratique
6. Identification de nouveaux cas d'école, de manière à constituer une grappe de cas d'école permettant d'approfondir les analyses et leurs impacts sur les pratiques ;
7. Enseignements et propositions stratégiques »<sup>131</sup>

Loin de l'enjeu de normalisation des individus, cette notion permet d'inclure et de valoriser des cultures, des savoirs qui n'ont pas tendance à être représentés dans les institutions culturelles. On comprend les réticences de certaines municipalités évoquées par quelques-uns de nos enquêtés, les droits culturels pouvant rentrer en dissonance avec le modèle universaliste français. Néanmoins, ceux-ci nous semblent être un choix pertinent en particulier dans le contexte des territoires en politique de la ville. En effet, ils permettraient de répondre tout à la fois aux enjeux de mixité sociale, cohésion sociale, lien social ou encore de la participation comme nous allons le voir.

## La participation outil des droits culturels

Nous avons constaté lors de notre enquête que la participation dans les bibliothèques que nous avons interrogées restait assez faible. Pourtant, si la participation est un enjeu pour toutes les bibliothèques, sa mise en application dans les bibliothèques de quartier nous apparaît d'autant plus pertinent notamment au regard de tous les enjeux que nous soulevons depuis le début de cette recherche (mixité, cohésion, lien social, citoyenneté, émancipation...) mais également parce que la participation est un des fondements de la politique de la ville.

En 2015, le département du Nord, le réseau culture 21 ainsi que l'Université de Fribourg ont énoncé 12 propositions afin de développer les droits culturels sur les territoires. La proposition numéro dix concerne « La démocratie participative : compétences à acquérir pour une citoyenneté active »<sup>132</sup>. On notera aussi que dans *Le métier de Bibliothécaire* de l'ABF il est préconisé pour favoriser la participation de s'emparer des droits culturels, l'ouvrage note que l'article 5 (Accès et participation à la vie culturelle) de la déclaration de Fribourg s'inscrit pleinement dans les missions des bibliothèques en termes de participation.

<sup>131</sup> SOURISSEAU, Réjane et OFFROY, Cécile, 2019. *Démocratisation, démocratie et droits culturels* [en ligne]. Rapport d'étude. S.l. Fondation Carasso, Opale. [Consulté le 15 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.opale.asso.fr/article712.html>. p67.

<sup>132</sup> [sans date]. Proposition #10 | Droits Culturels Nord. In : [en ligne]. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://droitsculturels.org/nord/proposition10/>.



Dans l'ouvrage *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*<sup>133</sup>, Raphaëlle Bats décline les enjeux de la participation en trois dynamiques interconnectées : savoirs, pouvoirs et devoirs. Les savoirs renvoient aux savoirs des personnes, ceux-ci peuvent par exemple concerner leurs connaissances locales ou culturelles, les compétences qu'ils ont dans leur métier ou même dans leurs loisirs. Le but est de mettre en avant ces savoirs et compétences dans la bibliothèque pour les reconnaître et les valoriser. La reconnaissance des savoirs relie la notion de pouvoir dans le sens où les citoyens ont aussi une part à prendre dans les projets, les réalisations publiques.

« Dans les bibliothèques françaises publiques on parle beaucoup « d'émancipation des publics » pour dire que le rôle des bibliothèques permet à chacun d'entrer dans le débat et de faire entendre sa propre voix (...) La participation et les projets participatifs de la bibliothèque permettrait de penser la bibliothèque en elle-même et son rôle dans la société. La bibliothèque peut devenir un bon outil pour accompagner des projets émancipateurs »<sup>134</sup>

Finalement, il en reviendrait à la bibliothèque, propriété de la Nation, de *devoir* favoriser cette participation afin que les citoyens soient consultés quant aux orientations prises par l'établissement qu'ils utilisent et contribuent à financer. Les bibliothécaires peuvent être des facilitateurs d'expression pour que les habitants du quartier, les usagers de la bibliothèque puissent formuler, débattre et être force de proposition dans le débat démocratique.

Les formes de participation peuvent aussi fonctionner par l'*UX design* ou *Design Thinking*, pour faire participer les habitants à formuler le projet de la bibliothèque. C'est ce qui a été fait à Vaulx-en-Velin comme nous l'avons déjà explicité précédemment.

Les bibliothèques peuvent inscrire la participation au cœur de leur projet d'établissement comme c'est le cas à la bibliothèque Louise Michel à Paris par exemple<sup>135</sup>. De plus, la participation ne se traduit pas forcément par son caractère individuel. En effet, développer des partenariats avec des associations, des collectifs dans des projets culturels peut tout à fait faire figure d'une ouverture participative où la bibliothèque reçoit une force de propositions de la part d'organisations invitées. La démarche participative, de coconstruction se matérialise en fait par un double aspect individuel et collectif. Elle permet également aux individus de prendre leur place et ainsi à la bibliothèque d'être ce *reflet du territoire*.

Nous noterons que la bibliothèque participative doit être en mesure de proposer des ressources, des fonds et des collections en lien avec les projets qui incluent la consultation des publics. C'est pourquoi la participation est un enjeu tout autant qu'un moyen. Elle s'inscrit parmi les objectifs d'accès à la culture, à l'art, aux droits culturels et à la lecture publique pour permettre de répondre aux enjeux de la politique de la ville en termes de lutte contre l'anomie, de mixité, de cohésion et de lien social.

A travers l'advocacy et les mesures d'impacts des services qu'elle propose aux usagers, la bibliothèque peut être en mesure de s'inscrire dans le territoire sans être, comme elle l'est parfois, envisagée par les municipalités comme une manière de

<sup>133</sup> BATS, Raphaëlle, 2015. *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques* [en ligne]. S.l. : Enssib (Presses de l.). [Consulté le 18 février 2020]. La boîte à outils. ISBN 979-10-91281-58-4. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/lectures/18928>.

<sup>134</sup> Ibid. p 21.

<sup>135</sup> CERTAIN, Hélène, 2013. Bibliothèque familiale et familière : l'exemple de la bibliothèque Louise Michel. In : *Bulletin des bibliothécaires de France*. 2013. n° 2, p. 60-64.

comblent les carences des autres services publics. L'advocacy ainsi que les dispositifs comme les CTL sont des moyens pour elles de faire connaître la place qu'elles ont dans la réalisation des enjeux de la politique de la ville.

De plus, en se saisissant des droits culturels et de la participation qui lui est liée, les bibliothèques seraient en mesure de répondre également à tous les enjeux énoncés et ce, dans une logique de coopération avec les autres institutions du territoire et en valorisant leurs savoir-faire. En réussissant cela, les bibliothèques peuvent aller plus loin et être vecteur d'*empowerment* pour les habitants de ces quartiers. On définit l'*empowerment* via deux dimensions, celle du pouvoir et du processus c'est-à-dire l'apprentissage de celui-ci pour y accéder. Pour les habitants des quartiers prioritaires l'*empowerment* est une manière de devenir actif dans les politiques publiques de « les reconnaître comme citoyens capables de prendre collectivement en main leur propre développement et celui de leur environnement, de porter eux-mêmes leurs paroles et de conduire leurs projets »<sup>136</sup>. Le CGET parle lui aussi d'*empowerment* et de l'intérêt à le développer dans les quartiers<sup>137</sup>. Les bibliothèques, en faisant participer les habitants leur permettent de trouver ainsi leur place dans la société et de s'émanciper. Elles permettent également de rompre avec l'image négative des quartiers populaires.

<sup>136</sup> BACQUÉ, Marie-Hélène et BIEWENER, Carole, 2013. L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? In : *Idées économiques et sociales* [en ligne]. 19 septembre 2013. Vol. N° 173, n° 3, p. 25-32. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2013-3-page-25.htm>.

<sup>137</sup> CGET, 2015. *Prévention et lutte contre les discriminations dans les contrats de ville* [en ligne]. S.l. CGET. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://cget.gouv.fr/ressources/publications/en-somme-prevention-et-lutte-contre-les-discriminations-dans-les-contrats-de-ville>.

## CONCLUSION

---

Les quartiers populaires sont protéiformes et difficile à appréhender, tout comme la politique de la ville qui depuis quarante ans cherche à résoudre les problèmes socioéconomiques de ses habitants. Nous avons vu que cette politique publique en mobilisant les concepts de cohésion sociale, lien social, mixité sociale ou encore la participation cherchait à donner du sens à son action. Les études sociologiques tendent à montrer que c'est cette territorialisation des enjeux qui pose problème, en restreignant les habitants des quartiers à leur lieu de vie et étant dans des logiques de normalisation. Néanmoins, nous avons pu constater que les bibliothèques se saisissent elles aussi de ces termes, illustrés notamment aujourd'hui avec les dynamiques autour du *lieu* (bibliothèques troisième lieu, bibliothèques hybrides).

Grâce aux entretiens réalisés avec des professionnels de bibliothèques, nous avons pu voir que les enjeux du quartier, les problématiques des habitants et les enjeux de la politique de la ville se retrouvaient dans ces bibliothèques. Les professionnels décrivent des situations spécifiques à ces territoires et montrent ainsi comment ces établissements s'y adaptent et y répondent de différentes manières.

Nous avons pu soulever plusieurs dynamiques, en particulier le fort rôle social de ces bibliothèques qui doivent œuvrer dans des territoires où les autres services publics sont en difficulté (manque de moyens, de personnels) entraînant chez les usagers de nouveaux obstacles. Si l'histoire de ces bibliothèques montre que les municipalités ont toujours vu un appui à leur politique sociale, elles auraient aujourd'hui des difficultés à faire entendre leur place sur le territoire et seraient contraintes à plus d'adaptation pour répondre à toutes les demandes.

Le projet de future médiathèque à Vaulx-en-Velin que nous avons eu l'occasion d'analyser peut nous éclairer sur ce qui se joue vis-à-vis du lieu. En effet, le lieu aurait tendance à être une réponse à tout. Nous pouvons mettre ces dynamiques en parallèle avec le paradigme dans lequel est pensée la politique de la ville : le lieu est à la fois le problème et la solution. Toutefois, il ne faudrait pas que ces projets évincent les savoir-faire des professionnels de bibliothèques en laissant l'urgence sociale prendre le pas sur les missions d'information, de documentation, de formation et de culture qui sont tout aussi importantes à la vie des habitants de ces quartiers.

En ce sens, il semble essentiel que les bibliothèques de quartiers se saisissent d'outils et de notions qui sont à leur disposition pour prendre toute leur place sur le territoire. L'*advocacy*, porté par les professionnels est un moyen de faire connaître leurs compétences et mesurer en termes d'*impacts* les choix bibliothéconomiques sur les citoyens. Il permet également à ces établissements de s'inscrire en partenaires des autres actions du territoire là où elle n'est parfois pas conviée naturellement (question du chômage, de l'immigration etc.). Elles doivent aussi être en mesure de se saisir des dispositifs tels que l'EAC, l'EMI que nous avons décrits en première partie. Et en particulier des contrats territoire-lecture, qui leurs proposent une place centrale pour mener des actions dont elles sont l'épicentre.

De plus, si ces bibliothèques se saisissent et matérialisent en leur sein les enjeux de mixité, cohésion et lien social, elles doivent être en mesure d'aller plus loin pour offrir une réelle possibilité d'émancipation aux habitants de ces quartiers. La réalisation de ces enjeux est possible si la bibliothèque se saisit par exemple des droits culturels, inscrits dans la loi depuis 2015 en y intégrant les autres acteurs du territoire. La participation, intrinsèque aux droits culturels est également un outil précieux pour

mettre en avant les savoirs des habitants, leur offrir une place et rompre avec les logiques actuelles de normalisation des quartiers pour se diriger vers des dynamiques d'*empowerment*.

Cette enquête mériterait d'être poursuivie notamment pour se pencher du côté de la vision des usagers et des habitants de ces quartiers pour voir comment ceux-ci se représentent la bibliothèque ou encore ce qu'ils attendent d'elle. Il serait aussi intéressant de poursuivre ces recherches lorsque la nouvelle médiathèque-maison de quartier ouvrira ses portes en 2021 pour voir si les engagements fort de ce projet seront réalisés, notamment concernant la participation et les droits culturels.

## SOURCES

---

[sans date]. Proposition #10 | Droits Culturels. In : [en ligne].  
[Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse :  
<https://droitsculturels.org/nord/proposition10/>.

2015. *LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Article 103*. 7 août 2015. Disponible à l'adresse :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000030987040&cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>

2016. *LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine - Article 3* [en ligne]. 7 juillet 2016. S.l. : s.n.  
[Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=B5E55DF0AE65819E851886DDC8510BF3.tplgfr30s\\_1?idArticle=JORFARTI000032854367&cidTexte=JORFTEXT000032854341&dateTexte=29990101&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=B5E55DF0AE65819E851886DDC8510BF3.tplgfr30s_1?idArticle=JORFARTI000032854367&cidTexte=JORFTEXT000032854341&dateTexte=29990101&categorieLien=id).

ADBS, Journée d'étude « Bibliothèques et politique de la ville ». In : [en ligne].  
2019. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse :  
<https://www.adbs.fr/agenda/journee-detude-bibliotheques-285687>.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, LIVRE ET LECTURE, [sans date]. Journée d'étude « Concilier droits culturels et développement culturel ». In : *Auvergne-Rhône-Alpes - Livre et lecture* [en ligne]. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse :  
<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/journee-d-etude-concilier-droits-culturels-et-developpement-culturel>.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, LIVRE ET LECTURE, [sans date]. Les droits culturels : exigence éthique, ambition pratique. De la parole aux actes. In : *Auvergne-Rhône-Alpes - Livre et lecture* [en ligne]. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse :  
<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/les-droits-culturels-exigence-ethique-ambition-pratique-de-la-parole-aux-actes>.

BEAULIEU, Cécile, 2018. Paris : nouvelles violences à la bibliothèque Vaclav Havel. In : *leparisien.fr* [en ligne]. 22 mars 2018. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-nouvelles-violences-a-la-bibliotheque-vaclav-havel-22-03-2018-7623771.php>.

BIBLIOREMIX, 2013. Le projet. In : *Biblio Remix* [en ligne]. [Consulté le 16 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://biblioremix.wordpress.com/le-projet/>.

BIBLIOTHEQUES DE RENNES [sans date]. Contrat territoire lecture. In : Bibliothèques de Rennes [en ligne]. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliotheques.rennes.fr/actu/contrat-territoire-lecture/>.

CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME, [sans date]. « Et si ta culture était aussi la mienne? Droits culturels et maîtrise des langages » le 13 septembre. In : [en ligne]. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.illettrisme.org/actualites/86-journee/858-droits-culturels>.

CGET, 2015. Les contrats de ville. In : Agence nationale de la cohésion des territoires [en ligne]. 2015. [Consulté le 29 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://cget.gouv.fr/dossiers/contrats-de-ville>.

CGET, 2018. Soutenir l'accès à la lecture, un facteur d'émancipation pour la jeunesse. In : [en ligne]. 2018. [Consulté le 28 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://cget.gouv.fr/actualites/soutenir-l-acces-a-la-lecture-un-facteur-d-emancipation-pour-la-jeunesse>.

CGET, 2019. Quartiers de la politique de la ville. In : *Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales* [en ligne]. 2019. [Consulté le 19 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville>.

Comparateur de territoire – Comparez les territoires de votre choix - Résultats pour les communes, départements, régions, intercommunalités... | Insee. In : [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599>.

DEPARTEMENT DES YVELINES, 2014. Contrat Territoire Lecture 2013-2016. In : *Conseil départemental des Yvelines* [en ligne]. 25 juillet 2014. [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.yvelines.fr/loisirs/culture/la-culture-dans-les-yvelines/le-departement-soutient-la-lecture-publique/contrat-territoire-lecture-2013-2016/>.

ENSSIB, 2013. Bibliothéconomie | Enssib. In : [en ligne]. 2013. [Consulté le 28 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheconomie>.

MINISTERE DE LA CULTURE [sans date]. Numérique et bibliothèques. In : [en ligne]. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques>.

MINISTERE DE LA CULTURE, [sans date]. Éducation aux médias. In : [en ligne]. [Consulté le 4 avril 2020]. Disponible à l'adresse :



<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Education-aux-medias>.

MINISTERE DE LA CULTURE, [sans date]. Les contrats territoire-lecture (CTL). In : [en ligne]. [Consulté le 7 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-contrats-territoire-lecture-CTL>.

MINISTERE DE LA CULTURE, 2014. Signature de l'avenant au contrat territoire-lecture du département des Yvelines. In : [en ligne]. 2014. [Consulté le 15 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France/Actualites/Actualite-a-la-une/Signature-de-l-avenant-au-contrat-territoire-lecture-du-departement-des-Yvelines>.

MONNET BENJAMIN, 2020. La bibliothèque, refuge des personnes en situation de précarité. In : *Slate* [en ligne]. 2020. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.slate.fr/story/188352/bibliotheque-refuge-personnes-precarite-social>.

REPUBLIQUE FRANÇAISE, 2018. Quels sont les principes fondamentaux de la République française ? | Vie publique.fr. In : [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/fiches/19562-principes-fondamentaux-de-la-republique-francaise>.

VAULX-EN-VELIN, GRAND PROJET DE VILLE, [sans date]. Le Grand Projet de Ville : qu'est-ce que c'est ? In : [en ligne]. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.gpvvaulxenvelin.org/Grand-Projet-de-Ville/Le-Grand-Projet-de-Ville-qu-est-ce-que-c-est>.

VAULX-EN-VELIN, 2018. Projet d'établissement.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### *Monographies et articles*

ANBERREE, Alice, 2019. De la réception à la participation dans le monde l'art. In : *Entre réception et participation. Droits culturels et innovations sociales*. Presses Universitaires de Rennes. Rennes : SAIC Edition - Université Rennes 2. Économie, Gestion et Société. p. 19-56. ISBN 978-2-7535-7834-0.

AUCLAIR Elizabeth, 2007. La culture et les quartiers populaires. In : *Diversité* [en ligne]. 2007. n°148. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.educ-revues.fr/DVST/AffichageDocument.aspx?iddoc=38189>.

AVENEL, Cyprien, 2013. La réforme de la politique de la Ville à l'épreuve du développement social territorial. In : *Informations sociales* [en ligne]. 2013. Vol. n° 179, n° 5, p. 98-106. [Consulté le 18 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-5-page-98.htm>.

AVENEL, Cyprien, 2013. Les villes et la fabrique de la cohésion sociale : la montée d'un nouveau paradigme de l'action municipale. In : *Informations sociales* [en ligne]. 2013. Vol. n° 179, n° 5, p. 49 [Consulté le 18 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-5-page-48.htm>.

AVENEL, Cyprien, 2014. *La « cohésion sociale » : de quoi parle-t-on ? Clarifier le concept pour consolider un nouveau modèle d'action* [en ligne]. Dunod. S.l. : s.n. [Consulté le 18 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/1-annee-de-l-action-sociale-2015-Objectif--9782100716449-page-119.htm>.

AVENEL, Cyprien, 2016. La question des quartiers dits « sensibles » à l'épreuve du ghetto. In : *Revue économique* [en ligne]. 18 mai 2016. Vol. Vol. 67, n° 3, p. 415-441. [Consulté le 19 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-economique-2016-3-page-415.htm>.

BACQUÉ, Marie-Hélène et BIEWENER, Carole, 2013. L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? In : *Idées économiques et sociales* [en ligne]. 19 septembre 2013. Vol. N° 173, n° 3, p. 25-32. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2013-3-page-25.htm>.

BATS, Raphaëlle, 2015. *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques* [en ligne]. S.l. : Enssib (Presses de l'). [Consulté le 18 février 2020]. La boîte à outils. ISBN 979-10-91281-58-4. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/lectures/18928>.

BATS, Raphaëlle, 2019. *De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique* [en ligne]. Université Paris Diderot. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02465951>.

*Bibliothèque(s)*. N°80. Bibliothèques et inclusion. Paris : ABF, 2015. ISSN : 1632-9201

*Bibliothèque(s)*. N°87. Advocacy. Paris : ABF, 2016. ISSN : 1632-9201

*Bibliothèque(s)*. N°88/89. Inégalités territoriales. Paris : ABF, 2017. ISSN : 1632-9201

BOISSON Marine, 2010. Note de Veille n° 178 (Juin 2010) : « Des « ghettos » français : abus de langage ou réalité ? Le débat sur la ségrégation à l'heure de la réforme de la politique de la ville ». In : [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://archives.strategie.gouv.fr/cas/content/note-de-veille-n%C2%B0-178-juin-2010-des-%C2%AB-ghettos-%C2%BB-francais-abus-de-langage-ou-realite-le-debat.html>.

BORD, Corinne, 2018. Introduction : Pourquoi aujourd'hui, la politique de la ville se mobilise-t-elle en faveur de la notion de droits culturels ? In : *Les cahiers de la LCD* [en ligne]. 7 mars 2018. Vol. Hors-série N° 1, n° HS1, p. 14-20. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-la-lcd-lutte-contre-les-discriminations-2018-HS1-page-14.htm>.

BOURION, Yoann. 1. L'information sur l'accès à l'emploi dans les bibliothèques étrangères : quelques exemples In : *Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi : Les atouts des bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2013

BRAOUEZEC, Patrick, Luc, DELOULE, MATRAY, Madeleine et 2000. Bibliothèque et citoyenneté. In : *Bulletin des bibliothécaires de France* [en ligne]. 1 janvier 2000. n° 5, p. 62-65. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0062-005>. ISSN : 1292-8399

BROPHY, Peter, 2002. La bibliothèque hybride. In : *Bulletin des bibliothécaires de France* [en ligne]. n° 4, p. 14-20. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-04-0014-002>. ISSN : 1292-8399

CALENGE, Bertrand, 2010. Le nouveau visage des collections. In : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2010. Vol. Le concept des collections, n° 3, p. 6-12. [Consulté le 10 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0006-001>.

CARREL, Marion, 2015. *Faire participer les habitants ? : Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires* [en ligne]. Lyon : ENS Éditions. [Consulté le 23 mars 2020]. Gouvernement en question(s). ISBN 978-2-84788-770-9. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/enseditions/5236>

CAYOUILLE-REMBLIÈRE, Joanie, 2020. Les rapports sociaux dans les quartiers de mixité sociale programmée. In : *Sociologie* [en ligne]. 18 mars 2020. Vol. Vol. 11, n° 1, p. 2. [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2020-1-page-1.htm>.

CERTAIN, Hélène, 2013. Bibliothèque familiale et familière : l'exemple de la bibliothèque Louise Michel. In : *Bulletin des bibliothécaires de France*. 2013. n° 2, p. 60-64.

CLAIRE, MONIOT, 2017. « Les contrats territoire lecture, un dispositif efficace pour l'égalité d'accès à la lecture et à la culture ». In : *Bibliothèque(s)*. 2017. n° 88/89,

DE SOUZA, Isabelle. « Bibliothèques et citoyenneté ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2017, n° 11. Disponible en ligne : <[http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliotheques-et-citoyennete\\_67524](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliotheques-et-citoyennete_67524)>. ISSN 1292-8399.

DEMOULIN, Jeanne et BACQUÉ, Marie-Hélène, 2019. Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? In : *Participations* [en ligne]. 4 octobre 2019. Vol. N° 24, n° 2, p. 5-25. [Consulté le 1 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-participations-2019-2-page-5.htm>.

FOURCAUT, Annie, 2000. Pour en finir avec la banlieue. / Ending the use of the term « suburb ». In : *Géocarrefour* [en ligne]. 2000. Vol. 75, n° 2, p. 101-105. DOI 10.3406/geoca.2000.2518. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/geoca\\_1627-4873\\_2000\\_num\\_75\\_2\\_2518](https://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2000_num_75_2_2518).

GENESTIER, Philippe, 2006. L'expression « lien social » : un syntagme omniprésent, révélateur d'une évolution paradigmatique. In : *Espaces et sociétés* [en ligne]. 2006. Vol. no 126, n° 3, p. 24. [Consulté le 18 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-3-page-19.htm>.

GRONIER, Guillaume, 2017. Méthodes de design UX et démarche qualité appliquées aux bibliothèques universitaires. In : *I2D Information, données documents* [en ligne]. 1 avril 2017. Vol. Volume 54, n° 1, p. 46-47. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2017-1-page-46.htm>.

GUIBET-LAFAYE, Caroline, 2012. Anomie, exclusion, désaffiliation : dissolution de la cohésion sociale ou du lien social ? In : *Pensée plurielle* [en ligne]. 1

août 2012. Vol. n° 29, n° 1, p. 11-35. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2012-1-page-11.htm>.

HOUARD, Noémie, 2012. *Au nom de la mixité sociale* [en ligne]. S.l. : Presses Universitaires de France. [Consulté le 20 mars 2020]. ISBN 978-2-13-058148-2. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/a-quoi-sert-la-renovation-urbaine--9782130581482-page-25.htm>.

KIRSZBAUM, Thomas, 2015. « La politique de la ville ou les infortunes de l'égalité républicaine ». In : *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*, [en ligne]. S.l. : Éditions de l'Aube. [Consulté le 17 août 2020]. ISBN 978-2-8159-1001-9. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01100701>. p3.

LAHIRE Bernard, 2019. *Enfances de classe, de l'inégalité parmi les enfants*. Paris : Seuil.

MAGOS, Isabelle, « Des quartiers pas comme les autres », *L'école des parents*, 2015/2 (N° 613), p. 19. DOI : 10.3917/epar.613.0018. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-ecole-des-parents-2015-2-page-18.htm>

MERKLEN, Denis, « Conclusion : les trois portes de la bibliothèque », dans : Isabelle Antonutti éd., *Migrations et bibliothèques*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, « Bibliothèques », 2017, p. 159-165. DOI : 10.3917/elec.anto.2017.01.0159. URL : <https://www.cairn.info/migrations-et-bibliotheques--9782765415428-page-159.htm>

MERKLEN, Denis, 2013. *Pourquoi Brule-t-on des Bibliothèques ? Villeurbanne : École Nationale Supérieure Sciences Information Et Bibliothèques*. ISBN 979-10-91281-14-0.

PAUGMAN, Serge, GIORGETTI, Camila, 2013. *Des pauvres à la bibliothèque. Enquête au Centre Pompidou*. Presses Universitaires de France, « Le Lien social ». 200 pages. ISBN : 9782130619024. DOI : 10.3917/puf.pauga.2013.02. URL : <https://www.cairn.info/des-pauvres-a-la-bibliotheque--9782130619024.htm>

PETIT, Christelle (éd.), 2017. *Architecture et bibliothèque : 20 ans de constructions* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib. [Consulté le 14 avril 2020]. Enssib 2012. ISBN 978-2-37546-022-1. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesenssib/1206>.

RABOT, Cécile, 2015. Introduction. In : *Informations sociales* [en ligne]. 2015. Vol. n° 190, n° 4, p. 4-7. [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-4-page-4.htm>.

SAEZ, Guy, 2008. Politiques culturelles et éducation populaire. In : *L'Observatoire* [en ligne]. 2008. Vol. N° 33, n° 1, p. 22-28. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2008-1-page-22.htm%20P22>.

SAEZ, Jean-Pierre, 2017. Les dessous des droits culturels. In : *L'Observatoire* [en ligne]. 22 mars 2017. Vol. N° 49, n° 1, p. 4-8. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2017-1-page-4.htm>.

SCHWARTZ, Olivier, 2011. Peut-on parler des classes populaires ? In : *La Vie des idées* [en ligne]. 13 septembre 2011. [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html>.

SÉNÉ, Christophe, 2007. Le programme national des médiathèques de proximité, les « Ruches ». In : *Bulletin des bibliothécaires de France (BBF)* [en ligne]. 2007. n° 1, p. 88. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0088-020>. ISSN 1292-8399.

SERVET, Mathilde. Les bibliothèques troisième lieu [en ligne]. Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2009.

TABET, Claudie, 2019. Avant-propos. In : *Des petites victoires sur l'illettrisme, portraits en bibliothèques publiques* [en ligne]. ERES. S.l. : ERES. Trames. p. 13-18. [Consulté le 19 août 2020]. ISBN 9782749262833. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/des-petites-victoires-sur-l-illettrisme--9782749262833-page-13.htm>.

TESNIÈRE, Valérie, 2017. Une bibliothèque sans collection ? Des collections sans bibliothèque ? In : *Quel modèle de bibliothèque ?* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib. Papiers. p. 140-151. [Consulté le 25 avril 2020]. ISBN 978-2-37546-039-9. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesenssib/757>.

TOUITOU, Cécile (éd.), 2019. *Évaluer la bibliothèque par les mesures d'impacts* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib. [Consulté le 13 août 2020]. La Boîte à outils. ISBN 978-2-37546-091-7. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesenssib/5355>.

### ***Mémoires***

CHAMBON, Fabrice, *Le rôle social des bibliothèques*. Diplôme de conservateur de bibliothèque, janvier 2010. Villeurbanne : ENSSIB.



MERLE, Antony, *L'advocacy des bibliothèques, vers un modèle à la française ?* Mémoire d'études, janvier 2012. Villeurbanne : ENSSIB.

MORICE, Frédérique, *La médiathèque de Vénissieux*. Diplôme de conservateur de bibliothèque, décembre 2005. Villeurbanne : ENSSIB.

### **Rapports**

AFNOR/CN46-8, QUALITE-STATISTIQUES ET EVALUATION DES RESULTATS, 2016. *Livre blanc, qu'est-ce qui fait la valeur des bibliothèques ?*

BACCAÏNI, Brigitte, 2017. *Perception des conditions de vie* [en ligne]. CGET. In : Cadre de vie et renouvellement urbain. Disponible à l'adresse : <http://www.onpv.fr/theme/qualite-vie> p1.

BACQUÉ Marie-Hélène, MECHMACHE Mohamed, 2013. *Pour une réforme radicale de la politique de la ville* [en ligne]. S.l. [Consulté le 1 avril 2020]. Pouvoir d'agir. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/rapport/33298-pour-une-reforme-radical-de-la-politique-de-la-ville>.

BUTEL, Élise, MARTIN, Cécile, QUEAU, Pierre Le, ZERBIB, Olivier, et 2019. *Comment apprécier les effets de l'action des bibliothèques publiques ?* [en ligne]. S.l. Ministère de la culture, Direction générale des médias et des industries culturelles. [Consulté le 13 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Documentation/Publications/Etudes-et-rapports-Lecture-et-bibliotheques/Publication-du-rapport-comment-apprecier-les-effets-de-l-action-des-bibliotheques-publiques>.

CGET, 2015. *Prévention et lutte contre les discriminations dans les contrats de ville* [en ligne]. S.l. CGET. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://cget.gouv.fr/ressources/publications/en-somme-prevention-et-lutte-contre-les-discriminations-dans-les-contrats-de-ville>.

CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE et CIBLE 95, 2008. La bibliothèque outil du lien social. In : *Bibliothèque outil du lien social*.

DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE, 2015. *Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)* [en ligne]. S.l. [Consulté le 7 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-l-Education-artistique-et-culturelle-en-bibliotheque>.

DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES, SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE, [sans date]. *Contrats territoire-lecture* [en ligne]. S.l. Ministère de la culture et de la communication. [Consulté le 11 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-contrats-territoire-lecture-CTL>.

GUISSE Nelly, JORG Müller, 2019. Les Français portent un regard sombre sur les quartiers «sensibles» [en ligne]. CGET, ONPV. [Consulté le 21 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://cget.gouv.fr/ressources/publications/les-francais-portent-un-regard-sombre-sur-les-quartiers-sensibles>.

SOURISSEAU, Réjane et OFFROY, Cécile, 2019. *Démocratisation, démocratie et droits culturels* [en ligne]. Rapport d'étude. S.l. Fondation Carasso, Opale. [Consulté le 15 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.opale.asso.fr/article712.html>.

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

<i>ANNEXE 1 : PREMIERE GRILLE D'ENTRETIEN .....</i>	<i>79</i>
<i>ANNEXE 2 : SECONDE GRILLE D'ENTRETIEN .....</i>	<i>81</i>
<i>ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD DES ENTRETIENS.....</i>	<i>84</i>
<i>ANNEXE 4 : TABLEAU D'ANALYSE DES ENTRETIENS .....</i>	<i>85</i>
<i>ANNEXE 5 : PLAQUETTE DE PRESENTATION DE LA FUTURE MEDIATHEQUE-MAISON DE QUARTIER.....</i>	<i>87</i>

## ANNEXE 1 : PREMIERE GRILLE D'ENTRETIEN

### Introduction :

- Explication du sujet : je cherche à étudier la programmation culturelle des bibliothèques situées dans des quartiers « populaires » ou *politique de la ville*. Est-ce qu'il y a des thématiques cibles ou cœur de programme, des conditions spécifiques de mise en œuvre, des formes de médiation privilégiées, etc. ?

### Partie présentation

- Pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre statut dans la bibliothèque ? Depuis combien de temps y travaillez-vous ?
- Quelle a été votre formation avant d'arriver dans la bibliothèque ?
- Avez-vous travaillé dans d'autres bibliothèques avant ?
- Habitez-vous dans la ville ou le quartier dans lequel se situe la bibliothèque ?

### Partie « bibliothèque »

- Taille bibliothèque ?
- Stats ? fréquentation, nombre de cartes de lecteurs, etc. ? nombre de participants animations
- Évolutions majeures ?
- Y a-t-il un projet d'établissement particulier, qui s'attache à un domaine particulier ?

### Partie « politiques publiques »

- Quelle est la vision de la mairie pour la bibliothèque ? est ce qu'il y a eu des évolutions notables ?
- Est-ce que vous avez l'impression qu'il y a des choses qui ont changé
  - Depuis les attentats de 2015 ?
  - Avec le développement de la Participation démocratique ? Conseils de quartier ?
  - En lien avec le développement durable ?
  - En lien avec les fake news ?
- Quelles relations de la bibliothèque avec la ville ? ou avec l'arrondissement ?

### Partie usagers

- Pouvez-vous me parler des usagers de votre bibliothèque ?
- Avez-vous réalisé des études particulières pour connaître vos usagers ?
- Est-ce que vous avez un public d'habituels de la bibliothèque ou le public est-il plutôt mobile et opportuniste (usage en fonction des collections) ?
- Est-ce que ce sont les habitants du quartier qui fréquentent (exclusivement) la bibliothèque ou est-ce que les fréquentant viennent de toute la ville ?
- Quels sont les catégories de personnes qui viennent à la bibliothèque ? Familles, adolescents, personnes seules etc. ?
- Savez-vous comment est perçue la bibliothèque par les usagers ? appréciation négative ou positive ? quelle considération de la bibliothèque (sur le territoire ? par rapport aux autres institutions ? etc.) ?

- Y a-t-il des conflits particuliers avec les usagers ? Si oui est-ce que c'est quelque chose d'exceptionnel ou de récurrent ? pour quelles raisons ?
- Y a-t-il des conflits particuliers entre les usagers ? Si oui est-ce que c'est quelque chose d'exceptionnel ou de récurrent ? pour quelles raisons ?

### **Partie sur la programmation culturelle**

- Pourriez-vous me présenter les principes de votre programmation culturelle :
  - Calendrier,
  - Documents : Avez-vous des documents formels comme une charte d'action culturelle ?
  - Formes (expositions, des rencontres avec des auteurs, des ateliers pour les jeunes, et autres ) ?
  - Modalités de médiation
  - Temporalité : Comment construisez-vous la programmation culturelle dans la bibliothèque : est-ce en rapport avec l'actualité, les autres événements de la ville, de la région... ?
  - Partenariats : Avez-vous des partenariats avec d'autres structures comme les écoles, des associations... ? Comment sont mis en place ces partenariats ?
- Quels sont les outils de communication que vous utilisez pour assurer la promotion de vos événements, hors et dans la bibliothèque ?

### **Programmation culturelle et contexte populaire ?**

- Participation :
  - Choix des événements : Intégrez-vous les usagers dans la vie de la bibliothèque ? Leur demandez-vous ce qu'ils voudraient comme événements, documents etc. ?
  - Droits culturels : Y a-t-il une place pour la culture des gens du quartier ?
- « Vocation sociale » ?
- Une volonté d'inclusion ?
- « Citoyenneté par la bibliothèque » ? fabrique du citoyen ? quel type de citoyen ? ils attendent quoi comme impact sur les usagers ?
- Synergie avec le territoire

## ANNEXE 2 : SECONDE GRILLE D'ENTRETIEN

### **Présentation de la bibliothèque :**

- Année de construction ?
- Taille de la bibliothèque ?
- Place dans le réseau ?
- Est-ce que vous travaillez avec la métropole ?
- Taille des équipes ?
- Bibliothèques annexes ?
- Stats ? fréquentation, nombre de cartes de lecteurs, etc. ?
- Est-ce que vous pouvez me décrire le quartier ?
- Est-ce que le quartier a des spécificités ?
- Élément sur la description du quartier : comment ils décrivent le quartier/ce qui connaissent du quartier
- Actuellement quelles sont les problématiques du quartier ?

### **Les usagers :**

- Pouvez-vous me parler des usagers de votre bibliothèque ?
- Avez-vous réalisé des études particulières pour connaître vos usagers ?
- Est-ce que vous avez un public d'habituels de la bibliothèque ou le public est-il plutôt mobile et opportuniste (usage en fonction des collections) ?
- Est-ce que ce sont les habitants du quartier qui fréquentent (exclusivement) la bibliothèque ou est-ce que les fréquentant viennent de toute la ville ?
- Quels sont les catégories de personnes qui viennent à la bibliothèque ? Familles, adolescents, personnes seules etc. ?
- Cohabitation ?
- Savez-vous comment est perçue la bibliothèque par les usagers ? appréciation négative ou positive ? quelle considération de la bibliothèque (sur le territoire ? par rapport aux autres institutions ? etc..) ?
- Y a-t-il des conflits particuliers avec les usagers ? Si oui est-ce que c'est quelque chose d'exceptionnel ou de récurrent ? pour quelles raisons ?
- Y a-t-il des conflits particuliers entre les usagers ? Si oui est-ce que c'est quelque chose d'exceptionnel ou de récurrent ? pour quelles raisons ?
- Quel est le niveau de compétences numériques de vos usagers ?
- Êtes-vous confronté à des demandes d'usagers concernant leurs documents administratifs ? Par exemple les demandes pôle emploi, allocation, feuilles d'impôts ? Si oui, comment gérez-vous ce genre de demandes ? Est-ce quelque chose de ponctuel ou de récurrent ?

### **Politique publique :**

- Quelle est la vision de la mairie pour la bibliothèque ? est ce qu'il y a eu des évolutions notables ?
- Il existe des contrats territoire-lecture notamment encouragés dans les quartiers prioritaires avez-vous déjà demandé des financements pour des actions spécifiques ?
  - Si oui, quel est la plus-value de faire partie d'un CTL ?
- Est-ce que la bibliothèque participe aux conseils citoyens et/ou aux conseils de quartier ?



- Est-ce que la bibliothèque prend part au contrat de ville ?
- Est-ce que vous avez pris part au projet « renforcement des actions en soirée, le week-end et au moins d'août dans les quartiers de la politique de la ville » ?
- Que pensez-vous de la place de la bibliothèque dans la politique de la ville ? Est-elle désignée directement par la mairie pour répondre à certaines problématiques ? Certains enjeux ?
- Est-ce qu'il y a des injonctions/une demande locale pour que vous mettiez en œuvre l'EAC ou EMI ? Comment vous trouvez votre place dans les politiques publiques culturelles ?
- Trouvez-vous que les dernières préconisations de l'État et des collectivités territoriales sont pertinentes par rapport à votre réalité sur le terrain ? Par exemple concernant le plan bibliothèque « ouvrir plus », « offrir plus » ?
- Quelle est la politique territoriale sur le numérique ?
- Y a-t-il eu un ou des projets de rénovation urbaine dans le quartier ? Si oui, quel a été la place de la bibliothèque dans la rénovation ?

**Partenariats (avec qui se met en place cette politique publique sur le terrain) :**

- Avez-vous des partenariats avec d'autres structures de la ville ? Si oui, lesquelles ?
- Synergie avec le territoire → des partenariats avec des associations ?
  - Y a-t-il une « injonction » ; une forte demande à réaliser des partenariats de la part de la mairie ou de la politique de la ville ?
- Les partenariats prennent-ils une place importante dans les animations de la bibliothèque ?
- Pourquoi l'assistante sociale a-t-elle son bureau dans la bibliothèque actuellement ?

**Services/animations/programmation :**

- Avez-vous opéré des choix particuliers en termes de collection ? Y a-t-il un domaine qui prédomine plus que d'autres ?
- Avez-vous opéré des choix particuliers en termes de plan de classement ?
- Le quartier dans lequel est située la bibliothèque (ou future bibliothèque) présente des populations issues de différentes origines ethniques, faites-vous des actions culturelles ou événements à destination sur ces populations ? → Adéquation services/usagers
- Quelle place prend la participation dans la bibliothèque ? Les usagers peuvent-ils proposer des acquisitions, des événements, des ateliers etc. ?
- Relations entre animation et collections ? Quelle est la place du livre dans la bibliothèque ? Est-il un objet de la collection comme un autre ou alors a-t-il une place prééminente par rapport au reste ?
- Est-ce que les outils numériques web ou pas web est-ce que vous les utilisez d'une manière spécifique pour vos animations ? → Question de culture numérique des bibliothécaires
- Avez-vous des animations ou des services hors les murs ? bibliobus ?
- Avez-vous mis en place des services particuliers qui répondent à des problématiques du quartier ? Soutien scolaire, formation des usagers, problème du chômage... ?

- Le quartier dans lequel vous vous situez a une forte population de jeunes, il y a-t-il des actions, des événements spécifiques pour eux ? Si oui lesquels et quelles sont les buts recherchés ?
- Quels sont les types d'animations culturelles que vous organisez ?
- Quels sont les temps forts de la bibliothèque ? (Ex : Nuit de la lecture)

### **Stratégie de la bibliothèque :**

- Est-ce que vous diriez que la bibliothèque a un rôle social pour les habitants (au même titre qu'un centre-social par exemple) ?
- Je voudrais vous dire des mots clés et vous réagissez par rapport à votre bibliothèque :
  - Citoyenneté
  - Émancipation
  - Lien social
  - Cohésion sociale
  - Inclusion
  - Rôle social
  - Développement
    - **Est-ce que ça ce sont des objets de la bibliothèque ?**
- Est-ce que la notion de droits culturels a du sens pour vous ? Si oui comment cela se manifeste-t-elle dans la bibliothèque ?
- Avez-vous un projet d'établissement ? Si oui, quels sont les grands points importants ?

### **Présentation enquêtée :**

- Travaillez-vous depuis longtemps en bibliothèque ?
- Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette bibliothèque ?
- Pouvez-vous m'expliquer plus précisément votre rôle ?
- Trouvez-vous qu'il y a des choses notables qui ont évoluées dans le métier de bibliothécaire depuis que vous avez commencé ?
- Comment envisagez-vous les évolutions du métier ?

### ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD DES ENTRETIENS

	<b>Bibliothèque municipale de Rillieux-la-Pape</b>	<b>Bibliothèque de quartier Anatole France (Vénissieux)</b>	<b>Bibliothèque Lucie Aubrac (Vénissieux)</b>	<b>Bibliothèque municipale de Chenôve</b>	<b>Bibliothèque départementale Pierresvives (Montpellier)</b>	<b>Bibliothèque Georges Perc (Vaulx-en-Velin)</b>	<b>Bibliothèque Vaclav Havel (Paris 18<sup>ème</sup>)</b>
<b>Enquêté</b>	Mme Zaremba – Responsable du secteur jeunesse et de la programmation culturelle	M Brun – Responsable bibliothèques de quartiers	M Triaud – Directeur	Mme Ferreux – Directrice	Mme Defrance – Responsable médiathèque et médiation	Mme Brujas – Directrice	M Picard – Directeur
<b>Moyen de la prise de contact</b>	La directrice de la bibliothèque a directement transféré mon mail à Mme Zaremba	Pendant la journée d'étude organisée par la promotion j'ai discuté avec une bibliothécaire de Vénissieux. Nous avons échangé nos mails et c'est elle qui m'a parlé de M. Brun responsable des bibliothèques de quartier.	J'ai demandé l'adresse mail du directeur à la directrice de Vaulx-en-Velin où je suis en stage.	Pendant le confinement j'ai posté un message pour des demandes d'entretien sur le groupe Facebook « Tu sais que tu es bibliothécaire quand... ». Mme Ferreux m'envoyé un message pour me proposer un entretien.	Par mail	J'avais déjà le contact de Mme Brujas puisque nous avons travaillé ensemble	Par mail
<b>Condition de l'entretien</b>	Je me suis rendue directement sur place	Je me suis rendue directement sur place	Par téléphone (pendant le confinement)	Par téléphone (pendant le confinement)	Par téléphone (pendant le confinement)	Par téléphone (pendant le confinement)	Par téléphone (pendant le confinement)
<b>Durée de l'entretien</b>	1h07	1h03	47minutes38	1h20	1h19	1h30 (mais le dictaphone c'est coupé pendant 20 minutes)	1h08

## ANNEXE 4 : TABLEAU D'ANALYSE DES ENTRETIENS

	<b>Bibliothèque municipale de Rillieux-la-Pape</b>	<b>Bibliothèque de quartier Anatole France (Vénissieux)</b>	<b>Bibliothèque Lucie Aubrac (Vénissieux)</b>	<b>Bibliothèque municipale de Chenôve</b>	<b>Bibliothèque départementale Pierresvives (Montpellier)</b>	<b>Bibliothèque Georges Perec (Vaulx-en-Velin)</b>	<b>Bibliothèque Vaclav Havel (Paris 18<sup>ème</sup>)</b>
<b>Bibliothèque située dans ou à proximité de grands ensembles HLM</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Projet de rénovation et/ou de construction d'une nouvelle bibliothèque</b>	OUI	OUI		OUI		OUI	
<b>Présence d'un médiateur dans la bibliothèque</b>			OUI		OUI	Non, mais peuvent appeler éducateurs du quartier si besoin	OUI
<b>Formation accueil publics populaires</b>	OUI			OUI	OUI		
<b>Fort accent mis sur les jeunes</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
<b>Parle de « l'effet garderie » / enfants qui viennent seuls</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
<b>Mixité sociale des usagers</b>			OUI	OUI	OUI		OUI
<b>Enquête pour connaître les usagers</b>			OUI				OUI

<b>Travail en partenariat</b>	Quelques associations Surtout avec des services de la ville	Avec quelques associations ponctuellement Avec le CCAS	Beaucoup d'associations/structures sociales Services de la ville	Surtout avec des services de la ville	Beaucoup d'associations de quartier	Structures de la ville (mais peu formalisé)	Beaucoup d'associations artistiques/sociales Services de la ville
<b>Participation des usagers</b>	Acquisitions participatives, participation des jeunes pour future offre de jeux vidéo		Club de lecture avec des jeunes et chaîne YouTube	N'ont jamais réussi à en faire	Participation à la programmation culturelle et aux acquisitions	Pas actuellement mais beaucoup dans le projet de future MMQ	Livre à disposition des usagers pour proposer des acquisitions
<b>Parle/utilise la politique de la vie dans la stratégie de la bibliothèque</b>	En parle	En parle	L'utilise dans la stratégie de la bibliothèque	L'utilise dans la stratégie de la bibliothèque	Ne parle pas directement de la PV mais répond à des problématiques du quartier (ex : chômage)	En parle	L'utilise dans la stratégie de la bibliothèque
<b>Parle du « rôle social » de la bibliothèque</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Gère le remplissage de dossiers administratifs (pour usagers)</b>	?	?	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Offre documentaire de formation/autoformation</b>	?	?	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Mise en place d'un CTL</b>				OUI			En cours

# ANNEXE 5 : PLAQUETTE DE PRESENTATION DE LA FUTURE MEDIATHEQUE-MAISON DE QUARTIER



## MÉDIATHÈQUE MAISON DE QUARTIER LÉONARD DE VINCI

### LES GRANDES ÉTAPES

- > **2015** : Délibération portant sur la création d'un pôle culturel et social.
- > **2016** : Réunions publiques, ateliers d'idées et présentation dans les différents quartiers.
- > **Juillet 2016** : Lancement du concours d'architecture.
- > **Novembre 2016** : Sélection par le jury de 4 équipes d'architectes.
- > **Juin 2017** : Désignation de l'architecte Rudy Ricciotti pour le projet.
- > **2018** : Mise au point du projet architectural et recherche de subventions.
- > **2019-2020** : Démarche de co-construction de l'offre de services avec les Vaudais.
- > **Mars 2019** : Début des travaux.
- > **Juillet 2019** : Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre.
- > **Fin 2020** : Livraison de l'équipement et ouverture au public.

### LOCALISATION DANS LA MÉTROPOLE DE LYON



### ÉDITO

Notre médiathèque sera comme le symbole fort de la mutation urbaine de Vaux-en-Velin que nous avons profondément redéfinie, réinventée et réellement entreprise.

Premier acte aussi du renouvellement du Mas du Taureau, quartier emblématique des défis sociaux et urbains, ses habitants peuvent entrevoir désormais concrètement, les perspectives d'un développement qualitatif, sensé, équilibré et durable.

L'éducation, le savoir, la culture, les arts auront donc des résonances significatives au cœur de notre ville. Equipement majeur de la ville, la médiathèque Léonard de Vinci, conçue par Rudy Ricciotti, accueillera en son sein un espace Maison de quartier et représentera un extraordinaire potentiel pour transformer un territoire et sa représentation longtemps stigmatisés, en y associant pleinement toutes les générations de Vaudais, riches d'histoires diverses.

Avec le soutien de nos partenaires et la participation des Vaudais, l'ambition est que cet équipement rayonne sur toute la ville, en devenant la tête de réseau des bibliothèques de quartier, et même au-delà, sur toute la Métropole, grâce notamment à une programmation d'excellence et à des installations innovantes.

Le travail entrepris a d'ores-et-déjà été reconnu puisque le Ministère de la Culture a attribué à la Ville de Vaux-en-Velin une « Micro-Folie », un formidable musée virtuel de découverte de notre patrimoine culturel des musées nationaux.

Permissible à toutes les mémoires et à tous les apprentissages, ce haut lieu de culture, favorisera les rencontres, les échanges, les mélanges et inspirera l'audacieuse métamorphose urbaine engagée.

**Hélène GEOFFROY**  
Maire de Vaux-en-Velin  
Vice-présidente de la Métropole de Lyon





Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci • Juillet 2019 • 3000 exemplaires • Perspectives : Rudy Ricciotti

Contact  
Ville de Vaux-en-Velin  
Bibliothèque Georges-Percq  
Rue Louis-Michoud - tél. 04 72 97 03 60

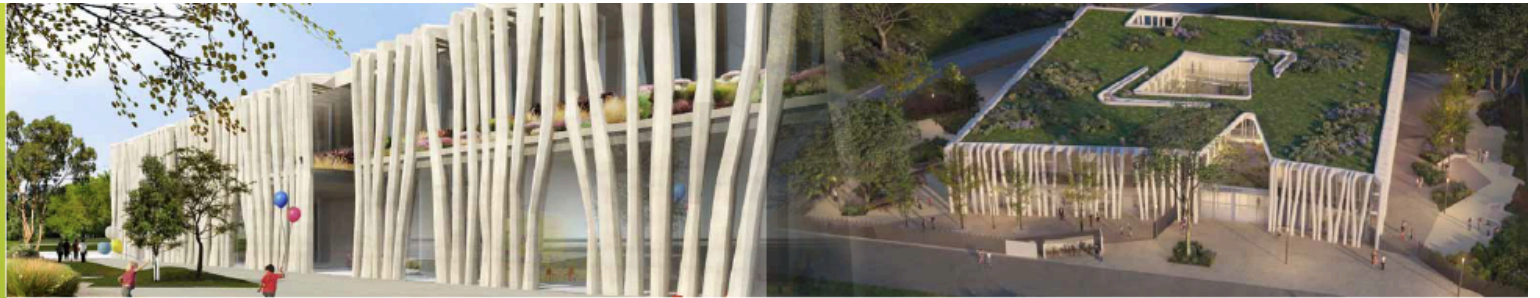
« Chacun de la Médiathèque  
Maison de quartier se vit »











### L'INNOVATION AU SERVICE DU PROJET CULTUREL ET SOCIAL

La Médiathèque Léonard de Vinci inspire notre renouvellement urbain. L'objectif est de créer un lieu précurseur et ouvert, tant sur le développement culturel que sur l'innovation sociale.

L'envergure et l'ampleur du projet a d'ailleurs attiré l'attention d'un architecte de renom qui a proposé un concept original, symbole de l'ambition de Vaulx-en-Velin.

### L'INNOVATION POUR TOUS

En tant que lieu de formation et de découvertes, la Médiathèque-Maison de quartier mettra le numérique au cœur des pratiques, autant pour consulter des ressources en ligne, écouter de la musique, regarder un film ou encore apprendre à coder. Les outils à disposition proposeront les technologies les plus en pointe. Grâce au Musée numérique de la Micro-Folie, le patrimoine culturel sera à la portée de tous.

### UN LIEU DE VIE, D'ÉCHANGES ET DE PRATIQUES

Au-delà de sa fonction culturelle première et de l'accès à de multiples ressources, la Médiathèque-Maison de quartier inscrira au cœur de ses actions de larges possibilités de pratiques qu'elles soient artistiques, sportives, culinaires, de bricolage ou encore de bien-être. Une alliance du savoir et du faire, du recevoir et du donner, de la rencontre et des échanges dans un environnement propice aux initiatives des usagers et des associations.

### UN ÉQUIPEMENT MULTIPLE

Les activités proposées allient à la fois la culture, les dynamiques associatives et la participation des habitants.

Au plus proche des souhaits des Vaudais, cet équipement nouvelle génération fera émerger les actions citoyennes. La convention signée avec la CAF en 2019 concrétise cette ambition.



### L'IMPLICATION DES VAUDAIS TOUT AU LONG DU PROJET

Dès l'origine du projet et à chaque étape de la réalisation, la Ville a souhaité associer les habitants ainsi que les professionnels, les associations et les partenaires à l'élaboration de ce nouvel équipement. Une large consultation a ainsi été initiée en 2016 afin d'identifier et de prendre en compte les besoins des Vaudais. À travers une dizaine de groupes de travail et une réunion publique, cette étape a permis la définition des cinq univers du lieu qui associent espaces d'activités et ressources documentaires. Le projet architectural a également fait l'objet d'un recueil d'avis. En parallèle de la réalisation des travaux, la programmation d'activités intègre les prescriptions des habitants.

Afin de s'inspirer et de co-construire, des propositions telles que des visites d'équipements innovants ou des ateliers préfigurant les futures activités sont organisées. Et cette démarche se poursuivra ensuite par l'implication des usagers dans la gouvernance de la Médiathèque-Maison de quartier.

### ZOOMS SUR...



Un architecte de renom Grand Prix National d'Architecture, Rudy Ricciotti a imaginé des réalisations marquantes telles que le Musée des Civilisations d'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) à Marseille ou encore le département des Arts de l'Islam du Musée du Louvre. Son concept a été choisi car il traduit les ambitions du futur lieu, prend en compte le quartier et s'intègre dans son environnement en préservant par exemple des arbres remarquables.

### Léonard de Vinci, un nom évident

Inventeur visionnaire, artiste génial, universaliste, Léonard de Vinci incarne remarquablement l'ambition du projet.



Micro-Folie, le musée numérique réunit plus de 1000 chefs-d'œuvre de 12 institutions et musées nationaux à découvrir sous forme numérique (tablettes, écrans géants, réalité virtuelle...) | © Micro-Folie



# TABLE DES MATIERES

---

<i>Sigles et abréviations</i> .....	9
<b>INTRODUCTION</b> .....	10
<b>LES BIBLIOTHEQUES DE QUARTIERS PRIORITAIRES ET LA POLITIQUE DE LA VILLE</b> .....	12
<b>1.1 La politique de la ville : développements et articulation</b> .....	12
1.1.1. Les habitants des quartiers populaires .....	12
1.1.2. Les représentations des quartiers prioritaires et les prémices de la politique de la ville .....	13
Les quartiers populaires, une définition par les « manques » et les « peurs »....	13
La vision de l'État ou la dissonance républicaine .....	15
1.1.3. Concepts clés, axes forts et outils de la politique de la ville .....	17
Cohésion sociale et lien social.....	18
Mixité sociale .....	21
Participation et citoyenneté .....	22
Injonction à la participation des classes populaires.....	23
<b>1.2. Les bibliothèques de quartiers populaires</b> .....	24
1.2.1. Les politiques publiques culturelles dans les quartiers prioritaires .....	25
L'intégration des enjeux culturels dans les contrats de ville.....	25
Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) et Éducation Artistique et Culturelle (EAC) .....	25
Les contrats territoire lecture (CTL).....	26
Comprendre la place de la culture et des politiques culturelles dans les quartiers .....	27
1.2.2. Les bibliothèques et la politique de la ville .....	28
Un lieu... ..	28
... Avec des collections et des services .....	29
Participation en bibliothèque .....	31
<b>A LA RENCONTRE DES BIBLIOTHEQUES DE QUARTIER</b> .....	33
<b>2.1. Méthodologie et données sur les bibliothèques étudiées</b> .....	33
2.1.1. Méthodologie d'enquête .....	33
2.1.2. Présentation des bibliothèques interrogées.....	35
Bibliothèque municipale de Rillieux-la-Pape.....	35
Bibliothèques municipales de Vénissieux .....	36
Bibliothèque municipale François Mitterrand de Chenôve.....	36
Bibliothèque municipale Vaclav Havel, Paris 18.....	37
Bibliothèque départementale Pierresvives, Montpellier.....	38
Bibliothèque municipale Georges Perec, Vaulx-en-Velin .....	38
<b>2.2. Les réponses des bibliothèques de quartier situées en quartier politique de la ville</b> .....	39
2.2.1. L'accueil des publics .....	40
2.2.2. L'accompagnement des publics.....	41
2.2.3. Une réponse par le lieu ? .....	43
Vers des bibliothèques hybrides ? L'exemple de la future Médiathèque-maison de quartier (MMQ) .....	44

Les limites des modèles axés sur le lieu .....	46
2.2.4. Quelle réponse documentaire ?.....	47
2.2.5. Une réponse par la participation ? .....	48
Les difficultés à mettre en place de la participation .....	48
Lorsque la participation est au cœur du projet d'établissement .....	49
2.2.6. Pas ou peu de Contrat Territoire Lecture.....	50
<b><i>TERRITOIRE ET PERSPECTIVES</i></b> .....	<b>53</b>
<b>3.1. La bibliothèque dans le territoire</b> .....	<b>53</b>
L'advocacy pour les bibliothèques de quartiers .....	53
Le Contrat territoire lecture pour renforcer sa place dans le territoire .....	57
<b>3.2. Le territoire dans la bibliothèque</b> .....	<b>59</b>
Les droits culturels dans les politiques publiques et la politique de la ville.....	59
Quelle légitimité pour les bibliothèques de quartier ? .....	61
La participation outil des droits culturels .....	63
<b><i>Conclusion</i></b> .....	<b>66</b>
<b><i>Sources</i></b> .....	<b>68</b>
<b><i>Bibliographie</i></b> .....	<b>71</b>
<b><i>Annexes</i></b> .....	<b>78</b>
<b><i>Table des matières</i></b> .....	<b>89</b>